



Groupe BEI

Rapport financier 2002

Chiffres clés du Groupe BEI

(en millions d'euros)

Banque européenne d'investissement

Activité en 2002

Prêts signés _____	39 618
Union européenne	33 443
Pays candidats à l'adhésion	3 641
Pays partenaires	2 534
Prêts approuvés _____	52 824
Union européenne	42 891
Pays candidats à l'adhésion	6 589
Pays partenaires	3 344
Prêts versés _____	35 214
Sur ressources de la Banque	35 007
Sur ressources budgétaires	206
Ressources collectées (après échanges) _____	38 016
En monnaies communautaires	29 165
En monnaies non communautaires	8 851

Situation au 31.12.2002

Encours	
Prêts sur ressources de la Banque	233 561
Garanties accordées	466
Financements sur ressources budgétaires	2 590
Emprunts à long, moyen et court terme	181 167
Fonds propres	24 615
Total du bilan	220 769
Résultat net de l'exercice	1 294
Capital souscrit	100 000
Dont libéré et versé	6 000

Fonds européen d'investissement

Activité en 2002

Contrats signés _____	1 707
Capital-risque (36 fonds)	472
Garanties (32 opérations)	1 236

Situation au 31.12.2002

Portefeuille d'opérations	6 954
Capital-risque (184 fonds)	2 450
Garanties (109 opérations)	4 504
Capital souscrit	2 000
Dont libéré et versé	400
Résultat net de l'exercice	19
Réserves et provisions	162



Sommaire

	<i>Page</i>
Message du Président	4
La gouvernance de la BEI	6
L'activité de prêt de la BEI	8
L'activité d'emprunt de la BEI	10
La gouvernance du FEI	14
L'activité du FEI	15
Groupe BEI	
États financiers consolidés du Groupe BEI	18
Le résultat de l'exercice du Groupe BEI	41
Rapport du réviseur d'entreprises	42
Déclaration du Comité de vérification	43
BEI	
États financiers	46
Gestion des liquidités	70
Résultats de la gestion des liquidités	71
Gestion des risques	72
Le résultat de l'exercice	74
Rapport du réviseur d'entreprises	75
Déclaration du Comité de vérification	76
Bilan BEI au 01.01.2003	77
FEI	
États financiers	82
Le résultat de l'exercice	90
Rapport du réviseur d'entreprises	91
Rapport du Collège des commissaires aux comptes	92
Contrôle et évaluation	93
Adresses	96



Message du Président

En 2002, le Groupe BEI s'est attaché avec vigueur à soutenir les priorités économiques et sociales de l'Union dans une large gamme de secteurs. Cette activité, qui s'est traduite par un volume de prêts proche de 40 milliards d'euros et des emprunts totalisant 38 milliards, reflète les orientations tracées par les Conseils européens successifs et par nos Gouverneurs, reprises dans notre « Plan d'Activité » pluriannuel.

C'est en ayant à l'esprit ce socle stratégique qui fait de nous une « policy driven public bank » que nos Gouverneurs ont décidé de porter notre capital souscrit de 100 à 150 milliards d'euros à compter du 1^{er} janvier 2003. Réalisée par la transformation de nos réserves en capital versé - et donc sans peser sur les finances publiques de l'Union ou des États membres -, cette augmentation relève le plafond statutaire de nos prêts à 375 milliards. Forte du soutien renouvelé de ses actionnaires, la Banque est ainsi bien armée pour poursuivre ses activités et, en particulier, faciliter l'intégration des dix nouveaux pays membres qui nous rejoindront au printemps 2004.

En effet, la décision historique du Conseil européen de Copenhague aura un impact profond tant sur les institutions que sur les politiques de l'Union, notamment pour ce qui regarde la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les États membres. La BEI est prête à jouer pleinement son rôle pour aider l'Union à relever ces défis. À cet effet, nous prendrons une part active dans les réflexions menées par la Commission sur les politiques de cohésion ainsi que sur les futurs réseaux trans-européens.

La Banque a aussi pour mission de contribuer à l'émergence en Europe de la société de l'information et d'une économie fondée sur la connaissance, conformément à la stratégie adoptée à Lisbonne par le Conseil européen de mars 2000. Considérant 2010 comme un horizon compatible avec les objectifs fixés par le Conseil européen de Barcelone de mars 2002, la Banque a lancé une nouvelle « Initiative Innovation 2010 » ; il s'agit d'une approche intégrée, fondée sur les liens entre la création de connaissances et le marché, couvrant toutes les étapes du processus d'innovation : de l'enseignement à la recherche-développement et à sa transformation en gains de productivité et de compétitivité. Entre 2003 et 2006, une nouvelle enveloppe indicative de 20 milliards d'euros de prêts sera consacrée à la réalisation des objectifs définis lors des Conseils européens de Lisbonne et de Barcelone, notamment dans le domaine de la R&D et de ses applications pour la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication.

La protection et l'amélioration de l'environnement restent une première priorité dans tous les domaines d'activité de la Banque. Outre le financement de projets environnementaux qui, en 2002, ont représenté plus de 40 % des prêts (dépassant ainsi largement l'objectif de 25-33 % que nous nous étions fixés), la Banque contribue activement à la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'environne-



ment. Il en est particulièrement ainsi pour ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables et l'initiative de l'Union dans le domaine de l'eau, lancée en 2002 au sommet mondial de Johannesburg.

À l'extérieur de l'Union, la Banque va continuer à apporter son soutien aux trois pays candidats dans le cadre d'une coopération renforcée, décidée par le Conseil, pour accélérer leur préparation à l'adhésion.

En ce qui concerne le Bassin méditerranéen, la nouvelle Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) a été lancée officiellement à l'automne 2002 en suite aux conclusions du Conseil européen de Barcelone. Cet instrument a pour objectif premier d'aider les pays partenaires à relever les défis de leur modernisation économique et sociale et de leur intégration régionale, dans la perspective de la création d'une union douanière prévue pour 2010. L'accent sera mis en particulier sur le développement du secteur privé et sur les projets de coopération régionale, de santé et d'éducation. Parallèlement, les pays partenaires sont étroitement associés à la FEMIP dans le cadre d'un Comité de coordination et de dialogue économique nouvellement créé.

Dans les pays de la zone ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), la Banque a préparé activement, avec l'aide des États membres, de la Commission européenne et des pays ACP eux-mêmes, la mise en place de la Facilité d'investissement de 2,2 milliards d'euros instituée par l'Accord de Cotonou. Associé à l'enveloppe de 1,7 milliard de prêts sur les ressources propres de la Banque prévue pour les cinq ans à venir, ce mécanisme de financement renouvelable contribuera à la réalisation de l'objectif-clé de réduction de la pauvreté dans ces pays, en favorisant plus particulièrement les investissements privés de dimension modeste et les projets relatifs à la santé et à l'éducation.

Le souci de l'efficacité opérationnelle doit s'inscrire dans un contexte de transparence et de responsabilité de nature à rapprocher l'institution des citoyens européens, bénéficiaires ultimes de nos activités. La BEI a ainsi, au cours de l'année, approfondi son dialogue politique avec le Parlement européen et le Comité économique et social de l'Union. Elle a, en outre, défini une nouvelle politique d'information et d'accès aux documents, en ligne avec la législation communautaire la plus avancée en la matière, et poursuivi son dialogue avec la société civile, notamment à travers les ONG.

Est-il besoin de le rappeler, le Groupe BEI finance ses activités par une présence mondialisée sur les marchés des capitaux. La qualité de ses actionnaires et de son portefeuille de prêts, comme le caractère équilibré entre prudence et innovation de ses politiques d'emprunt et de prêt permettent à la BEI de s'établir comme une référence quasi-souveraine, unanimement reconnue par sa notation « Triple A » sur l'ensemble des marchés des capitaux de l'Union, d'Amérique et d'Asie.

Philippe Maystadt
Président du Groupe BEI

La gouvernance de la BEI

Conseil des gouverneurs

Président

Hans EICHEL (Allemagne)

Belgique	Didier REYNDERS, Ministre des Finances
Danemark	Bendt BENDTSEN, økonomi- og erhvervsminister
Allemagne	Hans EICHEL, Bundesminister der Finanzen
Grèce	Nikolaos CHRISTODOULAKIS, Ministre de l'Économie nationale et des finances
Espagne	Rodrigo DE RATO Y FIGAREDO, Vicepresidente Segundo del Gobierno y Ministro de Economía
France	Francis MER, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Irlande	Charles McCREEVY, Minister for Finance
Italie	Giulio TREMONTI, Ministro dell'Economia e delle Finanze
Luxembourg	Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Finances
Pays-Bas	Hans HOOGERVORST, Minister van Financiën
Autriche	Karl-Heinz GRASSER, Bundesminister für Finanzen
Portugal	Manuela FERREIRA LEITE, Ministra de Estado e das Finanças
Finlande	Suvi-Anne SIIMES, Ministeri, Valtiovarainministeriö
Suède	Bosse RINGHOLM, Finansminister
Royaume-Uni	Gordon BROWN, Chancellor of the Exchequer

Comité de vérification

Président

Michael P. HARALABIDIS, Senior Associate, Group Risk Management, National Bank of Greece, Athènes

Membres

Caj NACKSTAD, Partner, KPMG, Stockholm

Emídio MARIA, Subinspector-Geral de Finanças, Inspeção-Geral de Finanças, Lisbonne

Observateur

Marc COLAS, Premier Conseiller de Gouvernement, Luxembourg

Comité de direction

Président :

Philippe MAYSTADT

Vice-présidents :

Wolfgang ROTH

Ewald NOWOTNY

Peter SEDGWICK

Isabel MARTÍN CASTELLÁ

Michael G. TUTTY

Gerlando GENUARDI

Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ

Le Président de la BEI préside le Conseil d'administration de la Banque

Situation au 25 mars 2003

Conseil d'administration

Administrateurs :

Jean-Pierre ARNOLDI	Administrateur général de la Trésorerie, Service public fédéral Finances, Bruxelles
Lorenzo BINI SMAGHI	Dirigente Generale, Capo della Direzione III, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Sinbad J.D. COLERIDGE	Ret. Chief Executive, BZW Structured Finance Department, Londres
Isabel CORREIA BARATA	Consultora da Direcção, Departamento de Relações Internacionais, Banco de Portugal, Lisbonne
Wedige Hanns von DEWITZ	Membre du Conseil d'administration de la BEI, Bonn
Iñigo FERNÁNDEZ DE MESA	Subdirector General para Asuntos de la Unión Económica y Monetaria, Ministerio de Economía, Madrid
Kurt A. HALL	Finansråd Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Barrie IRETON	Director, International Division, Department for International Development, Londres
Jan Willem van der KAAIJ	Plaatsvervangend Directeur van de Directie Buitenlandse Financiële Betrekkingen, La Haye
John KINGMAN	Enterprise and Growth Unit Director, H.M. Treasury, Londres
Rainer MASERA	Presidente, Sanpaolo IMI, Turin
Constantinos MASSOURAS	Directeur des Affaires financières et budgétaires, Ministère de l'Économie nationale, Athènes
Ingrid MATTHÄUS-MAIER	Mitglied des Vorstandes der Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort/Main
Noel Thomas O'GORMAN	Second Secretary-General, Banking, Finance and International Division, Department of Finance, Dublin
Stéphane-Emmanuelle PALLEZ	Chef du Service des Affaires européennes et internationales, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
María PÉREZ RIBES	Coordinadora de Instituciones Financieras Europeas, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía, Madrid
Vincenzo PONTOLILLO	Direttore Centrale, Banca d'Italia, Rome
Per Bremer RASMUSSEN	Finansdirektør i Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhagen
Kaarina RAUTALA	Hallitusneuvos, Valtiovarainministeriö, Helsinki
Klaus REGLING	Directeur général des Affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles
Gaston REINESCH	Directeur général, Ministère des Finances, Luxembourg
Pierre RICHARD	Administrateur délégué, DEXIA, Paris
Walter RILL	Abteilungsleiter für internationale Finanzinstitutionen, Bundesministerium für Finanzen, Vienne
Gerd SAUPE	Ministerialdirigent, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Jean-Michel SEVERINO	Directeur général, Groupe Agence Française de Développement, Paris
Suppléants :	
Marc AUBERGER	Directeur général délégué de la Société française de garantie des financements des PME (SOFARIS groupe BDPME), Paris
Stefania BAZZONI	Dirigente, Direzione Rapporti Finanziari Internazionali, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Gerhard BOEHMER	Ministerialdirigent a.D., Bonn
Giampaolo BOLOGNA	Dirigente, Direzione del Contenzioso Comunitario, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Anne-Laure de COINCY	Chef du Bureau des Affaires Européennes, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Guy CRAUSER	Conseiller « Hors Classe », Direction générale de la Politique régionale, Commission européenne, Bruxelles
Michael CROSS	Chief Manager, Reserves Management, Foreign Exchange Division, Bank of England, Londres
Björn FRITJOFSSON	Departementsråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Niels FUGMANN	Chefkonsulent i Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhagen
Rudolf de KORTE	Membre suppléant du Conseil d'administration de la BEI, Wassenaar
Rebecca LAWRENCE	European Union Coordination and Strategy Team Leader, H.M. Treasury, Londres
Ralph MÜLLER	Leiter des Referats Haushalt der Europäischen Union, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Luis ORGAZ GARCÍA	Subdirector General de Análisis Financiero y Estratégico, Ministerio de Economía, Madrid

Situation au 25 mars 2003

L'activité de prêt

Activité de prêt 1997 - 2002 : 199 milliards



En 2002, le total des financements a atteint 39,6 milliards d'euros⁽¹⁾ (contre 36,8 milliards en 2001). Dans les pays membres de l'Union européenne, les financements ont représenté 33,4 milliards ; les pays candidats à l'adhésion ont bénéficié de 3,6 milliards de financements contribuant aux préparatifs de l'élargissement et la BEI a investi 2,5 milliards dans le cadre du soutien aux politiques de l'Union dans les pays partenaires.

Lors du Conseil des gouverneurs, en juin 2002, les États membres ont confirmé les orientations stratégiques de la BEI en approuvant une augmentation de 50 % de son capital, effective depuis le 1^{er} janvier.

Au cours de l'année 2002, la BEI a poursuivi les priorités opérationnelles fixées dans le Plan d'activité de la Banque pour la période 2002-2004.

- La BEI a accordé 59 % des prêts individuels (12,5 milliards) en faveur du soutien à **la cohésion économique et sociale dans l'Union**, qui est la mission principale de la Banque. La part des prêts globaux dans les régions défavorisées est estimée à environ 60 %. En prenant en compte les financements dans les pays candidats à l'adhésion, la contribution de la BEI en faveur du développement régional se monte à plus de 23 milliards pour l'année 2002.
- Les projets financés au titre de l'« **Initiative Innovation 2000** » se sont élevés à 3,6 milliards en 2002 (3,3 milliards dans l'Union et 212 millions dans les pays candidats à l'adhésion). Cette initiative, destinée à soutenir le développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, concerne la promotion du capital humain, de la recherche-développement, de la diffusion de l'innovation, et des réseaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication. Depuis son lancement en mai 2000, elle a approuvé 14,4 milliards de prêts dont 10,8 milliards sont déjà signés. La BEI aura ainsi atteint l'objectif des 12-15 milliards sur une période de 3 ans que le Conseil européen lui avait fixé. Confirmé dans son rôle lors du conseil de Barcelone, le Groupe poursuivra son action jusqu'à l'horizon 2010.
- Les prêts individuels dans le domaine de **l'environnement et de la qualité de vie** ont augmenté de 52 % par rapport à l'an dernier pour atteindre 10,7 milliards : 9,3 milliards dans l'Union européenne, 1,3 milliard dans les pays candidats à l'adhésion et 190 millions dans les pays partenaires. La part de l'environnement représente 41 % du total de ce type de prêts. Dans l'Union européenne, ces financements ont surtout bénéficié à l'environnement urbain (5,3 milliards) mais les projets favorisant les économies d'énergie et les énergies renouvelables prennent une part de plus en plus importante (2,4 milliards), le reste étant réparti entre le traitement de l'eau et la qualité de l'air (1,5 milliard) et l'environnement naturel (538 millions).

⁽¹⁾ Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

- Les **pays candidats** à l'adhésion (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Chypre, Malte) ont bénéficié de 3,6 milliards d'investissements. Le secteur des transports reste une composante prépondérante : 47 % des investissements sont destinés à la constitution d'un réseau de transport efficace, nécessaire au développement économique et à l'intégration de ces pays dans l'Union. Cependant, l'environnement prend une part croissante avec 36 % des prêts (1,3 milliard) et le domaine de l'éducation et de la santé progresse également (230 millions).
- Le soutien de la Banque à la politique communautaire d'aide au développement et de coopération dans les **pays partenaires** s'est élevé à 2,5 milliards en 2002.

Première source bancaire de financements de projets dans les *pays partenaires méditerranéens*, la Banque a apporté 1,6 milliard de financements en 2002. Suite au Conseil européen de Barcelone (mars 2002), la BEI a mis en place la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) visant principalement à accroître les ressources à l'appui du secteur privé et à soutenir la création d'un environnement propice à l'investissement. Cette facilité permettra de porter à près de 7,5 milliards les financements dans la région sur la période 2003-2006.

Par ailleurs, la Banque poursuit son action de reconstruction des infrastructures dans la région des *Balkans*, où les financements se sont élevés à 425 millions.

Dans les *autres pays partenaires*, les interventions de la Banque se sont élevées à 298 millions pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), 50 millions pour l'Afrique du Sud et 174 millions pour les pays d'Amérique latine et d'Asie.

Les PME, les réseaux transeuropéens (RTE), ainsi que l'éducation et la santé sont trois autres domaines auxquels le Plan pluriannuel d'activité de la Banque (PAB) accorde une priorité :

- le soutien aux investissements des **PME** est réalisé d'une part à travers les prêts globaux de la Banque ; en 2002 ce montant s'est élevé à 6,2 milliards. D'autre part, le FEI a investi 472 millions dans des fonds de capital-risque et conclu 32 opérations de garanties de portefeuilles PME pour un montant de 1,2 milliard.
- L'activité en faveur des **réseaux transeuropéens** et des grandes infrastructures d'intérêt communautaire a atteint 7,5 milliards dans l'Union. Un tiers de ces opérations ont été réalisées en partenariat public-privé. Enfin, 1 milliard d'euros ont servi à financer les corridors routiers et ferroviaires dans les pays candidats à l'adhésion.
- Les financements dans les secteurs de **l'éducation et de la santé** se sont élevés à 1,7 milliard dans l'Union européenne et les pays candidats. Les premières opérations dans les pays méditerranéens ont été signées pour 150 millions.

Sur les six dernières années, la répartition sectorielle de l'ensemble des prêts reste stable : en 2002, les prêts en faveur des infrastructures de transport et de télécommunications ont représenté 34 % du total des financements et les investissements destinés aux PME ou aux petites infrastructures d'intérêt local 33 %. Les secteurs de l'éducation et de la santé progressent toujours.

L'activité d'emprunt de la BEI

Activité d'emprunt 1997-2002 : 181 milliards



L'année 2002 s'est révélée faste pour les activités de collecte de ressources de la BEI, qui a réaffirmé sa position d'emprunteur AAA non souverain de référence de premier plan. Au total, 38 milliards d'euros ont été collectés sur les marchés internationaux des capitaux, en 219 transactions et 14 monnaies, avant échanges (10 monnaies après échanges). Conséquence des conditions favorables du marché, le dollar des États-Unis a été la première monnaie de collecte, suivie de près par l'euro.

Avant échanges, les ressources empruntées dans les trois monnaies principales ont représenté 89 % du total et se répartissaient comme suit : 38 % pour l'USD, 35 % pour l'EUR et 16 % pour la GBP. Après échanges, la répartition des ressources collectées dans ces monnaies (97 % du total) était la suivante : 59 % pour l'EUR, 16 % pour la GBP et 22 % pour l'USD, cette dernière monnaie ayant été fortement génératrice d'euros grâce à des échanges. Les opérations non structurées ont permis de collecter 34,6 milliards d'euros (soit 91 % du total) en 90 transactions. Les opérations structurées ont permis de collecter 3,4 milliards d'euros (soit 9 % du total) en 129 transactions.

Afin d'optimiser le coût de la collecte de ressources dans la durée, la BEI a opté pour une stratégie de collecte judicieuse, reposant sur une double approche - en partie stratégique et en partie dictée par le marché -, qui lui permet d'accorder des prêts aux meilleures conditions possibles, et par conséquent de continuer à servir les politiques de l'UE. La clé de voûte de cette politique de collecte de ressources reste le lancement de grands emprunts obligataires liquides de référence en euro, en livre sterling et en dollar des États-Unis, grâce auxquels la BEI peut continuer à élargir sa clientèle d'investisseurs, à renforcer sa présence sur le marché et à asseoir son statut d'émetteur européen de qualité souveraine.

En 2002, la BEI a lancé trois émissions EARN, dont sa plus longue émission obligataire en euros à ce jour, à savoir l'émission globale EARN de 5 milliards d'euros à échéance 2012. À la fin de 2002, la courbe EARN comprenait onze rendements de référence pour les échéances 2003 à 2012, et tous les titres correspondants, qui représentent un encours de plus de 50 milliards d'euros, s'échangent sur le réseau de courtage électronique MTS.

Pour ce qui concerne le dollar des États-Unis, la BEI a poursuivi sa stratégie consistant à lancer régulièrement de grandes émissions globales liquides. Trois émissions globales de 3 milliards d'USD chacune ont ainsi vu le jour, et les titres ont été souscrits dans des proportions croissantes par des investisseurs américains. À la fin de 2002, l'encours total des émissions de référence en USD de la Banque s'établissait à 28 milliards d'USD. Toutes les émissions globales de référence en cours, d'un montant total de 18 milliards d'USD, ont été admises à la cote de la Bourse de New York au cours de l'année.

La première émission en livre sterling de la BEI remonte à 25 ans et, à la fin de 2002, l'encours total des émissions obligataires de la Banque libellées dans cette monnaie s'établissait à 33 milliards de GBP, soit plus de 11 % de l'indice des titres en livres sterling, hors emprunts d'État. La BEI a conservé sa position de premier émetteur hors emprunts d'État pour la livre sterling, avec une part d'environ 6 % du volume d'émission en 2002.

La Banque a également continué de faire preuve de souplesse et d'innovation en ayant recours à des produits sur mesure, spécialement adaptés aux besoins particuliers des investisseurs dans une large gamme de monnaies. Ces émissions couvrent tout l'éventail qui va des obligations classiques (« *plain vanilla* ») aux titres à structure complexe adaptés aux besoins d'investisseurs spécifiques. Les obligations structurées comprennent souvent différents types d'options ainsi que l'indexation des coupons et des valeurs de rachat sur différents indices et monnaies. Ces produits ont pour finalité unique d'accroître les rendements pour les investisseurs sur la base d'une plate-forme bénéficiant de la note de crédit la plus élevée. Malgré la complexité de ces produits, la Banque, dans le contexte de sa politique de gestion des risques, analyse de manière rigoureuse les divers types de risques associés à ces émissions et met en place les couvertures nécessaires.

La BEI affiche une forte présence au Japon, dans la zone Asie-Pacifique, notamment sur les marchés intérieurs de Taiwan et de l'Australie, ainsi que sur le marché de l'Afrique du Sud. Ces marchés ont permis de collecter l'équivalent de 3,3 milliards d'euros en 2002, ce qui représente la moitié du nombre de transactions effectuées par la Banque au cours de l'année et 9 % de son volume d'émission.

La BEI joue un rôle de précurseur dans le développement des marchés intérieurs des capitaux, en particulier ceux des pays en voie d'adhésion, en mettant en place des contrats-cadres pour l'émission d'obligations sur ces marchés, ainsi que des capacités de trésorerie permettant la rétrocession de prêts en monnaie locale. Ces actions ont fait de la BEI le premier emprunteur extérieur dans ces pays au cours de 2002. La Banque concentre actuellement ses efforts sur la mise en place d'émissions liquides ayant la taille d'émissions de référence, sur l'allongement de la courbe de ses échéances, ainsi que sur le lancement de nouveaux instruments destinés aux investisseurs tant nationaux qu'internationaux intéressés par ces monnaies.

Emprunts signés en 2002 (en millions d'EUR)

	Avant échanges		Après échanges	
<i>EUR</i>	13 305	35,0 %	22 441	59,0 %
DKK	54	0,1 %	135	0,4 %
GBP	6 180	16,3 %	6 227	16,4 %
SEK	0	0,0 %	362	1,0 %
Total UE	19 539	51,4 %	29 165	76,7 %
AUD	1 284	3,4 %	0	0,0 %
CZK	232	0,6 %	407	1,1 %
HKD	161	0,4 %	0	0,0 %
HUF	139	0,4 %	105	0,3 %
JPY	1 245	3,3 %	0	0,0 %
NOK	250	0,7 %	65	0,2 %
NZD	50	0,1 %	0	0,0 %
PLN	162	0,4 %	13	0,0 %
TWD	458	1,2 %	0	0,0 %
USD	14 383	37,8 %	8 231	21,7 %
ZAR	109	0,3 %	30	0,1 %
Total non-UE	18 473	48,6 %	8 851	23,3 %
TOTAL	38 012	100,0 %	38 016	100,0 %

La gouvernance du FEI

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 28 institutions financières) ;
- le Conseil d'administration ;
- le Directeur général, M. Francis CARPENTER.

Conseil d'administration

Président

Giovanni RAVASIO Ancien Directeur général, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles

Membres

Mauro CICCHINÈ Président, DEXIA CREDIOP, Rome
Guy CRAUSER Conseiller « Hors Classe », Direction générale de la politique régionale, Commission européenne, Bruxelles
Iñigo FERNÁNDEZ DE MESA Subdirector General para Asuntos de la Unión Económica y Monetaria, Ministerio de Economía, Madrid
Peter SEDGWICK Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Lars TYBJERG Fhv. direktør, Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhague
...

Suppléants

Jean-Pierre ARNOLDI Administrateur général de la Trésorerie, Ministère des finances, Bruxelles
Terence BROWN Directeur général, Direction des prêts - Europe, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Isabel CORREIA BARATA Consultora da Direcção, Departamento de Relações Internacionais, Banco de Portugal, Lisbonne
Rémy JACOB Secrétaire général adjoint, département Administration générale, Secrétariat général, Banque européenne d'investissement, Luxembourg
Detlef LEINBERGER Mitglied des Vorstandes, Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort
David MCGLUE Directeur, Direction « Opérations financières, gestion de programmes et liaison avec le groupe BEI », Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg
Timo SUMMA Directeur, Direction « Promotion de l'entrepreneuriat et des PME », Direction générale des entreprises, Commission européenne, Bruxelles

Collège des commissaires aux comptes

Président

Sylvain SIMONETTI Chef d'unité, Ressources humaines et administration, Direction « Ressources », Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg

Membres

Michael P. HARALABIDIS Conseiller spécial, Direction « Gestion des risques », Banque nationale de Grèce, Athènes
Henk KROEZE Expert-comptable, Group Controller Holding, NIB Capital N.V., La Haye

Situation au 25 février 2003

L'activité du Fonds européen d'investissement

Le Fonds européen d'investissement (FEI) est la branche du groupe BEI spécialisée dans l'aide apportée à la création et au développement des PME en Europe. Son champ d'intervention couvre les États membres de l'UE et, depuis sa réforme en 2000, les pays candidats à l'adhésion à l'UE. Jouant un rôle de « fonds de fonds », le FEI dispose de deux types d'instruments : le capital-risque et les garanties en faveur d'intermédiaires financiers. Son actionnariat tripartite comprend la Banque européenne d'investissement (principal actionnaire, avec une participation de 60,75 %), la Commission européenne (30 %) et vingt-huit institutions financières du secteur privé (9,25 %).

Les opérations de capital-risque

Le portefeuille de capital-risque - fonds engagés - du FEI s'élève à ce jour à 2,45 milliards d'euros, montant se répartissant entre quelque 184 fonds. En 2002, le FEI a conclu 36 opérations de capital-risque représentant 471,5 millions d'euros. La BEI lui procure l'essentiel de ses ressources dans le cadre de l'« Initiative Innovation 2000 » ; des montants complémentaires sont mis à sa disposition par la Commission au titre du Programme pluriannuel pour les entreprises 2001-2005. La stratégie d'investissement du FEI se décline autour de trois axes :

- le soutien au secteur de la haute technologie en Europe, notamment par des initiatives qui contribuent à combler le vide existant entre la phase de recherche et la phase de commercialisation des produits ;
- l'équilibre régional, en particulier par des investissements dans le sud de l'UE ou dans les pays candidats ;
- les investissements dans des fonds opérant à l'échelle paneuropéenne.

La garantie de portefeuilles de prêts

À ce jour, le volume des garanties émises par le FEI se monte à 4,5 milliards d'euros au total, pour 109 opérations différentes. En 2002, le FEI a accru le volume de son activité de garantie ; il a en effet conclu 32 opérations dans ce domaine, pour un montant total de 1 235,6 millions d'euros (engagements en 2001 : 958 millions d'euros pour 39 opérations). Sur ces 32 opérations signées en 2002, huit étaient des extensions d'accords existants, en réponse aux demandes formulées par des intermédiaires financiers. Cette évolution témoigne de l'importance que revêtent les instruments de garantie du FEI pour le financement des PME.

Le FEI propose trois produits, pour ce qui concerne la garantie de portefeuilles de prêts : l'assurance-crédit, le rehaussement de crédit et les opérations structurées. Ces produits offrent un appui efficace aux PME, grâce à leur effet de levier sur le volume des prêts. Ils revêtent par ailleurs un attrait particulier pour les institutions financières car ils leur permettent d'économiser du capital.

En 2002, le FEI a commencé à déployer les ressources communautaires dont il assure la gestion en vertu du mandat relatif au Mécanisme de garantie PME, et a conclu à ce titre 10 opérations totalisant 295,4 millions d'euros. Une fraction non négligeable de ce montant a été engagée à titre de garantie en faveur de micro-crédits en Belgique, en France, en Allemagne et en Espagne.

États financiers

du groupe BEI

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2002	31.12.2001
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	16 100	22 180
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	1 530 847	1 519 727
3. Créances sur les établissements de crédit		
a) à vue	118 433	181 292
b) autres créances (Note C)	9 947 089	9 917 933
c) prêts (Note D)	<u>92 414 790</u>	<u>84 654 699</u>
	102 480 312	94 753 924
4. Créances sur la clientèle		
Prêts (Note D)	103 506 204	101 118 463
Provisions spécifiques (Note A.7.1)	<u>- 175 000</u>	<u>- 175 000</u>
	103 331 204	100 943 463
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	3 376 557	3 262 786
b) d'autres émetteurs	<u>6 057 698</u>	<u>3 418 539</u>
	9 434 255	6 681 325
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	888 286	844 172
7. Actifs incorporels (Note F)	9 848	7 788
8. Actifs corporels (Note F)	117 645	84 528
9. Autres actifs		
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G)	282	3 528
b) débiteurs divers (Note H)	1 088 401	538 779
c) valeurs de remplacement positives (Note V)	<u>13 594 484</u>	<u>8 184 813</u>
	14 683 167	8 727 120
10. Comptes de régularisation (Note I)	2 185 440	2 378 477
	234 677 104	215 962 704

POSTES HORS BILAN

	31.12.2002	31.12.2001
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
. Non appelé	442 500	442 500
. À libérer	25 313	33 750
- Prêts non décaissés (Note D)		
. Établissements de crédit	7 412 732	8 523 766
. Clientèle	<u>29 109 614</u>	<u>25 729 446</u>
	36 522 346	34 253 212
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 241 625	1 067 531
Garanties		
. Au titre de prêts accordés par des tiers	1 914 976	1 562 167
. Au titre d'opérations de capital-risque	64 810	57 946
Opérations fiduciaires (Note A)	2 945 786	2 070 512
Actifs détenus pour le compte de tiers (Note A)		
- Croissance et environnement	6 714	16 091
- Mécanisme de garantie pour les PME	105 795	54 762
- Mécanisme européen pour les technologies	89 740	59 892
- Programme pluriannuel pour les entreprises - Prises de participations et garanties (MAP Equity & Guarantee)	24 832	0
- Action « Capital d'amorçage »	<u>100</u>	<u>0</u>
	227 181	130 745
Gestion de trésorerie Fonds de garantie	1 646 292	1 775 229
Titres reçus en nantissement en relation avec opérations sur produits dérivés (Note V)	4 458 616	5 124 892

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers consolidés

PASSIF

31.12.2002

31.12.2001

1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)			
a) à vue	0	0	
b) à terme ou à préavis	1 182 667	607 622	
			1 182 667
			607 622
2. Dettes représentées par des titres (Note K)			
a) bons et obligations en circulation	193 210 101	183 052 603	
b) autres	898 071	857 103	
			194 108 172
			183 909 706
3. Autres passifs			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G)	289 954	324 956	
b) créditeurs divers (Note H)	1 036 001	989 394	
c) divers	46 994	44 245	
d) compte d'ajustement des contrats d'échange de monnaies	3 549 176	0	
e) valeurs de remplacement négatives (Note V)	5 446 623	2 414 809	
			10 368 748
			3 773 404
4. Comptes de régularisation (Note I)			3 896 429
			3 779 972
5. Provisions pour risques et charges			
- Fonds de pension du personnel (Note L)	517 755	474 951	
- Provision pour garanties émises (Note M)	42 357	24 312	
			560 112
			499 263
6. Part des intérêts minoritaires			217 732
			216 349
7. Capital			
Souscrit	100 000 000	100 000 000	
Non appelé	- 94 000 000	- 94 000 000	
			6 000 000
			6 000 000
8. Réserves consolidées			
a) Fonds de réserve	10 000 000	10 000 000	
b) Réserve supplémentaire	3 571 323	3 067 368	
c) Réserve spéciale complémentaire	750 000	0	
			14 321 323
			13 067 368
9. Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré			250 000
			250 000
10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque			1 499 091
			1 500 000
11. Fonds pour risques bancaires généraux après affectation du résultat (Note M)			1 105 000
			1 080 000
12. Résultat de l'exercice			
avant affectation	1 192 830	1 424 021	
affectation pour l'exercice au fonds pour risques bancaires généraux (Note M)	- 25 000	- 145 000	
résultat à affecter			1 167 830
			1 279 021
			234 677 104
			215 962 704

POSTES HORS BILAN

	31.12.2002	31.12.2001
Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note S)	284 367	640 526
Portefeuille-titres		
. Titres à recevoir	17 776	9 327
. Titres à payer	18 132	12 673
Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt et des accords de détermination différée des taux d'intérêt (DRS) (Note V)	128 418 546	109 868 600
Accords de taux à terme (FRA)		
. Achat	0	25 000 000
. Vente	0	25 000 000
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à payer	42 046 481	39 356 131
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à recevoir		
Options d'achat émises en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note A)	40 793 728	40 592 794
	247 275	247 275
Emprunts lancés et non signés	889 175	0

SITUATION DE LA SECTION SPÉCIALE ⁽¹⁾ AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en milliers d'euros)
(montants en devises convertis aux parités du 31.12.2002)

ACTIF	31.12.2002	31.12.2001
États membres		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<i>(Nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours versés ⁽²⁾	68 599	80 959
Turquie		
<i>Sur ressources des États membres</i>		
Prêts en cours versés ⁽³⁾	43 792	58 953
Pays méditerranéens		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés	201 606	211 121
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	117 182	96 582
- montants versés	201 576	192 572
	<u>318 758</u>	<u>289 154</u>
Total ⁽⁴⁾	520 364	500 275
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Conventions de Yaoundé		
Prêts en cours versés	41 564	44 810
Contribution à la formation de capitaux à risques		
Montants versés	419	419
Total ⁽⁵⁾	<u>41 983</u>	<u>45 229</u>
Conventions de Lomé		
<i>Opérations sur capitaux à risques :</i>		
- montants à verser	633 407	666 171
- montants versés	1 274 134	1 198 479
	<u>1 907 541</u>	<u>1 864 650</u>
<i>Opérations sur autres ressources :</i>		
- montants à verser	8 000	8 000
Total ⁽⁶⁾	<u>1 915 541</u>	<u>1 872 650</u>
Total général	2 590 279	2 558 066

Pour information

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2002 : 1 332 075 ; au 31.12.2001 : 1 402 697

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2002 : 152 326 ; au 31.12.2001 : 158 245.

(1) La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers.

(2) Montant initial des contrats signés en vertu des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870/CEE du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169/CEE du 15 mars 1982, 83/200/CEE du 19 avril 1983 et 87/182/CEE du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté, ainsi que 81/19/CEE du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones de la Campanie et de la Basilicate (Italie) sinistrées lors du tremblement de terre du 23 novembre 1980, et 81/1013/CEE du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées lors des séismes survenus en Grèce en février et mars 1981, sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

	6 399 145	
À ajouter :	ajustements de change	+ 123 203
À déduire :	annulations	201 991
	remboursements	6 251 758
	<u>6 399 145</u>	<u>- 6 453 749</u>

68 599

(3) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres:

À ajouter :	ajustements de change	405 899
		+ 23 564
À déduire :	annulations	215
	remboursements	385 456
	<u>385 671</u>	<u>- 385 671</u>
		43 792

(4) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (dix millions d'euros accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1^{er} janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

	672 007	
À déduire :	ajustements de change	59
	annulations	35 800
	remboursements	115 784
	<u>151 583</u>	<u>- 151 643</u>
		520 364

PASSIF**31.12.2002****31.12.2001****Fonds en gestion fiduciaire**

Sur mandat des Communautés européennes

- Nouvel instrument communautaire	68 599	80 959
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	403 182	403 693
- Conventions de Yaoundé	41 983	45 229
- Conventions de Lomé	1 274 134	1 198 479

	<u>1 787 898</u>	<u>1 728 360</u>
--	------------------	------------------

Sur mandat des États membres

	43 792	58 953
--	--------	--------

Total	1 831 690	1 787 313
--------------	------------------	------------------

Fonds à verser

Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens

	117 182	96 582
--	---------	--------

Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé

	633 407	666 171
--	---------	---------

Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé

	8 000	8 000
--	-------	-------

Total	758 589	770 753
--------------	----------------	----------------

Total général	2 590 279	2 558 066
----------------------	------------------	------------------

(5) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

- prêts à conditions spéciales	139 483	
- contributions à la formation de capitaux à risques	2 503	141 986

À ajouter :

- intérêts capitalisés	1 178	
- ajustements de change	9 839	+ 11 017

À déduire :

- annulations	1 574	
- remboursements	109 446	- 111 020
		<u>41 983</u>

(6) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

Prêts sur capitaux à risques :		
- prêts conditionnels et subordonnés	2 906 350	
- prises de participation	109 131	3 015 481

À ajouter :

- intérêts capitalisés		+ 1 802
------------------------	--	---------

À déduire :

- annulations	375 937	
- remboursements	704 190	
- ajustements de change	29 615	- 1 109 742
		<u>1 907 541</u>

Prêts sur autres ressources :

	8 000
	<u>1 915 541</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2002
(milliers d'EUR)

	31.12.2002	31.12.2001
1. Intérêts et produits assimilés (Note N)	9 799 939	10 757 180
2. Intérêts et charges assimilées	- 8 129 050	- 9 072 365
3. Commissions perçues (Note P)	34 066	32 529
4. Commissions versées	- 652	- 1 771
5. Résultat d'opérations financières (Note O)	- 108 919	- 47 739
6. Autres produits d'exploitation	10 270	26 357
7. Frais généraux administratifs (Note Q)	- 232 923	- 211 538
a) frais de personnel	169 452	158 669
b) autres frais administratifs	63 471	52 869
8. Corrections de valeur (Note F)	- 18 445	- 15 737
a) sur actifs incorporels	4 787	4 951
b) sur actifs corporels	13 658	10 786
9. Correction de valeur sur opérations de capital-risque (Note E)	- 117 594	- 22 137
10. Corrections de valeur sur actions et autres titres à revenu variable ..	- 10 189	0
11. Dotation aux provisions pour garanties émises (Note M)	- 26 427	- 19 665
12. Résultat net sur activités ordinaires	1 200 076	1 425 114
13. Produits exceptionnels (Note R)	0	40 000
14. Charges exceptionnelles (Note R)	0	- 11 364
15. Part des intérêts minoritaires	- 7 246	- 29 729
16. Résultat de l'exercice	1 192 830	1 424 021
17. Dotation au Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)	- 25 000	- 145 000
18. Résultat à affecter	1 167 830	1 279 021

ÉTAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Capital-actions		
Souscrit	100 000 000	100 000 000
Non appelé	- 94 000 000	- 94 000 000
Versé	6 000 000	6 000 000
Réserves et résultat consolidés de l'exercice :		
Fonds de réserve		
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 000 000	10 000 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0
Solde à la clôture de l'exercice	10 000 000	10 000 000
Réserve supplémentaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice sans ajustements IAS	3 181 985	2 124 244
Ajustements cumulés suite à l'application de la norme IAS 39	- 114 617	- 117 883
Solde à l'ouverture de l'exercice avec ajustements IAS	3 067 368	2 006 361
Affectation du résultat de l'exercice précédent	529 930	1 057 741
Variations de la juste valeur en cours d'exercice	- 25 975	3 266
Solde à la clôture de l'exercice	3 571 323	3 067 368
Réserve spéciale complémentaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	0	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent	750 000	0
Solde à la clôture de l'exercice	750 000	0
Fonds pour risques bancaires généraux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	935 000	870 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	145 000	65 000
Solde à la clôture de l'exercice (Notes A.13.a et M)	1 080 000	935 000
Fonds affectés au mécanisme de financement structuré		
Solde à l'ouverture de l'exercice	250 000	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	250 000
Solde à la clôture de l'exercice	250 000	250 000
Fonds affectés aux opérations de capital-risque		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 500 000	1 500 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	- 909	0
Solde à la clôture de l'exercice	1 499 091	1 500 000
Résultat de l'exercice	1 192 830	1 424 021
Réserves et résultat consolidés de l'exercice	18 343 244	17 176 389
Total des capitaux propres consolidés	24 343 244	23 176 389

À sa réunion annuelle du 4 juin 2002, le Conseil des gouverneurs de la Banque a adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

(1) Une nouvelle réserve spéciale complémentaire a été créée et dotée d'un montant de 750 millions d'euros prélevé sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

(2) Le Conseil des gouverneurs de la BEI a décidé de porter le capital souscrit de la Banque de 100 000 millions d'euros à 150 000 millions d'euros avec effet au 1^{er} janvier 2003.

(3) Au 1^{er} janvier 2003, le montant du capital versé sera porté à 7 500 millions d'euros, soit 5 % du capital souscrit de 150 000 millions d'euros ; cette augmentation sera effectuée, à la date du 1^{er} janvier 2003, par prélèvement de 1 500 millions d'euros sur la réserve supplémentaire de la Banque.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
A. Flux de trésorerie des activités d'exploitation :		
Résultat de l'exercice	1 192 830	1 424 021
Ajustements :		
Dotation aux provisions pour garanties émises	18 045	- 20 693
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	18 445	15 737
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	10 189	0
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	117 594	22 137
Ajustement de change non soumis à l'article 7	- 1 096	905
Variation des intérêts et commissions à payer et des intérêts reçus d'avance	116 457	- 995 403
Variation des intérêts et commissions à recevoir	193 037	1 065 640
Décote portefeuille d'investissement	- 763	- 2 711
Variation des valeurs de remplacement reconnues dans les fonds propres	- 25 975	- 114 617
Variation des valeurs de remplacement	- 3 614 520	- 4 533 341
Résultat des activités d'exploitation :	- 1 975 756	- 3 138 325
Variation des prêts	- 17 529 806	- 14 746 316
Solde net des opérations NIC (Note H)	49 336	16 298
Variation portefeuille de négociation	- 493 289	- 1 526 000
Variation opérations de capital-risque	- 171 102	- 219 046
Variation prêts titrisés	- 717 661	- 1 003 287
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	- 20 838 279	- 20 616 676
B. Flux de trésorerie des activités d'investissement :		
Libération des titres BERD (Note E)	- 8 438	- 8 437
Vente de titres	367 992	316 149
Acquisition de titres	- 340 125	- 356 768
Variation des immobilisations corporelles (Note F)	- 46 675	- 11 855
Variation des immobilisations incorporelles	- 6 947	- 2 721
Autres variations d'actifs	- 139 007	118 394
Retraitement du portefeuille FEI		66 526
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	- 173 200	121 288
C. Flux de trésorerie des activités de collecte de ressources :		
Émissions d'emprunts	37 563 210	32 531 378
Remboursements d'emprunts	- 20 396 612	- 19 000 043
Variation échanges de monnaies	278 192	- 233 439
Ajustements sur emprunts au titre de la norme IAS 39	4 431 648	4 759 190
Variation nette papier commercial	626 203	670 303
Variation nette dettes sur les établissements de crédit	575 045	99 720
Autres variations d'éléments de passif	58 541	155 656
Flux de trésorerie nets des activités de collecte de ressources	23 136 227	18 982 765
État de la trésorerie		
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	12 373 408	13 302 774
Flux de trésorerie nets en provenance :		
(1) des activités d'exploitation	- 20 838 279	- 20 616 676
(2) des opérations d'investissement	- 173 200	121 288
(3) des opérations de collecte de ressources	23 136 227	18 982 765
Effet de la variation du taux de change sur les liquidités et les équivalents de liquidités	- 584 327	583 257
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	13 913 829	12 373 408
Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	16 100	22 180
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum	3 832 207	2 252 003
Créances sur les établissements de crédit :		
- comptes à vue	118 433	181 292
- comptes de dépôts à terme	9 947 089	9 917 933
	13 913 829	12 373 408

GRUPE BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002

Note A — Principes comptables essentiels

1. Principes de consolidation et normes comptables

a) Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les normes internationales applicables en la matière (IFRS).

Les principes comptables sont appliqués, s'agissant des éléments d'importance significative, en conformité avec les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 (modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001) concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la « directive »), excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives aux principes comptables.

b) Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement (« la Banque ») et, depuis le 1^{er} juillet 2000, ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement (« le FEI »), sis au 43, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

Les parts des intérêts minoritaires représentent les participations dans le FEI non détenues par le Groupe.

c) Retraitements et opérations réciproques.

Préalablement à la consolidation, les comptes du FEI ont fait l'objet de retraitements visant à les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après. Après cumul des bilans et comptes de résultats, les soldes réciproques ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

d) Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, le 25 février 2003, de soumettre les états financiers consolidés pour approbation au Conseil des gouverneurs du 3 juin 2003.

2. Bases de conversion

Le Groupe emploie l'euro, monnaie unique des États membres participants à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital et pour la présentation de ses états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euro et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés dans des monnaies étrangères sont convertis en euros sur la base des taux de conversion en vigueur à la date du bilan. Les profits ou pertes résultant de la conversion sont portés au crédit ou au débit du compte de profits et pertes.

Les comptes de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

3. Produits dérivés

Tous les produits dérivés utilisés par le Groupe sont portés au bilan à leur juste valeur sur la base de valeurs de remplacement positives ou négatives. La juste valeur est obtenue à partir des prix du marché, de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles de calcul du prix des options, qui prennent en compte les prix actuels du marché et les prix contractuels applicables à l'instrument sous-jacent, ainsi que la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement et la volatilité de cet instrument.

Le Groupe a recours aux produits dérivés dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif. Il comptabilise ces opérations de couverture soit à leur juste valeur, soit sur la base de leurs flux de trésorerie lorsque les critères spécifiés à cet effet sont remplis.

Dans le cas d'une comptabilisation à la juste valeur, la variation de la juste valeur des instruments de couverture est reconnue dans le résultat net. La variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable aux risques couverts sert à ajuster la valeur comptable dudit élément et est également reconnue dans le résultat net.

Dans le cas d'une comptabilisation sur la base des flux de trésorerie, la portion effective de gain ou de perte sur l'instrument de couverture est reconnue dans les fonds propres tandis que la portion non effective est enregistrée dans le résultat net.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques.

Les échanges de monnaies à recevoir et à payer sont portés au bilan à leur juste valeur (prix du marché). Les montants nominaux sont enregistrés dans les comptes hors bilan.

Les contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture utilisés dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) sur la base de modèles internes d'évaluation.

4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

5. Caisse et assimilés

Le Groupe assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

6. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, obligations et autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable

6.1. Portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation (Cf. « Portefeuille de négociation B3 » à la note B) est constitué de titres cotés en Bourse émis et garantis par des établissements financiers. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché, tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur étant porté au compte de profits et pertes dans la période où il survient.

6.2. Portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance

Le portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance comprend le portefeuille d'investissement du Groupe ainsi que ses portefeuilles de négociation A1 et A2 (Cf. note B).

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance finale afin d'assurer la solvabilité du Groupe. Ces titres sont émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Le coût d'entrée des titres dans ce portefeuille est le coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, le coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement se répartit prorata temporis sur la durée de vie restante des titres détenus.

Les portefeuilles de négociation A1 et A2 sont destinés à assurer au Groupe un niveau de liquidité suffisant ; ils comprennent des produits du marché monétaire, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés sur la base de leur valeur nominale.

6.3. Portefeuille disponible à la vente

Le portefeuille disponible à la vente comprend le portefeuille obligataire de négociation B1 (Cf. note B), des actions et autres titres à revenu variable et des participations (Cf. note E). Les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente s'ils ne peuvent être classés de façon appropriée dans l'une des autres catégories de portefeuille. Les placements financiers disponibles à la vente sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes non réalisés sont enregistrés dans une rubrique des fonds propres jusqu'à ce que les titres concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un titre disponible à la vente est considéré comme déprécié, le gain ou la perte cumulé non réalisé qui était jusque là comptabilisé dans les fonds propres est enregistré dans le résultat net pour la période considérée. Un placement financier est considéré comme déprécié si sa valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les placements financiers cotés sont considérés comme dépréciés si la baisse du prix de marché en deçà de la valeur d'acquisition est d'une telle ampleur que le recouvrement de cette valeur ne peut être raisonnablement attendu dans un avenir prévisible.

Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, le gain ou la perte cumulé non réalisé inclus dans les fonds propres est transféré au résultat net pour la période considérée.

Le calcul de la juste valeur des placements financiers disponibles à la vente repose généralement sur les prix du marché.

Les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme ; elles sont comp-

tabilisées à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 39 qui stipule que les instruments financiers pour lesquels une juste valeur ne peut être établie sont valorisés suivant le principe énoncé. L'estimation de la juste valeur d'un investissement de capital-risque peut varier de façon significative durant la période de détention et, du fait de la nature de ce type d'investissements, cette juste valeur ne peut être déterminée avec exactitude qu'à leur cession. L'estimation par le Groupe de la juste valeur d'investissements de capital-risque pour lesquels la méthode et la date de sortie n'ont pas été déterminées est par conséquent considérée comme inappropriée. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

7. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

7.1. Les prêts (y compris les prêts titrisés) sont présentés dans les actifs du Groupe sur la base de leur montant décaissé net. Les prêts dont la couverture repose sur des produits dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur (prix du marché).

Des provisions spécifiques ont été constituées sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces provisions sont enregistrées dans le compte de profits et pertes dans la rubrique « Corrections de valeur sur créances ».

Les corrections de valeur relatives aux intérêts sur ces prêts sont déterminées au cas par cas par la direction de la Banque.

7.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés en résultat selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts.

7.3. Opérations de prise en pension (« Reverse repo ») et de mise en pension (« Repo »)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire du Groupe (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

Ce type d'opération est considéré, pour le Groupe, comme une opération de prêt (d'emprunt) à intérêt garanti et est comptabilisé à l'actif du bilan au poste 3. Créances sur les établissements de crédit - b) Autres créances (au passif du bilan : poste 1. Dettes envers des établissements de crédit - b) à terme ou à préavis). Les titres reçus (donnés) en nantissement sont enregistrés dans des comptes hors bilan (sont maintenus dans les comptes du bilan).

8. Actifs corporels

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du siège du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur des immeubles du siège de Luxembourg-Kirchberg et des bureaux de Luxembourg-Hamm fait l'objet d'un amortissement linéaire calculé sur une période de 30 ans et celle du bureau de Lisbonne sur 25 ans.

Les installations et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
- mobilier	5 ans
- matériel de bureau et véhicules	3 ans.

Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.

9. Actifs incorporels

a) Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que ces derniers répondent à certains critères d'identifiabilité, qu'il est probable qu'ils procureront des avantages économiques futurs et que leur coût peut être mesuré avec fiabilité. Les logiciels mis au point par les services de la Banque et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé (amortissement linéaire sur trois ans à compter de leur achèvement).

b) Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

10. Fonds de pension et caisse de maladie

a) Fonds de pension

1- Le régime de pension principal de la BEI est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et applicable à l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois tous les trois ans, en conformité avec la norme IAS 19 et sur la base de la méthode de référence des unités de crédit projetées (« *projected unit credit method* »), l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la note L. Les pertes ou les gains actuariels sont répartis sur la base de la moyenne de la durée résiduelle de vie active estimée du personnel.

2. Le régime de pension du FEI est un régime à contributions définies dont la gestion est confiée à un organisme externe.

b) Caisse de maladie

1- La BEI a institué au profit des membres du personnel sa propre caisse de maladie, au financement de laquelle contribuent la Banque et le personnel. La caisse de maladie est gérée actuellement sur la base de l'équilibre entre les prestations et les cotisations.

2- La caisse de maladie du personnel du FEI est gérée par un organisme externe.

11. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont mesurées initialement par le coût d'acquisition de ces titres, qui représente la juste valeur du crédit dont ils bénéficient. Les coûts de transaction et les primes nettes (décotes) sont pris en compte dans le calcul initial. Les mesures ultérieures reposent sur un étalement linéaire de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement sur la durée de vie des dettes représentées par des titres.

Le Groupe a pour principe de se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt fixes sur ses emprunts obligataires et de comptabiliser ces opérations de couverture à leur juste valeur. Il en résulte que, lorsque ce principe est appliqué aux titres à taux fixe, la valeur comptable des obligations émises, plutôt que de refléter le coût d'acquisition, est ajustée en fonction des variations de la juste valeur des engagements couverts.

12. Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties émises

a) Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que le Groupe décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

Les normes comptables internationales requièrent que la dotation à cette provision s'incrive dans le cadre de l'affectation du résultat.

La directive prescrit que les montants affectés à cette provision doivent apparaître de manière distincte dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Dotation au fonds pour risques bancaires généraux ».

b) Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties du Groupe en faveur d'intermédiaires financiers.

13. Fonds affectés aux opérations de capital-risque et au Mécanisme de financement structuré

a) Fonds affectés aux opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la BEI déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

b) Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la BEI déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

Les corrections de valeur relatives à ces opérations seront déduites de ces postes lors de l'affectation des résultats ultérieurs.

14. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

15. Opérations d'échange de monnaies ou de taux d'intérêt (swaps)

Le Groupe conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée puisse être converti dans une autre monnaie. Elle effectue simultanément une opération de change à terme afin d'obtenir les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants relatifs à ces opérations sont repris dans les comptes hors bilan (Note U).

Le Groupe conclut également des opérations d'échange de taux d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés sur la base de la méthode prorata temporis. Les montants nominaux des opérations d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans les comptes hors bilan.

16. Comptes de régularisation (actif - passif)

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

17. Intérêts à recevoir et produits assimilés

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur placements et autres produits du portefeuille-titres, cette rubrique comprend les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Dans le souci de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

18. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom du FEI mais au bénéfice de la Commission. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque projet.

Dans le cadre du projet pilote « Croissance et environnement », le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie en couverture de prêts accordés aux PME pour financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le FEI assume la garantie de dernier ressort et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet « Garanties » du programme pluriannuel (MAP) pour les PME, le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET - Création d'entreprises et du volet consacré aux prises de participations (« MAP Equity ») du programme pluriannuel pour les PME, le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action « Capital d'amorçage » vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements sur le segment du capital d'amorçage.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

19. Opérations fiduciaires

En vertu de l'article 28 de ses Statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière (« MET - Création d'entreprises »).

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (« Mécanisme de garantie pour les PME »).

20. Engagement d'achat des actions du FEI

Suite à l'engagement d'achat portant sur 785 actions du FEI restantes (Option de vente émise), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter ces actions dans un délai restant à courir de trois ans au prix de 315 000 euros par action. Ce prix d'acquisition représente une appréciation annuelle de 3 % par rapport à l'offre de rachat faite en 2000.

21. Données relatives à l'exercice précédent

Afin d'assurer la comparabilité avec le présent exercice, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités.

Note B — Portefeuille-titres (en milliers d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 671 non cotés en 2002 et 12 661 en 2001)	1 530 847	1 519 727
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote)	9 434 255	6 681 325
	10 965 102	8 201 052

	Valeur d'acquisition	Étalement de la décote ou des primes comptabilisées	Valeur comptable	Décote ou primes à comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 845 846	27 626	2 873 473	- 45 531	2 827 942	3 001 315
Portefeuille opérationnel monétaire :						
- Titres monétaires à échéance max. 3 mois (A1)	3 832 207	—	3 832 207	—	3 832 207	3 832 207
- Titres monétaires à échéance max. 18 mois (A2)	1 263 984	—	1 263 984	—	1 263 984	1 263 984
Portefeuille opérationnel obligataire B1 « Credit Spread »	696 768	- 50	699 030	- 103	696 615	699 030
Portefeuille de négociation B3 (« Global Fixed Income »)	397 962	—	402 515 *	—	386 099	402 515
Portefeuille opérationnel disponible à la vente	52 945	—	52 945 **	—	53 000	52 945
Prêts titrisés (Note D)	1 840 948	—	1 840 948	—	1 840 948	1 840 948
	10 930 660	27 576	10 965 102		10 900 795	

* y compris augmentation de 2 312 euros de la valeur de marché. ** y compris augmentation de 207 euros de la valeur de marché

Note C — Créances sur les établissements de crédit (autres créances) (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Dépôts à terme	5 318 298	6 588 593
Opérations de prise en pension (Reverse repo)*	4 628 791	3 329 340
	9 947 089	9 917 933

(*) Il s'agit d'opérations réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification du nantissement,
- la marge de nantissement requise par le prêteur qui doit toujours être présente et suffisante, en vérifiant quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Décomposition du total des prêts accordés :

- Partie décaissée
- Partie non décaissée
Total des prêts accordés

(*) Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser.

	31.12.2002	31.12.2001
Total des prêts accordés	232 443 340	219 993 195
Prêts titrisés (Note B)	1 840 948	1 123 215
Total des prêts (Note W)	234 284 288	221 116 410

Note E — Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend (en milliers d'euros) :

	2002	2001
Opérations de capital-risque – après réduction de valeur de 139 731 euros (2001 : 22 137 euros)	737 317	683 809
Actions BERD	132 188	123 750
Actions acquises afin de garantir le recouvrement de créances	18 781	36 613
	888 286	844 172

Note D — État résumé des prêts au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

Total des prêts accordés (*)

Montant total des prêts accordés depuis l'origine, calculé sur la base des parités appliquées au jour de la signature :		403 858 622
À ajouter : ajustement de la créance	913 355	
ajustements de change	5 509 777	
ajustement positif juste valeur (IAS 39)	723 277	7 146 409
À déduire : résiliations et annulations	11 109 578	
remboursements en principal	167 452 113	
		- 178 561 691
Total des prêts accordés		232 443 340

Prêts accordés

	à des établissements de crédit faisant fonction d'intermédiaires	directement aux bénéficiaires finals	Total 2002	Total 2001
	92 414 790	103 506 204	195 197 717	185 739 983
	7 412 732	29 109 614	36 522 346	34 253 212
	99 827 522	132 615 819	232 443 340	219 993 195

Le montant de 132 187 500 euros (2001 : 123 750 500 euros) représente le capital libéré par le Groupe au 31 décembre 2002 au titre de sa souscription de 600 millions d'euros au capital de la BERD.

Le Groupe détient 3,03 % du capital souscrit.

Si ces titres avaient été comptabilisés sur la base de la méthode de la mise en équivalence, l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe n'aurait pas été significatif.

en milliers d'euros	% du capital détenu	Total capitaux propres	Total résultat net	Total du bilan
BERD (31.12.2001)	3,03	4 183 595	157 182	20 947 293

Note F — Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<i>Coût historique</i>						
Au 1.1.2002	3 688	119 535	349	22 358	145 930	13 604
Ajouts	6 727	28 150	0	11 798	46 675	6 947
Transfert	0	0	0	331	331	- 331
Cessions	0	0	0	- 5 420	- 5 420	- 5 384
Au 31.12.2002	10 415	147 685	349	29 067	187 516	14 836
<i>Amortissements cumulés</i>						
Au 1.1.2002	0	52 693	224	8 485	61 402	5 816
Amortissements	0	4 901	14	8 743	13 658	4 787
Transfert	0	0	0	231	231	- 231
Cessions	0	0	0	- 5 420	- 5 420	- 5 384
Au 31.12.2002	0	57 594	238	12 039	69 871	4 988
<i>Valeur comptable nette</i>						
Au 31.12.2002	10 415	90 091	111	17 028	117 645	9 848
Au 31.12.2001	3 688	66 842	125	13 873	84 528	7 788

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le poste « Immeubles Luxembourg » comprend des coûts (851 000 euros) relatifs à la construction du nouveau bâtiment, dont l'achèvement est prévu en 2007.

Note G — Bonifications d'intérêt versées et reçues d'avance

a) Une partie des montants reçus de la Commission des Communautés européennes dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée à l'actif dans le poste 9.a) « À recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME ».

b) Les « bonifications d'intérêt reçues d'avance » (Poste 3.a)) au passif comprennent :

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays du bassin méditerranéen ;

- les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêts sur ressources propres de la Banque à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du SME conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt sur les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H — Comptes divers (en milliers d'euros)**Débiteurs divers :**

	31.12.2002	31.12.2001
- Prêts à la construction et avances accordés au personnel	70 238	82 173
- Solde net des montants décaissés au titre d'emprunts et des montants encaissés au titre de prêts dans le cadre des opérations NIC gérées pour le compte de la Communauté européenne (Section spéciale)	57 779	107 116
- Produits d'emprunts à recevoir	449 063	0
- Contrats d'échange à recevoir	304 467	0
- Échéances à recevoir sur prêts	49 461	299 010
- Autres	157 393	50 480
	1 088 401	538 779

Créditeurs divers :

- Les comptes de la Communauté européenne :

. pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	233 364	167 241
. les comptes de dépôts	269 420	296 053
- Contrats d'échange à payer	301 625	0
- Échéances à payer sur emprunts	0	172 066
- Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	144 264	133 689
- Autres	87 328	220 345
	1 036 001	989 394

Note I — Comptes de régularisation (actif-passif) (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
À l'actif :		
Intérêts et commissions à recevoir	2 181 711	2 377 198
Autres	3 729	1 279
	2 185 440	2 378 477
Au passif :		
Intérêts et commissions à payer	3 209 683	3 181 619
Produits sur prêts à répartir	585 952	461 868
Initiative PPTE	62 251	67 912
Frais de personnel à régler	7 278	7 100
Charges pour mobilité externe	7 500	7 500 (*)
Autres	23 765	53 973
	3 896 429	3 779 972

(*) Repris au poste 14 du compte de profits et pertes : « Charges exceptionnelles » (Note R)

Note J — Dettes envers des établissements de crédit (à terme ou à préavis) (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
- Emprunts à court terme	1 172 542	597 497
- Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital	10 125	10 125
	1 182 667	607 622

Note K — État résumé des dettes représentées par des titres au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

Payables en	Emprunts					Échanges de monnaies				Montant net	
	Encours au 31.12.2001	Taux moyen	Encours au 31.12.2002	Taux moyen	Échéances	Montants à payer (+) ou à recevoir (-)				Encours au 31.12.2001	Encours au 31.12.2002
						31.12.2001	Taux moyen	31.12.2002	Taux moyen		
EUR	72 131 851	5,48	77 303 117	5,13	2003/2030	24 174 809 +	5,50	31 127 088 +	3,12	96 306 660	108 430 205
GBP	48 004 134	6,34	48 068 756	6,17	2003/2040	4 046 143 -	6,35	4 008 082 -	3,79	43 957 991	44 060 674
DKK	484 099	5,17	363 451	5,26	2003/2010	141 865 +	5,17	90 928 +	2,80	625 964	454 379
SEK	200 512	5,70	203 763	5,70	2003/2007	864 306 +	5,70	1 178 448 +	3,70	1 064 818	1 382 211
USD	45 145 774	5,50	44 451 612	5,09	2003/2026	15 983 627 -	5,56	17 553 055 -	1,94	29 162 147	26 898 557
CHF	3 213 298	3,99	3 199 532	3,61	2003/2014	54 960 -	4,00	56 114 -	5,85	3 158 338	3 143 418
JPY	3 429 706	3,04	4 052 721	3,56	2003/2032	944 455 -	3,04	1 749 289 -	- 0,16	2 485 251	2 303 432
NOK	314 406	5,67	604 761	5,99	2004/2008	213 796 -	5,67	426 082 -	6,55	100 610	178 679
CAD	1 474 036	7,98	619 336	7,71	2003/2008	1 402 998 -	7,98	558 912 -	0,00	71 038	60 424
AUD	462 963	6,28	1 533 196	5,03	2005/2005	462 963 -	6,28	1 533 196 -	0,00		
CZK	247 891	7,55	477 808	6,02	2005/2022	101 167 +	7,55	298 800 +	2,36	349 058	776 608
HKD	1 767 967	7,12	1 179 981	6,97	2003/2010	1 767 967 -	7,12	1 179 981 -	0,00		
NZD	94 273	6,50	100 125	6,50	2004/2007	94 273 -	6,50	100 125 -	0,00		
ZAR	609 566	12,88	727 895	12,20	2003/2018	371 124 -	12,88	429 651 -	12,91	238 442	298 244
HUF	161 106	10,02	311 059	9,09	2003/2012	81 573 -	10,02	120 166 -	8,39	79 533	190 893
PLN	326 416	12,52	430 714	10,93	2003/2017	118 105 -	12,52	261 225 -	0,00	208 311	169 489
TWD	1 035 766	5,00	1 289 507	4,51	2003/2013	1 035 766 -	5,00	1 289 507 -	0,00		
SKK	46 752	15,63				63 114 +	15,63	113 245 +	8,29	109 866	113 245
Ajustement négatif juste valeur (IAS 39)	4 759 190		9 190 838								
TOTAL	183 909 706		194 108 172								

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique : 1 580 millions). Tous ces emprunts sont intégralement couverts par des opérations d'échange.

Note L — Provisions pour risques et charges (fonds de pension du personnel)

Les engagements en matière de prestations de retraite ont été évalués au 30 juin 2000 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées (« *projected unit credit method* »). Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 7 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises ;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4 % ;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5 % ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans ;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Suite à cette évaluation, il a été constaté que les engagements du Groupe étaient couverts.

La provision pour fonds de pension a évolué comme suit :

- provision au 31 décembre 2001	474 951
- paiements effectués au cours de l'année	- 19 037
- coût annuel	61 841
- provision au 31 décembre 2002	517 755

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à contributions définies). Celle-ci est comprise dans la rubrique « Crédeurs divers (Note H) » pour un montant de 144,3 millions d'euros (2001 : 133,7 millions d'euros).

Le régime de pension du FEI est un régime à contributions définies dont la gestion est confiée à un organisme externe.

Note M — Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties émises (en milliers d'euros)

a) Le Fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :

	31.12.2002	31.12.2001
Fonds à l'ouverture de l'exercice	1 080 000	935 000
Dotation pour l'exercice	25 000	145 000
Fonds à la clôture de l'exercice	1 105 000	1 080 000

Un montant de 25 millions d'euros a été affecté sur le résultat de l'exercice 2002 (voir note A 13.a).

b) La provision pour garanties émises a évolué comme suit :

	31.12.2002	31.12.2001
Provision à l'ouverture de l'exercice	24 312	45 005
Dotation pour l'exercice	26 427	19 665
Extourne provision pour garanties RTE (Note R)	0	- 40 000
Utilisation provision	- 8 382	- 358
	42 357	24 312

Note N — Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (Poste 1 du compte de profits et pertes) (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Allemagne	1 454 812	1 552 900
France	1 146 295	1 227 998
Italie	1 145 673	1 369 824
Royaume-Uni	1 205 993	1 377 507
Espagne	1 017 252	1 219 248
Belgique	172 412	213 288
Pays-Bas	119 671	149 850
Suède	147 968	177 804
Danemark	186 848	247 954
Autriche	136 309	152 647
Finlande	124 832	115 649
Grèce	414 251	389 539
Portugal	496 335	525 726
Irlande	93 772	113 859
Luxembourg	28 597	26 829
	7 891 020	8 860 622
À l'extérieur de l'Union européenne	1 009 465	1 061 294
	8 900 485	9 921 916
Résultats non ventilés (1)	899 454	835 264
	9 799 939	10 757 180

(1) Résultats non ventilés :

	31.12.2002	31.12.2001
Produits du portefeuille-titres d'investissement	229 350	180 039
Produits des titres à court terme	170 647	87 931
Produits du marché monétaire	487 134	556 761
Commissions garanties FEI (contre-garantie de la BEI)	12 323	10 533
	899 454	835 264

Note O — Résultat d'opérations financières (Poste 5 du compte de profits et pertes)

Les éléments suivants sont inclus dans le résultat (en milliers d'euros) :

	31.12.2002	31.12.2001
Résultat net sur contrats d'échange conclus au titre de la gestion actif-passif	- 132 342	- 60 756
Résultat net sur opérations de couverture de la juste valeur	3 211	6 124
Portefeuille de négociation	0	133
	- 129 131	54 499
Autres opérations financières	20 212	6 760
	- 108 919	- 47 739

Note P — Ventilation par marché géographique des commissions perçues (Poste 3 du compte de profits et pertes) (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Italie	1	2
Royaume-Uni	50	59
Danemark	0	1
Irlande	17	20
	68	82
Institutions communautaires	20 447	22 506
Résultats non ventilés (FEI)	13 815	9 941
	34 066	32 529

Note Q — Frais généraux administratifs (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Traitements et émoluments	115 356	106 813
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	54 096	51 856
Frais de personnel	169 943	158 669
Frais généraux et charges administratives	63 471	52 869
	232 923	211 538

L'effectif du Groupe était de 1 171 employés au 31 décembre 2002 (1 132 au 31 décembre 2001).

Note R — Produits et charges exceptionnels

a) Produits exceptionnels

Ce poste comprend :

Au 31.12.2001 :

• Un montant de 40 millions d'euros correspondant à l'extourne de la provision sur les garanties RTE du FEI suite à l'émission par la Banque d'une contre-garantie.

b) Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Provision pour mobilité externe	0	7 500
Taux spéciaux de conversion	0	3 864
	0	11 364

Note S — Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

Note T — Estimation de la juste valeur des instruments financiers

Le Groupe enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille de négociation), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La juste valeur des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de monnaies) figurant à l'actif et au passif est présentée dans le tableau ci-après en parallèle avec leur valeur comptable :

(en millions d'EUR) 31 décembre 2002	Actif		Passif	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
-- Prêts	197 762	205 960	—	—
- Portefeuille d'investissement	2 873	3 077	—	—
- Disponibilités	11 140	11 140	—	—
- Emprunts après échanges	—	—	199 348	191 846
Total	211 775	219 454	199 348	191 846

La juste valeur estimative des instruments financiers constituant l'actif et le passif est calculée selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie de ces instruments et de la courbe des ressources collectées de la Banque. Cette courbe reflète le coût du financement de la Banque en fin d'exercice.

Note U — Gestion des risques

Les risques significatifs auxquels le Groupe doit faire face sont les suivants :

- * risque de crédit
- * risque de taux d'intérêt
- * risque de liquidité
- * risque de change

Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les obligations à revenu fixe détenues dans les portefeuilles d'investissement, de couverture et de négociation, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera également analysé ci-après (Note V).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

- à l'intérieur de l'Union :

		Garant				Sans garantie formelle ⁽²⁾	Total
		États membres	Institutions publiques ⁽¹⁾	Banques « zone A »	Entreprises ⁽¹⁾		
Emprunteur	États membres					13 006	13 006
	Institutions publiques	18 117	14 489	1 675	810	1 396	36 487
	Banques « zone A »	13 448	31 943	10 834	16 109	14 528	86 862
	Entreprises	9 398	1 520	19 762	27 066	6 317	64 063
	Total 2002	40 963	47 952	32 271	43 985	35 247	200 418
	Total 2001	41 545	36 968	32 589	45 030	34 809	190 941

(1) Les prêts garantis par des cessions de créances sont classés en fonction de la nature du bénéficiaire final.

(2) Prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

- à l'extérieur de l'Union :

Garantis par :	2002	2001
États membres	1 677	1 881
Budget communautaire	21 661 (*)	21 530 (*)
Mécanisme préadhésion	9 805	6 765
Total	33 143	30 176

(*) dont 2 546 millions correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessous (2 969 millions pour l'année 2001).

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts au titre du Mécanisme préadhésion) bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts ACP,

Pour ce qui concerne l'activité sur prêts, trésorerie et produits dérivés, le risque de crédit est géré par un département « Risques de Crédit » indépendant directement placé sous la responsabilité du Comité de direction. Le Groupe a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour la définition et la surveillance du risque de crédit.

Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à terme a pu être démontrée et qui peuvent offrir des garanties jugées suffisamment solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit en matière de prêts, le Groupe a classé ses crédits selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure des garanties attachées au portefeuille des prêts accordés au 31 décembre 2002 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

PTOM). Pour les prêts bénéficiant d'une garantie souveraine, dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Asie et d'Amérique latine), à l'exception des zones ACP et PTOM, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils. Jusqu'à présent, les contrats de financement signés au titre de ces accords ont porté sur 3 231 millions d'euros de prêts avec partage des risques

Les prêts accordés dans le cadre du Mécanisme préadhésion (9 805 millions d'euros) ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres.

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION

Ventilation des prêts par catégorie de garantie au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

Accord financier	Encours 31.12.02	Encours 31.12.01	Accord financier	Encours 31.12.02	Encours 31.12.01
<i>Garantie des États membres</i>			<i>Garantie du budget communautaire à 70 %</i>		
Ensemble des pays ACP/PTOM	4 404	8 924	Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	277 528	327 031
Lomé – Convention 2			ALA II – 900 Mio	867 572	995 196
Ensemble des pays ACP/PTOM	118 575	177 225	ALA intérimaire (Gar. 70 % : partage des risques) – 122 Mio	101 539	135 063
Lomé – Convention 3			Bosnie-et-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	99 544	100 122
Ensemble des pays ACP/PTOM	677 506	867 832	Euromed (BEI) – 2 310 Mio – Décision 29.01.97	2 104 321	2 385 402
Lomé – Convention 4			ARYM – 150 Mio – 1998-2000	150 000	150 000
Ensemble des pays ACP/PTOM	876 688	826 818	PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	2 977 145	3 360 841
Lomé – Convention 4 – Protocole 2					
Total Garantie des États membres	1 677 173	1 880 799	Total Garantie du budget communautaire à 70 %	6 577 649	7 453 655
<i>Garantie du budget communautaire à 100 %</i>			<i>Garantie du budget communautaire à 65 %</i>		
Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	184 859	205 887	Afrique du Sud – 825 Mio – 7/2000-7/2007	243 562	202 533
ALA I – 750 Mio	393 484	587 466	ALA III – 2/2000-7/2007	988 461	941 255
ALA intérimaire (Gar. 100 %) - 153 Mio	93 664	115 711	Euromed II – 2/2000-7/2007	3 164 588	1 905 885
PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	447 100	582 878	PECO – 9 280 Mio – 2/2000-7/2007	2 848 245	1 979 920
PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	2 220 491	2 491 321	Turquie Action spéciale – 2001	130 000	0
PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	255 222	329 195	Turquie TERRA – 11/1999-11/2002	450 000	450 000
Total Garantie du budget communautaire à 100 %	3 594 820	4 312 458	Total Garantie du budget communautaire à 65 %	7 824 856	5 479 593
<i>Garantie du budget communautaire à 75 %</i>			Total Garantie du budget communautaire		
Protocoles méditerranéens	3 334 112	3 903 857		21 660 420	21 530 142
Yougoslavie – Art. 18 (1984)	15 580	21 159	Total Mécanisme préadhésion	9 805 108	6 764 930
Yougoslavie – Protocole 1	23 511	34 555	Total général	33 142 701	30 175 871
Yougoslavie – Protocole 2	168 588	193 597			
Slovénie – Protocole 1	121 304	131 268			
Total Garantie du budget communautaire à 75 %	3 663 095	4 284 436			

La répartition des prêts en cours décaissés (en millions d'euros) au 31 décembre 2002 par secteur d'activité de l'emprunteur est présentée ci-dessous :

Secteur	Échéance				
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL 2002	TOTAL 2001
Énergie	1 893	9 397	12 032	23 322	23 751
Transports	2 060	11 465	40 479	54 004	51 496
Télécommunications	2 473	6 461	2 926	11 860	14 380
Eau, assainissement	1 048	4 361	9 016	14 425	12 738
Infrastructures diverses	534	3 332	5 185	9 051	8 143
Agriculture, sylviculture, pêche	57	156	143	356	366
Industrie	2 501	7 996	4 254	14 751	15 132
Services	226	1 445	1 218	2 889	2 418
Prêts globaux	4 416	22 122	34 726	61 264	54 497
Education, santé	59	616	4 442	5 117	3 942
Ajustement positif juste valeur (IAS 39)	0	0	0	723	33
	15 267	67 351	114 421	197 762	186 896

Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille-titres, papier commercial, comptes à terme, etc.) est géré d'une manière stricte par le choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles-titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par le département « Risques de crédit »).

Le tableau ci-après représente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles-titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs :

% au 31 décembre 2002	Portefeuille-titres %	Instruments de trésorerie %
Notation Moody's ou équivalent		
AAA	80	12
P1	0	17
de AA1 à AA3	14	45
A1	3	15
Inférieur à A1	2	10
Pas de notation	1	1
Total	100	100

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction. À cet effet, elle a décidé une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui protège le Groupe contre une variation importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à

environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des monnaies se traduirait par une hausse de 143 000 euros du différentiel entre la valeur actualisée nette des fonds propres du Groupe et la valeur actualisée nette recherchée par la stratégie de gestion actif-passif.

Le tableau ci-après illustre l'exposition du Groupe au risque de taux. Il présente, pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation, les montants nominaux en fonction des échéances subissant l'influence de changements de taux d'intérêt :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros) :

	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2002	Total 2001
Actif							
Prêts (brut)	105 662	2 912	5 635	36 614	46 939	197 762	186 863
Trésorerie nette	10 658	182	544	1 259	1 370	14 013	13 183
	116 320	3 094	6 179	37 873	48 309	211 775	200 046
Passif							
Emprunts et échanges	135 268	- 4 167	3 558	28 665	36 024	199 348	174 794
Risque de taux	- 18 948	7 261	2 621	9 208	12 285		

Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Échéance non définie ».

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	16					16
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	20	152	793	566		1 531
Autres créances :						
Comptes à vue	118					118
Divers	9 947					9 947
	10 065					10 065
Prêts :						
Établissements de crédit	1 497	5 322	32 409	53 187		92 415
Clientèle	1 383	7 063	34 709	59 628	723	103 506
	2 880	12 385	67 118	112 815	723	195 921
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 148	897	1 585	2 804		9 434
Autres éléments de l'actif					17 710	17 710
Total de l'actif	17 129	13 434	69 496	116 185	18 433	234 677
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	1 173	4	6			1 183
Dettes représentées par un titre	13 211	10 794	95 564	65 348	9 191	194 108
Ajustement contrats d'échange de monnaies	99	18	2 985	447	5 447	8 996
Capital, réserves et résultat					24 343	24 343
Autres éléments du passif					6 047	6 047
Total du passif	14 483	10 816	98 555	65 795	45 028	234 677

Par ailleurs, pour assurer aussi la solvabilité du Groupe et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille-titres appelé portefeuille d'investissement (Note B) a été créé. Ce portefeuille-titres est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, en grande partie des obligations émises par les États membres, et que l'on a l'intention de garder jusqu'à leur échéance finale.

Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les frais généraux en monnaies autres que l'euro. Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par devise grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie	Euro	Livre sterling	Dollar des États-Unis	Autres monnaies	Total hors euro	Total général
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	7	9			9	16
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 531					1 531
Autres créances :						
Comptes à vue	85	3	11	19	33	118
Divers	6 676	995	860	1 416	3 271	9 947
Prêts :	6 761	998	871	1 435	3 304	10 065
Établissements de crédit	53 169	24 264	13 357	1 625	39 246	92 415
Clientèle	68 572	17 658	11 253	6 023	34 934	103 506
	121 741	41 922	24 610	7 648	74 180	195 921
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 027	1 125	950	332	2 407	9 434
Autres éléments de l'actif	15 719	848	663	480	1 991	17 288
Total de l'actif	152 786	44 902	27 094	9 895	81 891	234 677
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	786	397			397	1 183
Dettes représentées par des titres : Bons et obligations en circulation	86 339	47 681	44 452	14 738	106 871	193 210
Divers	155	388		355	743	898
	86 494	48 069	44 452	15 093	107 614	194 108
Ajustement contrats d'échange de monnaies	36 904	- 4 313	- 17 895	- 5 700	- 27 908	8 996
Capital, réserves et résultat	24 343					24 343
Autres éléments du passif	4 263	757	534	493	1 784	6 047
Total du passif	152 790	44 910	27 091	9 886	81 887	234 677
Éléments hors bilan	3	- 2	- 1			
Position nette au 31.12.2002	1	- 10	2	9		
Position nette au 31.12.01	- 15	2	4	9		

Note V — Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

1. Dans le cadre de la collecte de fonds

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques des fonds collectés en termes de monnaies et de taux d'intérêt de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés.

Les produits dérivés les plus utilisés sont les suivants :

- * Contrats d'échange de monnaies
- * Contrats d'échange de taux d'intérêt
- * Accords de détermination différée du taux d'intérêt (DRS)
- * Opérations d'échange d'actifs

Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats dans lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunt dans une autre monnaie et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels il est généralement convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice versa.

Accords de détermination différée du taux d'intérêt (DRS)

Cet instrument financier dérivé est assimilable à un contrat d'échange de taux d'intérêt (taux fixe contre taux variable ou vice versa). Toutefois, il est plus particulièrement utilisé par des organismes de financement à long terme comme la BEI, qui collectent des montants importants sur les marchés des capitaux.

Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. La Banque peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent au Groupe de modifier les taux d'intérêt et les monnaies de son portefeuille d'emprunts, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour accéder à certains marchés des capitaux en échangeant avec des contreparties les conditions avantageuses d'accès à ces marchés dont elles bénéficient, de façon à réduire le coût de la collecte de ressources.

Les opérations à long terme sur produits dérivés sont utilisées uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché, et non à des fins de prise de positions.

L'ensemble des échanges de taux ou de monnaies adossés au portefeuille d'emprunts ont des échéances identiques à ces emprunts et sont donc à long terme.

Politique de couverture du risque de crédit sur les produits dérivés

Le risque de crédit est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir le Groupe contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les « Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme » et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les « Annexes de remise en garantie », qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

Sélection des contreparties :

Note minimale : A1 au départ, le Groupe ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

Limites :

- total de la valeur nette de marché des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- engagements non garantis sur une contrepartie ;
- en outre, limites spécifiques de concentration exprimées en montants nominaux.

Échanges de monnaies (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 31.12.2002	Total 2001
Montant notionnel	5 251	30 071	3 156	2 316	40 794	38 567
Valeur nette actualisée	- 119	- 1 592	- 249	216	- 1 744	2 282
Risque de crédit (pondéré BRI 2)	79	539	46	204	867	1 357

Les montants notionnels à recevoir et à payer relatifs aux échanges de monnaies sont inscrits dans des comptes hors bilan (voir le point 2. ci-dessous pour les échanges à court terme).

Échanges de taux et DRS (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 31.12.2002	Total 2001
Montant notionnel	11 864	63 428	20 357	32 770	128 419	109 868
Valeur nette actualisée	319	3 221	1 048	2 013	6 601	4 817
Risque de crédit (pondéré BRI 2)	105	1 048	510	836	2 498	1 732

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre coût, la Banque souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'option relatifs aux emprunts :

	Option intégrée	Indice boursier	Coupon à structure spéciale ou assimilé
Nombre de transactions	169	20	27
Montant notionnel (en millions d'euros)	7 427	1 580	2 903
Valeur nette actualisée	- 121	- 197	226

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas du Groupe, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du « risque courant » recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI 2).

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échanges de monnaies et de taux et DRS confondus pour leur montant notionnel ainsi que le risque de crédit qui leur est associé :

Il n'existe généralement pas de risque de crédit sur ces options sauf pour certaines, basées sur un indice boursier, mais pour lesquelles il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

Tableau des risques en fonction de la notation

Toutes les nouvelles transactions sont signées avec des contreparties dont la note est au minimum de A1. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Note	% du nominal	Valeur de marché nette	Risque de crédit & BRI2
Aaa	8,5	574	1 227
de Aa1 à Aa3	53,2	531	3 784
A1	35,7	70	2 766
de A2 à Baa3	2,1	10	258
Pas de notation	0,6	0	191
Total	100	1 185	8 226

2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

Le Groupe passe également des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des échanges de monnaies à court terme s'élevait à 2 290 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 2 025 millions d'euros au 31 décembre 2001.

3 Norme comptable internationale 39 (IAS 39)

• Produits dérivés aux fins de la GAP

La politique de la Banque vise à maintenir un niveau de revenus stable et élevé ainsi qu'à protéger la valeur économique de la Banque. Pour cela la Banque :

- a adopté un profil d'investissement de ses fonds propres lui assurant un flux de revenus stables et élevés,

- gère les risques de taux résiduels par rapport à ce profil d'investissement.

Pour gérer les risques de taux résiduels, la Banque procède à des « couvertures naturelles » avec des prêts et des emprunts ou conclut des opérations financières de couverture globale (opérations d'échange de taux d'intérêt).

Les contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) conformément à la norme IAS 39.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de profits et pertes.

• Produits dérivés de couverture

La grande majorité des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à couvrir les emprunts émis. Ces produits dérivés et les emprunts ainsi couverts sont comptabilisés à leur juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente sous une forme résumée les éléments couverts, la nature des risques couverts, ainsi que l'instrument de couverture et sa juste valeur.

Tableau des produits dérivés de couverture (millions d'euros)

Instrument de couverture				Élément couvert	
Instrument de couverture	Description	Juste valeur positive (euros)	Juste valeur négative (euros)	Description de l'élément couvert	Valeur comptable
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux fixe – taux variable à payer	5 382	- 1 020	Dettes à taux fixe	4 362
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux variable à payer	462	- 331	Emprunt structuré	131
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux fixe à payer	214	- 3	Échéances structurées sur dette	211
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux variable – taux fixe à payer	96	- 1 457	Prêts à taux fixe	- 1 361
Échange de monnaies	Reçu monnaie A – monnaie B à verser	358	- 355	Dettes à taux fixe en monnaie B	3
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux fixe – monnaie B à taux variable à verser	1 580	- 1 011	Dettes à taux fixe en monnaie A	569
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux structuré – monnaie B à taux variable à verser	127	- 1 157	Emprunt structuré en monnaie A	- 1 030
Échange de monnaies	Reçu monnaie A – monnaie B à verser	145	- 45	Prêts à taux fixe en monnaie A	100
DRS	Reçu taux fixe – taux fixe à payer	443	- 54	Prêts à taux fixe	389
RRS	Reçu taux fixe – taux fixe à payer	5	- 7	Prêts à taux fixe	- 2
		8 812	- 5 440		3 372
	Position de change	4 782	- 6		4 776
	Total	13 594	- 5 446		8 148

Note W — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2002	% année 2001
1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés						
Allemagne	783	35 016 192	648 049	34 368 143	14,99 %	14,58 %
Italie	1 061	31 620 017	2 848 303	28 771 714	13,54 %	13,49 %
Espagne	471	29 528 723	2 825 512	26 703 211	12,64 %	12,37 %
France	318	26 754 412	3 112 088	23 642 324	11,45 %	11,45 %
Royaume-Uni	265	23 628 008	3 218 571	20 409 437	10,12 %	11,33 %
Portugal	225	14 675 328	3 259 453	11 415 875	6,28 %	6,13 %
Grèce	128	9 830 944	1 627 970	8 202 974	4,21 %	4,03 %
Danemark	102	5 430 342	945 289	4 485 053	2,32 %	2,52 %
Suède	116	4 357 062	948 084	3 408 978	1,87 %	1,99 %
Belgique	87	4 149 636	433 479	3 716 157	1,78 %	1,87 %
Autriche	122	4 044 781	30 000	4 014 781	1,73 %	1,61 %
Finlande	61	3 470 450	218 956	3 251 494	1,49 %	1,29 %
Pays-Bas	49	3 033 618	945 500	2 088 118	1,30 %	1,38 %
Irlande	76	2 310 962	522 701	1 788 261	0,99 %	1,12 %
Prêts assimilés (*)	22	1 979 622	300 000	1 679 622	0,85 %	0,91 %
Luxembourg	33	588 213	12 300	575 913	0,25 %	0,27 %
Total	3 919	200 418 310	21 896 255	178 522 055	85,81 %	86,35 %

(*) Les prêts accordés en vertu de l'Article 18 (1) 2 des Statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

Note W — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2002	% année 2001	
2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union							
<i>2.1. Pays ACP et PTOM</i>							
Namibie	10	147 782	18 500	129 282			
Maurice	12	136 434	70 416	66 018			
Kenya	8	125 160	21 139	104 021			
Jamaïque	10	105 323	7 249	98 074			
Groupe ACP	3	102 720	34 220	68 500			
Zimbabwe	10	80 721	18 030	62 691			
Barbade	6	71 470	45 000	26 470			
Mozambique	5	69 201	10 000	59 201			
République dominicaine	5	67 317	50 000	17 317			
Ghana	5	66 473	17 365	49 108			
Trinidad-et-Tobago	4	63 624	0	63 624			
Régional – Afrique	2	60 417	33 000	27 417			
Sénégal	2	56 038	17 904	38 134			
Botswana	7	54 320	0	54 320			
Lesotho	3	53 162	27 414	25 748			
Régional Afrique de l'Ouest	1	52 264	44 636	7 628			
Mauritanie	3	46 083	15 000	31 083			
Cameroun	3	31 023	5 000	26 023			
Bahamas	3	29 666	0	29 666			
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6	29 176	0	29 176			
Côte-d'Ivoire	6	26 924	0	26 924			
Nigeria	2	22 162	0	22 162			
Gabon	3	20 152	15 500	4 652			
Cap Vert	1	20 000	14 500	5 500			
Régional Afrique de l'Ouest	1	19 529	0	19 529			
Swaziland	2	17 500	7 500	10 000			
Sainte-Lucie	4	14 465	5 000	9 465			
Régional – Caraïbes	1	12 429	0	12 429			
Polynésie française	3	8 560	3 000	5 560			
Malawi	4	8 160	0	8 160			
Guinée	2	8 001	0	8 001			
Iles vierges britanniques	3	6 149	0	6 149			
Ouganda	1	5 491	0	5 491			
Groupe PTOM	1	4 960	3 422	1 538			
Îles Caïman	3	4 781	0	4 781			
Nouvelle Calédonie et dép.	2	4 370	0	4 370			
St Vincent et Grenadines	2	4 236	0	4 236			
Tchad	1	4 073	0	4 073			
Suriname	1	3 349	0	3 349			
Grenade	1	3 063	0	3 063			
Îles Falkland (Malvinas)	2	2 648	0	2 648			
Aruba	3	2 553	2 000	553			
Tonga	2	2 324	0	2 324			
Belize	1	2 108	0	2 108			
Antilles néerlandaises	2	810	0	810			
<i>Sous-total</i>	162	1 677 171	485 795	1 191 376	0,72 %	0,85 %	
<i>2.2. Afrique du Sud</i>	<i>Sous-total</i>	23	705 948	100 394	605 554	0,30 %	0,33 %
<i>2.3. Pays du Partenariat euro-méditerranéen et Balkans</i>							
Turquie	28	1 994 351	950 495	1 043 856			
Maroc	37	1 574 037	683 100	890 937			
Algérie	33	1 522 685	519 432	1 003 253			
Égypte	33	1 425 144	578 238	846 906			
Tunisie	41	1 324 283	527 200	797 083			
Liban	13	450 183	185 600	264 583			
République fédérale de Yougoslavie	15	387 885	279 000	108 885			
Jordanie	27	363 006	55 000	308 006			
Croatie	13	331 613	238 350	93 263			
Syrie	4	307 539	290 000	17 539			
Bosnie-et-Herzégovine	4	184 544	150 010	34 534			
ARYM	8	170 829	72 840	97 989			

Note W — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2002	% année 2001
Gaza et Cisjordanie	8	156 350	106 270	50 080		
Albanie	6	128 643	81 000	47 643		
Israël	3	41 040	0	41 040		
<i>Sous-total</i>	273	10 362 132	4 716 535	5 645 597	4,44 %	4,18 %
<i>2.4. Pays candidats à l'adhésion</i>						
Pologne	66	5 385 661	2 970 446	2 415 215		
République tchèque	36	3 246 091	1 435 344	1 810 747		
Roumanie	39	2 529 072	1 333 930	1 195 142		
Hongrie	47	2 140 540	662 000	1 478 540		
Slovénie	28	1 214 152	578 891	635 261		
Slovaquie	25	1 110 514	163 000	947 514		
Bulgarie	24	865 774	557 000	308 774		
Chypre	19	683 799	455 000	228 799		
Lettonie	14	310 158	214 744	95 414		
Lituanie	15	253 392	102 342	151 050		
Estonie	13	177 971	77 800	100 171		
Malte	4	35 604	25 000	10 604		
<i>Sous-total</i>	330	17 952 728	8 575 497	9 377 231	7,68 %	7,03 %
<i>2.5. Pays d'Amérique latine et d'Asie</i>						
Brésil	17	668 452	3 448	665 004		
Argentine	10	414 675	84 348	330 327		
Indonésie	6	295 054	256 818	38 236		
Philippines	6	240 098	80 835	159 263		
Chine	3	133 226	56 167	77 059		
Thaïlande	2	93 690	35 650	58 040		
Panama	2	91 037	4 881	86 156		
Mexique	3	86 846	36 307	50 539		
Pérou	2	78 153	0	78 153		
Régional – Amérique centrale	2	57 279	30 000	27 279		
Vietnam	1	55 000	55 000	0		
Pakistan	2	45 010	28 214	16 796		
Sri Lanka	1	40 000	40 000	0		
Costa Rica	1	38 616	0	38 616		
Bangladesh	1	36 202	36 202	0		
Régional - Pacte andin	1	34 472	0	34 472		
Inde	1	26 449	0	26 449		
Uruguay	1	10 463	0	10 463		
<i>Sous-total</i>	62	2 444 722	747 870	1 696 852	1,05 %	1,25 %
Total	850	33 142 701	14 626 091	18 516 610	14,19 % (*)	13,65 %
Norme comptable internationale 39 (IAS39)		723 277		723 277		
Total général	4 769	234 284 288 (**)	36 522 346	197 761 942	100,00 %	100,00 %

(*) 9,9 % hors Mécanisme préadhésion.

(**) Y compris prêts titrisés (Note B).

Note X — IAS 14 . Information sectorielle

Conformément aux critères de segmentation figurant dans la norme IAS 14 révisée, le Groupe considère que l'activité prêt constitue le produit principal offert à sa clientèle ; son organisation et l'ensemble de ses outils de gestion sont orientés vers le développement et la distribution de ce produit.

Par conséquent, en vertu de la norme précitée, les critères de segmentation ont été définis comme suit :

• critère primaire : le prêt en tant que produit ;

• critère secondaire : sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes :

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note N) ;
- les prêts par pays de localisation des projets (Note W) ;
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

Note Y — Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans étaient les suivants au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001 :

EURO-12 : taux irrévocablement fixés

	31.12.2002	31.12.2001
		1 euro =
Deutsche Mark		1,95583
Franc français		6,55957
Lire italienne		1936,27
Peseta espagnole		166,386
Franc belge		40,3399
Florin néerlandais		2,20371
Schilling autrichien		13,7603
Mark finlandais		5,94573
Drachme		340,750
Livre irlandaise		0,787564
Franc luxembourgeois		40,3399
Escudo portugais		200,482
PRÉ-IN :		
Livre Sterling	0,650500	0,608500
Couronne danoise	7,42880	7,43650
Couronne suédoise	9,15280	9,30120
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES :		
Dollar des États-Unis		
Franc suisse	1,04870	0,881300
Livre libanaise	1,45240	1,48290
Yen japonais	1541,27	1359,01
Dollar canadien	124,390	115,330
Dollar australien	1,65500	1,40770
Franc CFA	1,85560	1,72800
Couronne tchèque	655,957	655,957
Dollar de Hong Kong	31,5770	31,9620
Dollar néo-zélandais	8,17810	6,87230
Rand sud-africain	1,99750	2,12150
	9,00940	10,4302

Le résultat de l'exercice

Le résultat net pour l'exercice 2002 s'élève à 1 168 millions d'euros, contre 1 279 millions d'euros en 2001, soit une baisse de 8,7 % ; avant dotation aux provisions, réductions de valeur et résultat exceptionnel (déduction faite des participations minoritaires), le résultat s'établit à 1 347 millions d'euros contre 1 437 millions d'euros en 2001, soit une baisse de 6,3 %.

Pour l'exercice 2002, la dotation au Fonds pour risques bancaires généraux est de 25 millions d'euros (145 millions d'euros en 2001) et, pour ce qui concerne les opérations de capital-risque, les réductions de valeur et les provisions pour garanties émises se montent à 144 millions d'euros en 2002 (42 millions d'euros en 2001).

S'agissant des taux d'intérêt, les évolutions sont les suivantes : le taux moyen appliqué aux prêts est revenu de 5,64 % en 2001 à 4,74 % en 2002, et le taux moyen des emprunts est passé pour la même période de 5,34 % à 4,33 %.

Le montant des intérêts et commissions sur prêts perçus, en 2002, a atteint 8 938 millions d'euros contre 9 921 millions d'euros en 2001, alors que les intérêts et les commissions sur emprunts se sont élevés à 7 966 millions d'euros contre 8 895 millions d'euros en 2001.

Globalement, les activités de trésorerie ont dégagé un revenu net de 747 millions d'euros en 2002, soit 57 millions d'euros de plus qu'en 2001 (690 millions d'euros), ce qui représente un rendement global moyen de 3,58 % en 2002, contre 4,83 % en 2001.

L'accroissement, en valeur absolue, des revenus d'intérêt résultant des activités de trésorerie en 2002 s'explique principalement par une hausse de 60 millions d'euros des recettes des portefeuilles opérationnels par rapport à l'exercice 2001. Cette hausse, due à l'augmentation des encours, demeure toutefois limitée du fait de l'impact de la baisse des taux à court terme.

Les dépenses administratives générales et les amortissements sur actifs corporels et incorporels se sont élevés au total à 225 millions d'euros en 2002, soit une hausse de 9,8 % par rapport à 2001 (205 millions d'euros).

La comptabilisation à leur juste valeur des produits dérivés, en application de la norme comptable internationale 39 (IAS 39), a eu un impact négatif de 324 millions d'euros sur les fonds propres du groupe BEI.

Cet impact négatif correspond à la comptabilisation au 31 décembre 2002, à leur juste valeur, d'un certain nombre d'opérations d'échange de taux d'intérêt conclues entre 1999 et 2002 dans le but de couvrir la position globale de taux d'intérêt de la Banque. Ces produits dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Toutefois, ils ne satisfont pas à certains critères spécifiques de la norme IAS 39 qui permettent l'application de la comptabilité de couverture.

Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2002. Ces états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et les principes généraux des Directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives aux principes comptables, une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers consolidés qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

- Bilan consolidé
- Situation de la section spéciale
- Compte de profits et pertes consolidé
- État des mouvements des capitaux propres consolidés
- Tableau des flux de trésorerie consolidés
- Annexe aux états financiers consolidés.

ERNST & YOUNG
Société anonyme



Kenneth A. HAY

Luxembourg, le 25 février 2003

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil de gouverneurs, qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers consolidés de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers consolidés ;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'Audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 25 février 2003,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, de la situation de la section spéciale, du compte de profits et pertes consolidé, des capitaux propres consolidés, du tableau des flux de trésorerie consolidés et de l'annexe aux états financiers consolidés, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, 18 mars 2003

Le Comité de vérification



M. HARALABIDIS



C. NACKSTAD



E. MARIA

États financiers

de la BEI

PROJET DE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2002

en milliers d'euros

ACTIF

31.12.2002

31.12.2001

1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	16 100	22 180
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	1 398 458	1 377 061
3. Créances sur les établissements de crédit		
a) à vue	107 236	142 213
b) autres créances (Note C)	9 932 089	9 907 933
c) prêts (Note D)	92 414 790	84 654 699
	102 454 115	94 704 845
4. Créances sur la clientèle		
Prêts (Note D)	102 782 927	101 085 284
Provisions spécifiques (Note A-6)	- 175 000	- 175 000
	102 607 927	100 910 284
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	3 229 725	3 099 397
b) d'autres émetteurs	5 831 782	3 222 928
	9 061 507	6 322 325
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	839 200	788 992
7. Participations (Note E)	269 942	269 942
8. Actifs incorporels (Note F)	9 848	7 687
9. Actifs corporels (Note F)	112 705	79 460
10. Autres actifs		
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G)	283	3 528
b) débiteurs divers (Note H)	1 106 822	586 790
c) compte d'ajustement des contrats d'échange de monnaies	0	1 236 663
	1 107 105	1 826 981
11. Comptes de régularisation (Note I)	2 892 516	3 066 660
	220 769 423	209 376 417

POSTES HORS BILAN

31.12.2002

31.12.2001

Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
. Non appelé	442 500	442 500
. À libérer	25 313	33 750
- Capital FEI (Note E)		
. Non appelé	972 000	972 000
- Prêts non décaissés (Note D)		
. Établissements de crédit	7 412 732	8 523 766
. Clientèle	29 109 614	25 729 446
	36 522 346	34 253 212
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 166 113	1 015 800
Garanties (Note D)		
. Au titre de prêts accordés par des tiers	401 626	484 936
. Au titre d'opérations de capital-risque	64 810	57 946
Gestion de trésorerie FEI	530 034	525 051
Gestion de trésorerie Fonds de garantie	1 646 292	1 775 229
Titres reçus en nantissement en relation avec opérations sur produits dérivés (Note U)	4 458 616	5 124 892

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers.

PASSIF

31.12.2002

31.12.2001

1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)			
a) à vue	0	0	
b) à terme ou à préavis	1 182 667	607 622	
			1 182 667
2. Dettes représentées par des titres (Note K)			
a) bons et obligations en circulation	184 019 263	178 293 413	
b) autres	898 071	857 103	
			184 917 334
3. Autres passifs			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G)	289 954	324 956	
b) créiteurs divers (Note H)	1 036 001	989 394	
c) divers	45 690	42 230	
d) compte d'ajustement des contrats d'échange de monnaies	3 549 176	0	
			4 920 821
4. Comptes de régularisation (Note I)			4 599 543
5. Provisions pour risques et charges			
Fonds de pension du personnel (Note L)	517 205	474 951	
Provision pour garanties émises	16 835	0	
			534 040
6. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)			1 105 000
7. Capital			
Souscrit	100 000 000	100 000 000	
Non appelé	- 94 000 000	- 94 000 000	
			6 000 000
8. Réserves			
a) Fonds de réserve	10 000 000	10 000 000	
b) Réserve supplémentaire	3 717 060	3 154 706	
c) Réserve spéciale complémentaire	750 000	0	
			14 467 060
9. Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré			250 000
10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque			1 499 091
11. Résultat de l'exercice			1 293 867
			220 769 423
			209 376 417

POSTES HORS BILAN

31.12.2002

31.12.2001

Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note R)	284 367	640 526
Portefeuille-titres		
. Titres à recevoir	17 776	9 327
. Titres à payer	18 132	12 673
Valeur nominale des contrats d'échange de taux et des accords de détermination différée des taux d'intérêt (Note U)	128 418 546	109 868 600
Accords de taux à terme (FRA)		
. Achat	0	25 000 000
. Vente	0	25 000 000
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à payer	46 633 273	39 356 131
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à recevoir	43 084 097	40 592 794
Emprunts lancés et non signés	889 175	0

SITUATION DE LA SECTION SPÉCIALE (1) AU 31 DÉCEMBRE 2002

en milliers d'euros
(montants en devises convertis aux parités du 31.12.2002)

ACTIF	31.12.2002	31.12.2001
États membres		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne (Nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours versés ⁽²⁾	68 599	80 959
Turquie		
<i>Sur ressources des États membres</i>		
Prêts en cours versés ⁽³⁾	43 792	58 953
Pays méditerranéens		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés	201 606	211 121
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser	117 182	96 582
- montants versés	201 576	192 572
	<u>318 758</u>	<u>289 154</u>
Total ⁽⁴⁾	520 364	500 275
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	41 564	44 810
Contribution à la formation de capitaux à risques		
Montants versés	419	419
	<u>419</u>	<u>419</u>
Total ⁽⁵⁾	41 983	45 229
Conventions de Lomé		
<i>Opérations sur capitaux à risques :</i>		
- montants à verser	633 407	666 171
- montants versés	1 274 134	1 198 479
	<u>1 907 541</u>	<u>1 864 650</u>
<i>Opérations sur autres ressources :</i>		
- montants à verser	8 000	8 000
	<u>8 000</u>	<u>8 000</u>
Total ⁽⁶⁾	1 915 541	1 872 650
Total général	2 590 279	2 558 066

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2002 : 1 332 075 ; au 31.12.2001 : 1 402 697

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2002 : 152 326 ; au 31.12.2001 : 158 245.

(1) La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers.

(2) Montant initial des contrats signés en vertu des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870/CEE du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169/CEE du 15 mars 1982, 83/200/CEE du 19 avril 1983 et 87/182/CEE du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté, ainsi que 81/19/CEE du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones de la Campanie et de la Basilicate (Italie) sinistrées lors du tremblement de terre du 23 novembre 1980, et 81/1013/CEE du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées lors des séismes survenus en Grèce en février et mars 1981, sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

À ajouter :	ajustements de change	6 399 145	
À déduire :	annulations	201 991	
	remboursements	6 251 758	- 6 453 749
		<u>68 599</u>	

(3) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres :

À ajouter :	ajustements de change		+ 23 564
À déduire :	annulations	215	
	remboursements	385 456	- 385 671
		<u>43 792</u>	

(4) Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb, du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (dix millions d'euros accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1^{er} janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

À déduire :	ajustements de change	59	
	annulations	35 800	
	remboursements	115 784	- 151 643
		<u>672 007</u>	<u>520 364</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clos le 31 décembre 2002
en milliers d'euros

	31.12.2002		31.12.2001
1. Intérêts et produits assimilés (Note N)	9 773 256		10 729 506
2. Intérêts et charges assimilées	- 8 128 699		- 9 072 365
3. Revenus de participations	9 477		7 333
4. Commissions perçues (Note O)	20 515		22 841
5. Commissions versées	- 7 402		- 8 110
6. Résultat provenant d'opérations financières	24 465		6 903
7. Autres produits d'exploitation	12 434		20 037
8. Frais généraux administratifs (Note P) :	- 226 125		- 203 764
a) frais de personnel	163 348	152 903	
b) autres frais administratifs	62 777	50 861	
9. Corrections de valeur (Note F) :	- 18 061		- 15 359
a) sur actifs incorporels	4 787	4 872	
b) sur actifs corporels	13 274	10 487	
10. Correction de valeur sur opérations de capital-risque (Note E)	- 106 253		- 19 213
11. Dotation aux provisions pour garanties émises	- 25 216		0
12. Correction de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	- 10 189		0
13. Produits exceptionnels (Note Q)	665		0
14. Dotation au Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)	- 25 000		- 145 000
15. Charges exceptionnelles (Note Q)	0		- 11 364
16. Résultat de l'exercice	<u>1 293 867</u>		<u>1 311 445</u>

CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le 4 juin 2002, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2001, qui, après dotation de 145 millions d'euros au Fonds pour risques bancaires généraux, s'élève à 1 311 444 923 euros :

- déduction de 908 728 euros des fonds affectés aux opérations de capital-risque ;
- affectation de 562 353 651 euros à la réserve supplémentaire ;
- affectation de 750 millions d'euros à la réserve spéciale complémentaire.

État des mouvements des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Capital-actions		
Souscrit	100 000 000	100 000 000
Non appelé	- 94 000 000	- 94 000 000
Versé	6 000 000	6 000 000
Réserves et résultat de l'exercice :		
Fonds de réserve		
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 000 000	10 000 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0
Solde à la clôture de l'exercice	10 000 000	10 000 000
Réserve supplémentaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 154 706	2 124 244
Affectation du résultat de l'exercice précédent	562 354	1 030 462
Solde à la clôture de l'exercice	3 717 060	3 154 706
Réserve spéciale complémentaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	0	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent	750 000	0
Solde à la clôture de l'exercice	750 000	0
Fonds pour risques bancaires généraux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 080 000	935 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	25 000	145 000
Solde à la clôture de l'exercice	1 105 000	1 080 000
Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré		
Solde à l'ouverture de l'exercice	250 000	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	250 000
Solde à la clôture de l'exercice	250 000	250 000
Fonds affectés aux opérations de capital-risque		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 500 000	1 500 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	- 909	0
Solde à la clôture de l'exercice	1 499 091	1 500 000
Résultat de l'exercice	1 293 867	1 311 445
Réserves et résultat de l'exercice	18 615 018	17 296 151
Total des capitaux propres	24 615 018	23 296 151

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2002

en euros

États membres	Capital souscrit	Capital non appelé (*)	Capital versé
Allemagne	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
France	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
Italie	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
Royaume-Uni	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
Espagne	6 530 656 000	6 140 003 092	390 652 908
Belgique	4 924 710 000	4 630 122 198	294 587 802
Pays-Bas	4 924 710 000	4 630 122 198	294 587 802
Suède	3 267 057 000	3 071 033 586	196 023 414
Danemark	2 493 522 000	2 344 363 695	149 158 305
Autriche	2 444 649 000	2 297 970 078	146 678 922
Finlande	1 404 544 000	1 320 271 348	84 272 652
Grèce	1 335 817 000	1 255 909 988	79 907 012
Portugal	860 858 000	809 362 903	51 495 097
Irlande	623 380 000	586 090 514	37 289 486
Luxembourg	124 677 000	117 219 032	7 457 968
	100 000 000 000	94 000 000 000	6 000 000 000

(*) Le Conseil d'administration peut en exiger le versement dans la mesure où cela devient nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations à l'égard de ses bailleurs de fonds. Le Conseil des gouverneurs a décidé en date du 4 juin 2002 de porter le capital souscrit à 150 milliards d'euros avec effet au 1^{er} janvier 2003. Cette augmentation résulte à la fois de l'incorporation en tant que capital souscrit et versé d'un montant de 1,5 milliard d'euros par transfert de la Réserve supplémentaire et de l'augmentation des souscriptions des États membres de 48,5 milliards d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2002

en milliers d'euros

	31.12.2002	31.12.2001
A. Flux de trésorerie des activités d'exploitation :		
Résultat de l'exercice	1 293 867	1 311 445
Ajustements :		
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux	25 000	145 000
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	18 061	15 359
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	10 189	0
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	106 253	19 213
Ajustement de change non soumis à l'Article 7	- 1 096	905
Variation des intérêts et commissions à payer et des intérêts reçus d'avance	108 946	- 278 346
Variation des intérêts et commissions à recevoir	174 144	364 302
Décote portefeuille d'investissement	- 2 045	4 597
Résultat des activités d'exploitation :	1 733 319	1 573 281
Versements nets prêts	- 40 357 837	- 30 485 314
Remboursements	23 518 129	15 772 177
Solde net des opérations NIC (Note H)	49 336	16 298
Variation portefeuilles de trésorerie	- 473 407	- 1 483 626
Variation opérations de capital-risque	- 160 211	- 193 059
Variation prêts titrisés	- 717 661	- 1 003 287
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	- 16 408 333	- 15 803 530
B. Flux de trésorerie des activités d'investissement :		
Libération des titres BERD (Note E)	- 8 438	- 8 437
Vente de titres	333 543	281 949
Acquisition de titres	- 333 101	- 290 489
Variation des immobilisations corporelles (Note F)	- 46 519	- 11 620
Variation des immobilisations incorporelles	- 6 947	- 2 696
Autres variations d'actifs	- 115 061	73 015
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	- 176 524	41 722
C. Flux de trésorerie des activités de collecte de ressources :		
Émissions d'emprunts	37 563 210	32 531 378
Remboursements d'emprunts	- 20 396 612	- 19 000 043
Variation échanges de monnaies à recevoir	278 192	- 233 439
Variation nette papier commercial	626 203	670 303
Variation nette dettes sur les établissements de crédit	575 045	99 733
Autres variations d'éléments de passif	74 154	129 886
Flux de trésorerie nets des activités de collecte de ressources	18 720 192	14 197 818
État de la trésorerie		
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	12 261 325	13 242 058
Flux de trésorerie nets en provenance :		
(1) des activités d'exploitation	- 16 408 333	15 803 530
(2) des opérations d'investissement	- 176 524	41 722
(3) des opérations de collecte de ressources	18 720 192	14 197 818
Effet de la variation du taux de change sur les liquidités et les équivalents de liquidités	- 584 328	583 257
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	13 812 332	12 261 325
Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	16 100	22 180
Effets dont l'échéance à l'émission est de trois mois au maximum	3 756 907	2 188 999
Créances sur les établissements de crédit :		
- comptes à vue	107 236	142 213
- comptes de dépôts à terme	9 932 089	9 907 933
Total	13 812 332	12 261 325

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2002

Note A — Principes comptables essentiels

1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 (modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001) concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la « directive »).

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, le 25 février 2003, de soumettre les états financiers pour approbation au Conseil des gouverneurs du 3 juin 2003.

La Banque publie également des états financiers consolidés.

2. Bases de conversion

Conformément à l'Article 4, par. 1, de ses Statuts, la Banque emploie l'euro, monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euro et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les éléments de l'actif et du passif de la Banque sont convertis en euros sur la base des taux de conversion en vigueur à la date du bilan. Les profits ou pertes résultant de la conversion sont portés au crédit ou au débit du compte de profits et pertes.

Les comptes de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

3. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

4. Caisse et assimilés

La Banque assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

5. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, la Banque a décidé de définir les types de portefeuille suivants :

5.1. Portefeuille d'investissement

Il est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance finale afin d'assurer la solvabilité de la Banque. Ces titres sont émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Le coût d'entrée des titres dans ce portefeuille est le coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, le coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement se répartit prorata temporis sur la durée de vie restante des titres détenus.

5.2. Portefeuille de couverture

Composé de titres à dates d'échéance fixes, il s'inscrit dans le cadre de la gestion active par la Banque des risques de taux relatifs à ses activités de prêt et d'emprunt. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur prix d'acquisition. Lors de la vente de ces titres, les profits ou les pertes constatés sont amortis sur toute la durée de vie restante des emprunts.

5.3. Portefeuille de négociation

Il est composé de titres cotés en Bourse émis et garantis par des établissements financiers. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché.

5.4. Titres à court terme

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de douze mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances

négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés sur la base de leur valeur nominale.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste 2) Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales.

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste 5) Obligations et autres titres à revenu fixe - b) d'autres émetteurs.

6. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

6.1. Les prêts sont présentés dans les actifs de la Banque sur la base de leur montant décaissé net

Des provisions spécifiques ont été constituées sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces provisions sont enregistrées au compte de profits et pertes à la rubrique « Corrections de valeur sur créances ».

Les corrections de valeur relatives aux intérêts sur ces prêts sont déterminées au cas par cas par la direction de la Banque.

6.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés en résultat selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts.

6.3. Opérations de prise en pension (« Reverse repo ») et de mise en pension (« Repo »)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle la Banque prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à dénouer l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire de la Banque (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour la Banque un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

Ce type d'opération est considéré, pour la Banque, comme une opération de prêt (d'emprunt) à intérêt garanti et est comptabilisé à l'actif du bilan au poste 3) Créances sur les établissements de crédit - b) Autres créances (au passif du bilan au poste 1) Dettes envers les établissements de crédit - b) à terme ou à préavis. Les titres reçus (donnés) en nantissement sont enregistrés dans des comptes hors bilan (sont maintenus dans les comptes du bilan).

7. Actions et autres titres à revenu variable et participations

Les actions, les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme et sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

8. Actifs corporels

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du siège du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur des immeubles du siège de Luxembourg-Kirchberg et des bureaux de Luxembourg-Hamm fait l'objet d'un amortissement linéaire calculé sur une période de 30 ans et celle du bureau de Lisbonne sur 25 ans. Les installations et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- | | |
|--|--------|
| - équipements permanents, agencements et accessoires | 10 ans |
| - mobilier | 5 ans |
| - matériel de bureau et véhicules | 3 ans. |

Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.

9. Actifs incorporels

a) Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que ces

derniers répondent à certains critères d'identifiabilité, qu'il est probable qu'ils procureront des avantages économiques futurs et que leur coût peut être mesuré avec fiabilité. Les logiciels mis au point par les services de la Banque et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé (amortissement linéaire sur trois ans à compter de leur achèvement).

b) Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

10. *Fonds de pension et caisse de maladie*

a) Fonds de pension

Le régime de pension principal de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et applicable à l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois tous les trois ans sur la base de la méthode de référence des unités de crédit projetées (« projected unit credit method »), l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la note L. Les pertes ou les gains actuariels sont répartis sur la base de la moyenne de la durée résiduelle de vie active estimée du personnel.

b) Caisse de maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel sa propre caisse de maladie, au financement de laquelle contribuent la Banque et le personnel. La caisse de maladie est gérée actuellement sur la base de l'équilibre entre les prestations et les cotisations.

11. *Dettes représentées par des titres*

Les dettes représentées par des titres sont mesurées initialement par le coût d'acquisition de ces titres, qui représente la juste valeur du crédit dont ils bénéficient. Les coûts de transaction et les primes nettes (décotes) sont pris en compte dans le calcul initial. Les mesures ultérieures reposent sur un étalement linéaire de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement sur la durée de vie des dettes représentées par des titres.

12. *Fonds pour risques bancaires généraux*

Ce poste comprend les montants que la Banque décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

La dotation à cette provision apparaît de manière distincte au compte de profits et pertes sous la rubrique « Dotation au fonds pour risques bancaires généraux ».

13. *Fonds affectés aux opérations de capital-risque et au Mécanisme de financement structuré*

a) Fonds affectés aux opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

b) Fonds affectés au Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la BEI déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

Les corrections de valeur relatives à ces opérations seront déduites de ces postes lors de l'affectation des résultats ultérieurs.

14. *Imposition*

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

15. *Opérations d'échange de monnaies ou de taux d'intérêt (« swaps »)*

La Banque conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée puisse être converti dans une autre monnaie. Elle effectue simultanément une opération de change à terme afin d'obtenir les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants relatifs à ces opérations sont repris dans les comptes hors bilan.

La Banque conclut également des opérations d'échange de taux d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés sur la base de la méthode prorata temporis. Les montants nominaux des opérations d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans les comptes hors bilan.

16. *Comptes de régularisation (actif - passif)*

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

17. *Intérêts à recevoir et produits assimilés*

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur placements et autres produits du portefeuille-titres, cette rubrique comprend les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Dans le souci de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

18. *Gestion de fonds de tiers*

a) Trésorerie FEI

La gestion de la trésorerie du FEI est assurée par les services de la Banque, conformément à l'accord à cet effet signé entre les deux parties en décembre 2000.

b) Trésorerie Fonds de garantie

La Commission a confié la gestion financière de ce fonds à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

19. *Afin d'assurer la comparabilité avec le présent exercice, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités.*

Note B — Portefeuille-titres (en milliers d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 671 non cotés en 2002 et 12 661 en 2001)	1 398 458	1 377 061
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote)	9 061 507	6 322 325
	10 459 965	7 699 386

	Valeur d'acquisition	Étalement de la décote ou des primes comptabilisées	Valeur comptable	Décote ou primes comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 473 731	32 161	2 505 892	- 41 719	2 464 173	2 624 728
Portefeuille opérationnel monétaire :						
- Titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	3 756 907	0	3 756 907	0	3 756 907	3 756 907
- Titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	1 256 985	0	1 256 985	0	1 256 985	1 256 985
Portefeuille opérationnel obligataire B1						
<i>Credit Spread</i>	696 768	- 51	696 718	- 103	696 615	699 030
Portefeuille de négociation B3						
<i>Global Fixed Income</i>	397 962	0	402 515	0	386 099	402 515
Portefeuille Titrisation Prêts (Note D)	1 840 948	0	1 840 948	0	1 840 948	1 840 948
	10 423 301	32 110	10 459 965		10 401 727	

Note C — Créances sur les établissements de crédit (autres créances) (en milliers d'euros)	31.12.2002	31.12.2001
Dépôts à terme	5 303 298	6 578 593
Opérations de prise en pension (<i>Reverse repo</i>)*	4 628 791	3 329 340
	9 932 089	9 907 933

(*) Il s'agit d'opérations réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification du nantissement,
- la marge de nantissement requise par le prêteur qui doit toujours être présente et suffisante, en vérifiant quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D — État résumé des prêts et des garanties au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

1. Total des prêts accordés (*)

Montant total des prêts accordés depuis l'origine, calculé sur la base des parités appliquées au jour de la signature :	403 858 622
À ajouter : ajustement de la créance	913 355
ajustements de change	5 509 777
	6 423 132
À déduire : résiliations et annulations	11 109 578
remboursements en principal	167 452 113
	- 178 561 691
Total des prêts accordés	231 720 063

Décomposition du total des prêts accordés :

- Partie décaissée	
- Partie non décaissée	
Total des prêts accordés	

(*) Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés ainsi que celle qui reste à décaisser.

	31.12.2002	31.12.2001
Total des prêts accordés	231 720 063	219 993 195
Prêts titrisés (Note B)	1 840 948	1 123 215
Total des prêts (Note V)	233 561 011	221 116 410

2. Limite statutaire relative aux opérations de prêt et de garantie

En vertu de l'Article 18, par. 5, des Statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne peut excéder 250 % du capital souscrit.

Prêts accordés			
	à des établissements de crédit faisant fonction d'intermédiaires	directement aux bénéficiaires finals	
			Total 2002 / Total 2001
	92 414 790	102 782 927	195 197 717 / 185 739 983
	7 412 732	29 109 614	36 522 346 / 34 253 212
Total des prêts accordés	99 827 522	131 892 541	231 720 063 / 219 993 195
Compte tenu du niveau actuel du capital, le plafond se situe à 250 milliards d'euros pour un total des prêts et garanties accordés de 236 007 millions d'euros, qui se répartit comme suit :			
Total des prêts accordés :			231 720
Opérations de capital-risque :			1 980
Total des garanties au titre de prêts accordés par des tiers :			466
Total des prêts titrisés :			1 841
			236 007

Note E — Actions et autres titres à revenu variable et participations

Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend (en milliers d'euros) :	2002	2001
Opérations de capital-risque – après réduction de valeur de 125 467 euros (2001 : 19 213 euros)	688 231	634 272
Actions BERD	132 188	123 750
Actions acquises afin de garantir le recouvrement de créances	18 781	30 970
	839 200	788 992

En milliers d'euros	% du capital détenu	Total capitaux propres	Total résultat net	Total bilan
BERD (31.12.2001)	3,03	4 183 595	157 182	20 947 293

Participations

Ce poste, d'un montant de 269 941 795 euros, représente le capital libéré par la Banque au titre de sa souscription de 1 215 millions d'euros au capital du Fonds européen d'investissement (FEI), lequel a son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 60,75 % du capital souscrit.

Le montant de 132 187 500 euros (2001 : 123 750 000 euros) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2002 au titre de sa souscription de 600 millions d'euros au capital de la BERD.

La Banque détient 3,03 % du capital souscrit.

Si ces titres avaient été comptabilisés sur la base de la méthode de la mise en équivalence, l'impact sur le résultat et les capitaux propres de la Banque n'aurait pas été significatif.

Suite à l'engagement d'achat portant sur 785 actions du FEI restantes (Option de vente émise), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter ces actions dans un délai restant à courir de trois ans au prix de 315 000 euros par action. Ce prix d'acquisition représente une appréciation annuelle de 3 % par rapport à l'offre de rachat faite en 2000. La situation financière du FEI au 31 décembre 2002 ne nécessite pas la prise en compte d'une provision suite à cet engagement.

Note F — Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<i>Coût historique</i>						
Au 1.1.2002	3 358	114 703	349	21 397	139 807	13 273
Ajouts	6 727	28 150	0	11 642	46 519	6 947
Cessions	0	0	0	- 5 420	- 5 420	- 5 384
Au 31.12.2002	10 085	142 853	349	27 619	180 906	14 836
<i>Amortissements cumulés</i>						
Au 1.1.2002	0	52 005	224	8 118	60 347	5 585
Amortissements	0	4 740	14	8 520	13 274	4 787
Cessions	0	0	0	- 5 420	- 5 420	- 5 384
Au 31.12.2002	0	56 745	238	11 218	68 201	4 988
<i>Valeur comptable nette</i>						
Au 31.12.2002	10 085	86 108	111	16 401	112 705	9 848
Au 31.12.2001	3 358	62 698	125	13 279	79 460	7 687

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le poste « Immeubles Luxembourg » comprend des coûts (851 000 euros) relatifs à la construction du nouveau bâtiment, dont l'achèvement est prévu en 2007.

Note G — Bonifications d'intérêt versées et reçues d'avance

(a) Une partie des montants reçus de la Commission des Communautés européennes dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée à l'actif au poste 10 a. « À recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME ».

(b) Les « bonifications d'intérêt reçues d'avance » (poste 3 a) au passif comprennent :

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays du bassin méditerranéen ;

- les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres de la Banque à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du SME conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt sur les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870) du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), (82/169) du 15 mars 1982 et (83/200) du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H — Comptes divers (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Débiteurs divers :		
- Prêts à la construction et avances accordés au personnel	70 238	82 173
- Solde net des montants décaissés au titre d'emprunts et des montants encaissés au titre de prêts dans le cadre des opérations NIC gérées pour le compte de la Communauté européenne (Section spéciale)	57 779	107 116
- Produits d'emprunts à recevoir	449 063	0
- Montants à recevoir au titre d'opérations d'échange	304 467	0
- Échéances à recevoir sur prêts	49 461	299 010
- Autres débiteurs	175 814	98 491
	<u>1 106 822</u>	<u>586 790</u>
Créditeurs divers :		
- Les comptes de la Communauté européenne :		
. pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	233 364	167 241
. les comptes de dépôts	269 420	296 053
- Montants à payer au titre d'opérations d'échange	301 625	0
- Échéances à payer sur emprunts	0	172 066
- Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	144 264	133 689
- Autres créditeurs	87 328	220 345
	<u>1 036 001</u>	<u>989 394</u>

Note I — Comptes de régularisation (actif-passif) (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
À l'actif :		
Intérêts et commissions à recevoir	2 170 871	2 356 774
Charges sur emprunts à répartir	720 290	708 607
Divers	1 355	1 279
	<u>2 892 516</u>	<u>3 066 660</u>
Au passif :		
Intérêts et commissions à payer	3 198 493	3 165 785
Produits sur prêts à répartir	585 952	461 868
Produits d'emprunts à répartir	713 250	726 459
Initiative PPTE	62 251	67 912
Frais de personnel à régler	7 278	7 100
Charges pour mobilité externe	7 500	7 500 (*)
Divers	24 819	53 973
	<u>4 599 543</u>	<u>4 490 597</u>

(*) Repris au poste 15 du compte de profits et pertes : charges exceptionnelles (Note Q).

Note J — Dettes envers des établissements de crédit (à terme ou à préavis) (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
- Emprunts à court terme	1 172 542	597 497
- Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital	10 125	10 125
	<u>1 182 667</u>	<u>607 622</u>

NOTE K — ÉTAT RÉSUMÉ DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2002 (en milliers d'euros)

Payables en	Emprunts					Échanges de monnaies					Montant net		
	Encours au 31.12.2001	Taux moyen	Encours au 31.12.2002	Taux moyen	Échéances	Montants à payer (+) ou à recevoir (-)					Encours au 31.12.2001	Encours au 31.12.2002	
						31.12.2001	Taux moyen	31.12.2002	Taux moyen	31.12.2001			31.12.2002
EUR	72 131 851	5,48	77 303 117	5,13	2003/2030	24 174 809	+	5,50	31 127 088	+	3,12	96 306 660	108 430 205
GBP	48 004 134	6,34	48 068 756	6,17	2003/2040	4 046 143	-	6,35	4 008 082	-	3,79	43 957 991	44 060 674
DKK	484 099	5,17	363 451	5,26	2003/2010	141 865	+	5,17	90 928	+	2,80	625 964	454 379
SEK	200 512	5,70	203 763	5,70	2003/2007	864 306	+	5,70	1 178 448	+	3,70	1 064 818	1 382 211
USD	45 145 774	5,50	44 451 612	5,09	2003/2026	15 983 627	-	5,56	17 553 055	-	1,94	29 162 147	26 898 557
CHF	3 213 298	3,99	3 199 532	3,61	2003/2014	54 960	-	4,00	56 114	-	5,85	3 158 338	3 143 418
JPY	3 429 706	3,04	4 052 721	3,56	2003/2032	944 455	-	3,04	1 749 289	-	-0,16	2 485 251	2 303 432
NOK	314 406	5,67	604 761	5,99	2004/2008	213 796	-	5,67	426 082	-	6,55	100 610	178 679
CAD	1 474 036	7,98	619 336	7,71	2003/2008	1 402 998	-	7,98	558 912	-	0,00	71 038	60 424
AUD	462 963	6,28	1 533 196	5,03	2005/2005	462 963	-	6,28	1 533 196	-	0,00		
CZK	247 891	7,55	477 808	6,02	2005/2022	101 167	+	7,55	298 800	+	2,36	349 058	776 608
HKD	1 767 967	7,12	1 179 981	6,97	2003/2010	1 767 967	-	7,12	1 179 981	-	0,00		
NZD	94 273	6,50	100 125	6,50	2004/2007	94 273	-	6,50	100 125	-	0,00		
ZAR	609 566	12,88	727 895	12,20	2003/2018	371 124	-	12,88	429 651	-	12,91	238 442	298 244
HUF	161 106	10,02	311 059	9,09	2003/2012	81 573	-	10,02	120 166	-	8,39	79 533	190 893
PLN	326 416	12,52	430 714	10,93	2003/2017	118 105	-	12,52	261 225	-	0,00	208 311	169 489
TWD	1 035 766	5,00	1 289 507	4,51	2003/2013	1 035 766	-	5,00	1 289 507	-	0,00		
SKK	46 752	15,63				63 114	+	15,63	113 245	+	8,29	109 866	113 245
TOTAL	179 150 516		184 917 334										

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique : 1 580 millions). Tous ces emprunts sont intégralement couverts par des opérations d'échange.

Note L — Provisions pour risques et charges (fonds de pension du personnel) (en milliers d'euros)

Les engagements en matière de prestations de retraite ont été évalués au 30 juin 2000 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées (« *projected unit credit method* »). Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 7 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises ;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4 % ;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5 % ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans ;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Suite à cette évaluation, il a été constaté que les engagements de la Banque étaient couverts.

La provision pour fonds de pension a évolué comme suit :

- provision au 31 décembre 2001	474 951
- paiements effectués	- 19 037
- coût annuel	61 291
- provision au 31 décembre 2002	517 205

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à contributions définies). Celle-ci est comprise dans la rubrique Crédoeurs divers (Note H) pour un montant de 144,3 millions d'euros (2001 : 133,7 millions d'euros).

Note M — Fonds pour risques bancaires généraux (en milliers d'euros)

Le fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :

	31.12.2002	31.12.2001
Fonds à l'ouverture de l'exercice	1 080 000	935 000
Dotation pour l'exercice	25 000	145 000
Fonds à la clôture de l'exercice	1 105 000	1 080 000

Note N — Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (poste 1 du compte de profits et pertes) (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Allemagne	1 454 812	1 552 900
France	1 146 295	1 227 998
Italie	1 145 673	1 369 824
Royaume-Uni	1 205 993	1 377 507
Espagne	1 017 252	1 219 248
Belgique	172 412	213 288
Pays-Bas	119 671	149 850
Suède	147 968	177 804
Danemark	186 848	247 954
Autriche	136 309	152 647
Finlande	124 832	115 649
Grèce	414 251	389 539
Portugal	496 335	525 726
Irlande	93 772	113 859
Luxembourg	28 597	26 829
	7 891 020	8 860 622
À l'extérieur de l'Union européenne	1 009 465	1 061 294
	8 900 485	9 921 916
Résultats non ventilés (1)	872 771	807 590
	9 773 256	10 729 506

(1) Résultats non ventilés :

Produits du portefeuille-titres d'investissement	208 606	158 125
Produits des titres à court terme	168 768	85 696
Produits du marché monétaire	485 958	556 133
Commissions Garanties FEI (*) (contre-garanties par la BEI)	9 439	7 636
	872 771	807 590

(*) Nettes de l'amortissement annuel.

Note O — Ventilation par marché géographique des commissions perçues (poste 4 du compte de profits et pertes) (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Italie	1	2
Royaume-Uni	50	59
Danemark	0	1
Irlande	17	20
	68	82
Institutions communautaires	20 447	22 759
	20 515	22 841

Note P — Dépenses et charges administratives (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Traitements et émoluments	109 983	101 849
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	53 365	51 054
Frais de personnel	163 348	152 903
Frais généraux et charges administratives	62 777	50 861
	226 125	203 764

L'effectif de la Banque était de 1 113 employés au 31 décembre 2002 (1 097 au 31 décembre 2001).

Note Q — Produits et charges exceptionnels

a) Produits exceptionnels (en milliers d'euros)

Le produit exceptionnel de 665 000 euros existant au 31.12.2002 résulte de la reprise sur les comptes de régularisation de 2001.

b) Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001
Provision pour mobilité externe	0	7 500
Taux spéciaux de conversion	0	3 864
	0	11 364

Note R — Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

Note S — Valeur actuelle estimée des instruments financiers

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille de négociation), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de monnaies) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros) 31 décembre 2002	Actif		Passif	
	Valeur nette comptable	Valeur actuelle	Valeur comptable	Valeur comptable
- Prêts	197 039	205 237	—	—
- Portefeuille d'investissement	2 506	2 699	—	—
- Disponibilités	10 976	10 976	—	—
- Emprunts après échanges	—	—	184 710	191 846
Total	210 521	218 912	184 710	191 846

La valeur actuelle des instruments financiers constituant l'actif et le passif est calculée selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments et de la courbe des ressources collectées de la Banque. Cette courbe reflète le coût de la collecte de ressources de la Banque en fin d'exercice.

Note T — Gestion des risques

Les risques significatifs auxquels la Banque doit faire face sont les suivants :

- * risque de crédit
- * risque de taux d'intérêt
- * risque de liquidité
- * risque de change

Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les obligations à revenu fixe détenues dans les portefeuilles d'investissement, de couverture ou de négociation, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (Note U).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et de produits dérivés, le risque de crédit est géré par un département « Risques de Crédit » indépendant placé sous la responsabilité directe du Comité de direction. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.

Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à terme a pu être démontrée et qui peuvent offrir des garanties jugées suffisamment solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit afférent à ses prêts, la Banque opère un classement de ses opérations de prêt selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille des prêts accordés au 31 décembre 2002 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

- à l'intérieur de l'Union :

		Garant				Sans garantie formelle ⁽²⁾	Total
		États membres	Institutions publiques ⁽¹⁾	Banques « zone A »	Entreprises ⁽¹⁾		
Emprunteur	États membres					13 006	13 006
	Institutions publiques	18 117	14 489	1 675	810	1 396	36 487
	Banques « zone A »	13 448	31 943	10 834	16 109	14 528	86 862
	Entreprises	9 398	1 520	19 762	27 066	6 317	64 063
	Total 2002	40 963	47 952	32 271	43 985	35 247	200 418
	Total 2001	41 545	36 968	32 589	45 030	34 809	190 941

(1) Les prêts garantis par des cessions de créances sont classés en fonction de la nature du bénéficiaire final.

(2) Prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur représentant par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

- à l'extérieur de l'Union :

	2002	2001
Garantis par :		
États membres	1 677	1 881
Budget communautaire	21 661 (*)	21 530 (*)
Mécanisme préadhésion	9 805	6 765
Total	33 143	30 176

(*) dont 2 546 millions correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessous (2 969 millions pour l'année 2001).

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts dans le cadre du Mécanisme préadhésion) bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts

ACP, PTOM). Dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie et d'Amérique latine), à l'exception des zones ACP et PTOM, pour les prêts bénéficiant d'une garantie souveraine, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage des risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de devises, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils. Jusqu'à présent, les contrats de financement signés au titre de ces accords ont porté sur 3 231 millions d'euros de prêts avec partage des risques.

Les prêts accordés dans le cadre du Mécanisme préadhésion (9 805 millions d'euros) ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres.

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION

Ventilation des prêts par catégorie de garantie au 31 décembre 2002

(en milliers d'euros)

Accord financier	Encours 31.12.02	Encours 31.12.01	Accord financier	Encours 31.12.02	Encours 31.12.01
<i>Garantie des États membres</i>			<i>Garantie du budget communautaire à 70 %</i>		
Ensemble des pays			Afrique du Sud – 375 Mio		
ACP/PTOM – Lomé – Convention 2	4 404	8 924	– Décision 29.01.97	277 528	327 031
Ensemble des pays			ALA II – 900 Mio	867 572	995 196
ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	118 575	177 225	ALA intérimaire (Gar. 70 % : partage des risques) – 122 Mio	101 539	135 063
Ensemble des pays			Bosnie-et-Herzégovine – 100 Mio		
ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	677 506	867 832	– 1999-2001	99 544	100 122
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	876 688	826 818	Euromed (BEI) – 2 310 Mio		
Total Garantie des États membres	1 677 173	1 880 799	– Décision 29.01.97	2 104 321	2 385 402
<i>Garantie du budget communautaire à 100 %</i>			ARYM – 150 Mio – 1998-2000	150 000	150 000
Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	184 859	205 887	PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	2 977 145	3 360 841
ALA I – 750 Mio	393 484	587 466	<i>Total Garantie du budget communautaire à 70 %</i>	<i>6 577 649</i>	<i>7 453 655</i>
ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 Mio	93 664	115 711	<i>Garantie du budget communautaire à 65 %</i>		
PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	447 100	582 878	Afrique du Sud – 825 Mio – 7/2000-7/2007	243 562	202 533
PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	2 220 491	2 491 321	ALA III – 2/2000-7/2007	988 461	941 255
PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	255 222	329 195	Euromed II – 2/2000-7/2007	3 164 588	1 905 885
<i>Total Garantie du budget communautaire à 100 %</i>	<i>3 594 820</i>	<i>4 312 458</i>	PECO – 9 280 Mio – 2/2000-7/2007	2 848 245	1 979 920
<i>Garantie du budget communautaire à 75 %</i>			Turquie Action spéciale – 2001	130 000	0
Protocoles méditerranéens	3 334 112	3 903 857	Turquie TERRA – 11/1999-11/2002	450 000	450 000
Yougoslavie – Art. 18 (1984)	15 580	21 159	<i>Total Garantie du budget communautaire à 65 %</i>	<i>7 824 856</i>	<i>5 479 593</i>
Yougoslavie – Protocole 1	23 511	34 555	Total Garantie du budget communautaire	21 660 420	21 530 142
Yougoslavie – Protocole 2	168 588	193 597	Total Mécanisme préadhésion	9 805 108	6 764 930
Slovénie – Protocole 1	121 304	131 268	Total général	33 142 701	30 175 871
<i>Total Garantie du budget communautaire à 75 %</i>	<i>3 663 095</i>	<i>4 284 436</i>			

La répartition des prêts en cours décaissés (en millions d'euros) au 31 décembre 2002 par secteur d'activité de l'emprunteur est présentée ci-dessous :

Secteur	Échéance				
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2002	Total 2001
Énergie	1 893	9 397	12 032	23 322	23 751
Transports	2 060	11 465	40 479	54 004	51 496
Télécommunications	2 473	6 461	2 926	11 860	14 380
Eau, assainissement	1 048	4 361	9 016	14 425	12 738
Infrastructures diverses	534	3 332	5 185	9 051	8 143
Agriculture, sylviculture, pêche	57	156	143	356	366
Industrie	2 501	7 996	4 254	14 751	15 132
Services	226	1 445	1 218	2 889	2 418
Prêts globaux	4 416	22 122	34 726	61 264	54 497
Education, santé	59	616	4 442	5 117	3 942
	15 267	67 351	114 421	197 039	186 863

Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille-titres, papier commercial, comptes à terme, etc.) est géré d'une manière stricte par le choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles-titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par le département « Risques de crédit »).

Le tableau ci-après représente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles-titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs :

% au 31 décembre 2002	Portefeuille-titres %	Instruments de trésorerie %
Notation Moody's ou équivalent		
AAA	83	12
P1	0	17
de AA1 à AA3	12	45
A1	3	15
Inférieur à A1	1	10
Pas de notation	1	1
Total	100	100

Risque de taux d'intérêt

La Banque a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction. À cet effet, elle a décidé une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui protège la Banque contre une variation importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à

environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des monnaies se traduirait par une hausse de 143 000 euros du différentiel entre la valeur actualisée nette des fonds propres de la Banque et la valeur actualisée nette recherchée par la stratégie de gestion actif-passif.

Le tableau ci-après illustre l'exposition de la Banque au risque de taux. Il présente, pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation, les montants nominaux en fonction des échéances subissant l'influence de changements de taux d'intérêt :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros) :

	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2002	Total 2001
Actif							
Prêts (brut)	104 939	2 912	5 635	36 614	46 939	197 039	186 863
Trésorerie nette	10 494	182	177	1 259	1 370	13 482	12 632
	<u>115 433</u>	<u>3 094</u>	<u>5 812</u>	<u>37 873</u>	<u>48 309</u>	<u>210 521</u>	<u>199 495</u>
Passif							
Emprunts et échanges	120 630	- 4 167	3 558	28 665	36 024	184 710	174 794
Risque de taux	- 5 197	7 261	2 254	9 208	12 285		

Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Échéance non définie ».

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	16					16
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	20	145	704	529		1 398
Autres créances :						
Comptes à vue	107					107
Divers	9 932					9 932
	<u>10 039</u>	<u>0</u>				<u>10 039</u>
Prêts :						
Établissements de crédit	1 497	5 322	32 409	53 187		92 415
Clientèle	1 383	7 063	34 709	59 628		102 783
	<u>2 880</u>	<u>12 385</u>	<u>67 118</u>	<u>112 815</u>		<u>195 198</u>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 056	868	1 448	2 690		9 062
Autres éléments de l'actif					5 056	5 056
Total de l'actif	17 011	13 398	69 270	116 034	5 056	220 769
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	1 173	4	6			1 183
Dettes représentées par des titres	13 211	10 794	95 564	65 348		184 917
Ajustement contrats d'échange de monnaies	99	18	2 985	447		3 549
Capital, réserves et résultat					24 615	24 615
Autres éléments du passif					6 505	6 505
Total du passif	14 483	10 816	98 555	65 795	31 120	220 769

Par ailleurs, pour assurer aussi la solvabilité de la Banque et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille-titres appelé portefeuille d'investissement (Note B) a été créé. Ce portefeuille-titres est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, en grande partie des obligations émises par les États membres, et que l'on a l'intention de garder jusqu'à leur échéance finale.

Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les frais généraux en devises autres que l'euro. La Banque a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par devise grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie	Euro	Livre sterling	Dollar des États-Unis	Autres monnaies	Total euro	Total général
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	7	9			9	16
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 398					1 398
Autres créances :						
Comptes à vue	76	3	11	17	31	107
Divers	6 661	995	860	1 416	3 271	9 932
	6 737	998	871	1 433	3 302	10 039
Prêts :						
Établissements de crédit	53 169	24 264	13 357	1 625	39 246	92 415
Clientèle	67 849	17 658	11 253	6 023	34 934	102 783
	121 018	41 922	24 610	7 648	74 180	195 198
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 655	1 125	950	332	2 407	9 062
Autres éléments de l'actif	3 065	848	663	480	1 991	5 056
Total de l'actif	138 880	44 902	27 094	9 893	81 889	220 769
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	786	397			397	1 183
Dettes représentées par des titres :						
Bons et obligations en circulation	77 148	47 681	44 452	14 738	106 871	184 019
Divers	155	388		355	743	898
	77 303	48 069	44 452	15 093	107 614	184 917
Ajustement contrats d'échange de monnaies	31 457	- 4 313	- 17 895	- 5 700	- 27 908	3 549
Capital, réserves et résultat	24 615					24 615
Autres éléments du passif	4 721	757	534	493	1 784	6 505
Total du passif	138 882	44 910	27 091	9 886	81 887	220 769
Éléments hors bilan	3	- 2	- 1			
Position nette au 31.12.2002	1	- 10	2	7		
Position nette au 31.12.2001	- 15	2	4	9		

Note U — Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

1. Dans le cadre de la collecte de fonds

La Banque utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques des fonds collectés en termes de monnaies et de taux d'intérêt de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés.

Les produits dérivés les plus utilisés sont les suivants :

- * Contrats d'échange de monnaies
- * Contrats d'échange de taux d'intérêt
- * Accords de détermination différée du taux d'intérêt (DRS)
- * Opérations d'échange d'actifs

Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats dans lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunt dans une autre monnaie et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux mon-

naies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels il est généralement convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice versa.

Accords de détermination différée du taux d'intérêt (DRS)

Cet instrument financier dérivé est assimilable à un contrat d'échange de taux d'intérêt (taux fixe contre taux variable ou vice versa). Toutefois, il est plus particulièrement utilisé par des organismes de financement à long terme comme la BEI, qui collectent des montants importants sur les marchés des capitaux.

Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. La Banque peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent à la Banque de modifier les taux d'intérêt et les monnaies de son porte-

feuille d'emprunts, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour accéder à certains marchés des capitaux en échangeant avec des contreparties les conditions avantageuses d'accès à ces marchés dont elles bénéficient, de façon à réduire le coût de la collecte de ressources.

Les opérations à long terme sur produits dérivés sont utilisées uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché, et non à des fins de prise de positions.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées identiques à celle des emprunts concernés et sont par conséquent conclus à long terme.

Politique de couverture du risque de crédit sur les produits dérivés

Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par la Banque sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les « Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme » et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les « Annexes de remise en garantie », qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

Sélection des contreparties :

Note minimale : A1 au départ, la Banque ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

Limites :

- total de la valeur nette de marché des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- engagements non garantis sur une contrepartie ;

Échanges de monnaies (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 31.12.2002	Total 2001
Montant notionnel	5 251	30 071	3 156	2 316	40 794	38 567
Valeur nette actualisée	- 119	- 1 592	- 249	216	- 1 744	2 282
Risque de crédit (pondéré BRI 2)	79	539	46	204	867	1 357

Les montants notionnels à recevoir et à payer relatifs aux échanges de monnaies sont inscrits dans des comptes hors bilan (voir le point 2. ci-dessous pour les échanges à court terme).

Échanges de taux et DRS (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 31.12.2002	Total 2001
Montant notionnel	11 864	63 428	20 357	32 770	128 419	109 868
Valeur nette actualisée	319	3 221	1 048	2 013	6 601	4 817
Risque de crédit (pondéré BRI 2)	105	1 048	510	836	2 498	1 732

Généralement, la Banque ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre coût, la Banque souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'options relatifs aux emprunts :

- en outre, limites spécifiques de concentration exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille d'instruments dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la Banque, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du « risque courant » recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI 2).

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échanges de monnaies et de taux et DRS confondus pour leur montant notionnel, ainsi que le risque de crédit qui leur est associé :

	Option intégrée	Indice boursier	Coupon à structure spéciale ou assimilé
Nombre de transactions	169	20	27
Montant notionnel (en millions d'euros)	7 427	1 580	2 903
Valeur nette actualisée	- 121	- 197	226

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Il n'existe généralement pas de risque de crédit sur ces options sauf pour certaines, basées sur un indice boursier, mais pour lesquelles il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

Tableau des risques en fonction de la notation

Toutes les nouvelles transactions sont signées avec des contreparties dont la note est au minimum de A1. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Note	% du nominal	Risque de marché net	Risque de crédit & BRI2
Aaa	8,5	574	1 227
de Aa1 à Aa3	53,2	531	3 784
A1	35,7	70	2 766
de A2 à Baa3	2,1	10	258
Pas de notation	0,6	0	191
Total	100	1 185	8 226

2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque passe également des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des échanges de monnaies à court terme s'élevait à 2 290 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 2 025 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2002	% année 2001
1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés						
Allemagne	783	35 016 192	648 049	34 368 143	14,99 %	14,58 %
Italie	1 061	31 620 017	2 848 303	28 771 714	13,54 %	13,49 %
Espagne	471	29 528 723	2 825 512	26 703 211	12,64 %	12,37 %
France	318	26 754 412	3 112 088	23 642 324	11,45 %	11,45 %
Royaume-Uni	265	23 628 008	3 218 571	20 409 437	10,12 %	11,33 %
Portugal	225	14 675 328	3 259 453	11 415 875	6,28 %	6,13 %
Grèce	128	9 830 944	1 627 970	8 202 974	4,21 %	4,03 %
Danemark	102	5 430 342	945 289	4 485 053	2,32 %	2,52 %
Suède	116	4 357 062	948 084	3 408 978	1,87 %	1,99 %
Belgique	87	4 149 636	433 479	3 716 157	1,78 %	1,87 %
Autriche	122	4 044 781	30 000	4 014 781	1,73 %	1,61 %
Finlande	61	3 470 450	218 956	3 251 494	1,49 %	1,29 %
Pays-Bas	49	3 033 618	945 500	2 088 118	1,30 %	1,38 %
Irlande	76	2 310 962	522 701	1 788 261	0,99 %	1,12 %
Prêts assimilés (*)	22	1 979 622	300 000	1 679 622	0,85 %	0,91 %
Luxembourg	33	588 213	12 300	575 913	0,25 %	0,27 %
Total	3 919	200 418 310	21 896 255	178 522 055	85,81 %	86,35 %
2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union						
<i>2.1. Pays ACP et PTOM</i>						
Namibie	10	147 782	18 500	129 282		
Maurice	12	136 434	70 416	66 018		
Kenya	8	125 160	21 139	104 021		
Jamaïque	10	105 323	7 249	98 074		
Groupe ACP	3	102 720	34 220	68 500		
Zimbabwe	10	80 721	18 030	62 691		
Barbade	6	71 470	45 000	26 470		
Mozambique	5	69 201	10 000	59 201		
République dominicaine	5	67 317	50 000	17 317		
Ghana	5	66 473	17 365	49 108		
Trinidad-et-Tobago	4	63 624	0	63 624		
Régional – Afrique	2	60 417	33 000	27 417		
Sénégal	2	56 038	17 904	38 134		
Botswana	7	54 320	0	54 320		
Lesotho	3	53 162	27 414	25 748		
Régional Afrique de l'Ouest	1	52 264	44 636	7 628		
Mauritanie	3	46 083	15 000	31 083		
Cameroun	3	31 023	5 000	26 023		
Bahamas	3	29 666	0	29 666		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6	29 176	0	29 176		
Côte-d'Ivoire	6	26 924	0	26 924		
Nigeria	2	22 162	0	22 162		
Gabon	3	20 152	15 500	4 652		
Cap Vert	1	20 000	14 500	5 500		
Régional Afrique de l'Ouest	1	19 529	0	19 529		
Swaziland	2	17 500	7 500	10 000		
Sainte-Lucie	4	14 465	5 000	9 465		
Régional – Caraïbes	1	12 429	0	12 429		
Polynésie française	3	8 560	3 000	5 560		
Malawi	4	8 160	0	8 160		
Guinée	2	8 001	0	8 001		
Iles vierges britanniques	3	6 149	0	6 149		
Ouganda	1	5 491	0	5 491		
Groupe PTOM	1	4 960	3 422	1 538		

(*) Les prêts accordés en vertu de l'Article 18 (1) 2 des Statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2002	% année 2001
Îles Caïman	3	4 781	0	4 781		
Nouvelle Calédonie et dép.	2	4 370	0	4 370		
Saint-Vincent et Grenadines	2	4 236	0	4 236		
Tchad	1	4 073	0	4 073		
Suriname	1	3 349	0	3 349		
Grenade	1	3 063	0	3 063		
les Falkland (Malvinas)	2	2 648	0	2 648		
Aruba	3	2 553	2 000	553		
Tonga	2	2 324	0	2 324		
Bélize	1	2 108	0	2 108		
Antilles néerlandaises	2	810	0	810		
<i>Sous-total</i>	162	1 677 171	485 795	1 191 376	0,72 %	0,85 %
<i>2.2. Afrique du Sud</i> <i>Sous-total</i>	23	705 948	100 394	605 554	0,30 %	0,33 %
<i>2.3. Pays du Partenariat euro-méditerranéen et Balkans</i>						
Turquie	28	1 994 351	950 495	1 043 856		
Maroc	37	1 574 037	683 100	890 937		
Algérie	33	1 522 685	519 432	1 003 253		
Égypte	33	1 425 144	578 238	846 906		
Tunisie	41	1 324 283	527 200	797 083		
Liban	13	450 183	185 600	264 583		
République fédérale de Yougoslavie	15	387 885	279 000	108 885		
Jordanie	27	363 006	55 000	308 006		
Croatie	13	331 613	238 350	93 263		
Syrie	4	307 539	290 000	17 539		
Bosnie-et-Herzégovine	4	184 544	150 010	34 534		
ARYM	8	170 829	72 840	97 989		
Gaza et Cisjordanie	8	156 350	106 270	50 080		
Albanie	6	128 643	81 000	47 643		
Israël	3	41 040	0	41 040		
<i>Sous-total</i>	273	10 362 132	4 716 535	5 645 597	4,44 %	4,18 %
<i>2.4. Pays candidats à l'adhésion</i>						
Pologne	66	5 385 661	2 970 446	2 415 215		
République tchèque	36	3 246 091	1 435 344	1 810 747		
Roumanie	39	2 529 072	1 333 930	1 195 142		
Hongrie	47	2 140 540	662 000	1 478 540		
Slovénie	28	1 214 152	578 891	635 261		
République slovaque	25	1 110 514	163 000	947 514		
Bulgarie	24	865 774	557 000	308 774		
Chypre	19	683 799	455 000	228 799		
Lettonie	14	310 158	214 744	95 414		
Lituanie	15	253 392	102 342	151 050		
Estonie	13	177 971	77 800	100 171		
Malte	4	35 604	25 000	10 604		
<i>Sous-total</i>	330	17 952 728	8 575 497	9 377 231	7,68 %	7,03 %
<i>2.5. Pays d'Amérique latine et d'Asie</i>						
Brésil	17	668 452	3 448	665 004		
Argentine	10	414 675	84 348	330 327		
Indonésie	6	295 054	256 818	38 236		
Philippines	6	240 098	80 835	159 263		
Chine	3	133 226	56 167	77 059		
Thaïlande	2	93 690	35 650	58 040		
Panama	2	91 037	4 881	86 156		
Mexique	3	86 846	36 307	50 539		
Pérou	2	78 153	0	78 153		

Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2002	% année 2001
Régional – Amérique centrale	2	57 279	30 000	27 279		
Vietnam	1	55 000	55 000	0		
Pakistan	2	45 010	28 214	16 796		
Sri Lanka	1	40 000	40 000	0		
Costa Rica	1	38 616	0	38 616		
Bangladesh	1	36 202	36 202	0		
Régional - Pacte andin	1	34 472	0	34 472		
Inde	1	26 449	0	26 449		
Uruguay	1	10 463	0	10 463		
<i>Sous-total</i>	62	2 444 722	747 870	1 696 852	1,05 %	1,25 %
Total	850	33 142 701	14 626 091	18 516 610	14,19 % (*)	13,65 %
Total général	4 769	233 561 011 (**)	36 522 346	197 038 665	100,00 %	100,00 %

(*) 9,9 % hors Mécanisme préadhésion.
 (**) Y compris prêts titrisés (Note B).

Note W — Information sectorielle

La Banque considère que l'activité de prêt constitue le produit principal offert à sa clientèle ; son organisation et l'ensemble de ses outils de gestion sont orientés vers le développement et la distribution de ce produit.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit :

- critère primaire : le prêt en tant que produit ;

- critère secondaire : sa distribution géographique

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes :

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note N) ;
- les prêts par pays de localisation des projets (Note V) ;
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

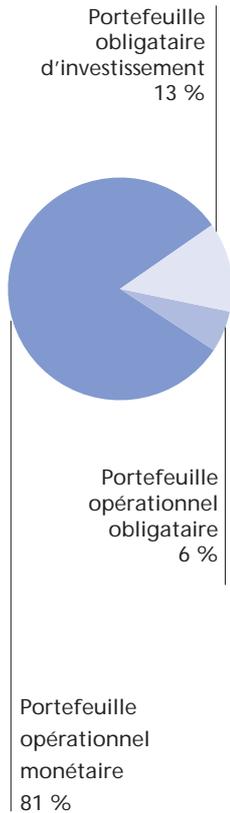
Note X — Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans étaient les suivants au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001 :

EURO-12 : Taux irrévocablement fixés		1 euro =
Deutsche Mark		1,95583
Franc français		6,55957
Lire italienne		1936,27
Peseta espagnole		166,386
Franc belge		40,3399
Florin néerlandais		2,20371
Schilling autrichien		13,7603
Mark finlandais		5,94573
Drachme		340,750
Livre irlandaise		0,787564
Franc luxembourgeois		40,3399
Escudo portugais		200,482
	31.12.2002	31.12.2001
PRÉ-IN :	<hr/>	<hr/>
Livre sterling	0,650500	0,608500
Couronne danoise	7,4880	7,43650
Couronne suédoise	9,15280	9,30120
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES :		
Dollar des États-Unis	1,04870	0,881300
Franc suisse	1,45240	1,48290
Livre libanaise	1541,27	1359,01
Yen japonais	124,390	115,330
Dollar canadien	1,65500	1,40770
Dollar australien	1,85560	1,72800
Franc CFA	655,957	655,957
Couronne tchèque	31,5770	31,9620
Dollar de Hong Kong	8,17810	6,87230
Dollar néo-zélandais	1,99750	2,12150
Rand sud-africain	9,00940	10,4302

Gestion des liquidités

Gestion des liquidités



Au 31 décembre 2002, les actifs liquides s'élevaient à 18,7 milliards d'euros, soit 13,5 milliards d'euros nets des engagements à court terme ; ces actifs se répartissent entre 14 monnaies dont trois de pays en voie d'adhésion. En 2002, l'euro représentait 55 % des investissements à court terme. Les monnaies de l'Union européenne entrent pour 68 % dans le total des liquidités. Le niveau de liquidité globale de la Banque a été maintenu au-dessus du seuil minimum fixé à 25 % des flux financiers nets annuels. En fin d'exercice, le ratio de liquidité se situait dans sa fourchette-objectif, à savoir entre 25 et 40 %. Les avoirs en trésorerie étaient ventilés comme suit :

- Le **portefeuille opérationnel monétaire** (15,1 milliards d'euros, ou 9,9 milliards d'euros nets des engagements à court terme) est constitué de deux sous-portefeuilles, à savoir un portefeuille monétaire à un mois et un autre à trois mois, et regroupe la majeure partie des liquidités.

Ce portefeuille est essentiellement constitué de produits d'emprunts et de cash-flow excédentaire. Il a pour objectif principal de couvrir, à tout moment, les besoins de liquidité courants de la Banque, c'est-à-dire les décaissements sur prêts, le service de la dette et les dépenses administratives. Ce portefeuille représente la première ligne de liquidité. Par définition, le portefeuille opérationnel monétaire est composé d'instruments liquides de courte durée émis par des emprunteurs et des contreparties de premier ordre.

- Le **portefeuille opérationnel obligataire** se subdivise en deux sous-portefeuilles, le portefeuille dit « credit spread » et le portefeuille de gestion obligataire à taux fixe. Il a pour objectif de diversifier les stratégies d'investissement, le profil de la rémunération ainsi que les risques de crédit liés aux placements sur le marché monétaire. Ce portefeuille s'élève à 1,1 milliard d'euros.

- Le **portefeuille obligataire d'investissement** (2,5 milliards d'euros) est un portefeuille à long terme que la Banque utilise pour investir une partie de ses capitaux propres dans des obligations émises par les États membre de l'UE et par d'autres institutions publiques de premier ordre. Plus de 99 % du montant total des titres détenus dans ce portefeuille sont assortis d'une note AA1 ou équivalente. L'ensemble des portefeuilles opérationnel obligataire et portefeuille obligataire d'investissement constitue la deuxième ligne de liquidité.

Résultats de la gestion des liquidités

La gestion des liquidités a permis de dégager un revenu d'intérêt brut de 810 millions d'euros en 2002 (revenu net de 724 millions d'euros), ce qui correspond à un rendement global moyen des liquidités brutes de 3,23 %.

Le **portefeuille opérationnel monétaire** a dégagé 626 millions d'euros d'intérêts pour une moyenne de capitaux investis de 21,7 milliards d'euros, soit un taux de rendement moyen de 2,89 %, réalisé dans un contexte de relative stabilité des taux d'intérêt à court terme.

Le **portefeuille opérationnel obligataire** a engendré un revenu de 43 millions d'euros pour une moyenne annualisée de capitaux investis de 0,9 milliard d'euros, ce qui correspond à un rendement moyen de 4,59 %.

Le **portefeuille obligataire d'investissement** a dégagé un revenu d'intérêt de 141 millions d'euros au total pour une moyenne de capitaux investis de 2,5 milliards d'euros. Son rendement global s'est établi à 5,65 % en 2002, contre 5,91 % en 2001. La baisse du rendement observée en 2002, par rapport à l'exercice précédent, peut s'expliquer par le réinvestissement de titres arrivant à échéance (333,5 millions d'euros) à des conditions moins rémunératrices, compte tenu du recul général des taux d'intérêt à long terme. La valeur de marché de ce portefeuille au 31 décembre 2002 s'élevait à 2 625 millions d'euros pour une valeur d'acquisition en portefeuille de 2 474 millions d'euros.

	(en millions d'euros)	
	2002	2001
Total des liquidités brutes		
Revenu total	810	784
Capitaux moyens	25 085	16 756
Rendement moyen	3,23 %	4,69 %
<i>dont portefeuille opérationnel monétaire</i>		
Revenu total	626	631
Capitaux moyens	21 651	14 100
Rendement moyen	2,89 %	4,48 %
Duration	0,19 an	0,18 an
<i>dont portefeuille opérationnel obligataire</i>		
Revenu total	43	6
Capitaux moyens	929	160
Rendement moyen	4,59 %	3,45 %
Duration	0,81 an	0,42 an
<i>dont portefeuille obligataire d'investissement</i>		
Revenu total	141	147
Capitaux moyens	2 505	2 496
Rendement moyen	5,65 %	5,91 %
Duration	5,25 ans	5,20 ans

Gestion des risques

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, en les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et rapports en relation avec les principales catégories de risques inhérents à ses domaines d'activité : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

Les principes directeurs concernant le risque opérationnel sont calqués sur les recommandations de « Bâle II » en la matière. Ils définissent en outre les responsabilités relatives à la mesure et à la gestion du risque opérationnel au sein des divers départements de la Banque ainsi que les processus de gestion applicables. Le profil de risque opérationnel de la Banque est déterminé par la complexité croissante de ses produits, par l'évolution des processus mis en oeuvre ainsi que par les changements actuels et à venir de l'organisation et des systèmes qui constituent son environnement d'activité. Pour évaluer les risques opérationnels, on prend en compte toutes les informations disponibles, y compris les données rétrospectives ainsi que l'environnement de gestion du risque en vigueur dans les différents secteurs d'activité. Une batterie d'indicateurs, mise au point à partir de ces données, permet notamment d'identifier les risques opérationnels en vue d'assurer leur détection précoce.

Les lignes directrices de la BEI en matière de risque de crédit définissent des normes de qualité de crédit qui s'appliquent tant aux emprunteurs qu'aux garants dans le cadre des opérations de prêt, mais aussi aux transactions de trésorerie et sur produits dérivés. Les lignes directrices susmentionnées détaillent également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire en termes de clauses juridiques essentielles et autres dispositions contractuelles. En outre, au travers du système de limites de contrepartie et de limites sectorielles, ces lignes directrices permettent d'assurer un degré acceptable de diversification du portefeuille de prêts de la Banque. Le système de limites en vigueur s'inspire de la réglementation prudentielle classique sur la concentration des portefeuilles et la gestion des « grands encours », contenue dans les principales directives bancaires de l'UE, bien que la BEI ait une approche généralement plus restrictive de la prise de risques que les banques commerciales, comme l'exigent ses Statuts. Ses lignes directrices font l'objet d'adaptations périodiques en fonction de l'évolution des paramètres opérationnels et des nouveaux mandats qui peuvent lui être confiés par ses actionnaires. Les toutes dernières adaptations, visant à renforcer la capacité de la Banque à gérer ses risques sur prêts dans un environnement de crédit plus instable et délicat, ont été effectuées en décembre 2002. Conformément aux pratiques en vigueur dans le secteur bancaire et pour être en concordance avec l'approche fondée sur les notations internes recommandée par le Comité de Bâle (« Bâle II »), un système interne de classement des prêts (reposant sur la méthode de la « perte attendue ») a été mis en oeuvre pour les opérations de prêt. Ce système joue désormais un rôle important dans le processus d'instruction des prêts et dans le suivi du risque de crédit ; c'est l'un des éléments qui est pris en considération pour le calcul de la provision générale annuelle ; il sert en outre de référence pour « tarifer » le risque de crédit à un niveau correspondant à la part d'un prêt

dans la dotation à la provision générale. Par ailleurs, sur la base d'un progiciel de crédit introduit récemment, la Banque élabore actuellement une image du risque de crédit à l'échelle de son portefeuille, qui tient pleinement compte des phénomènes de concentration et de corrélation que crée, au sein du portefeuille de prêts, le fait que différents encours peuvent dépendre de facteurs de risque communs. En permettant une analyse des risques de crédit à l'échelle du portefeuille, ce nouvel outil complète l'approche « opération par opération » qu'offre le système de classement des prêts. Pour certains prêts à des entreprises et au cas par cas, cet outil peut être utilisé, si les circonstances le justifient, pour quantifier une prime supplémentaire destinée à couvrir les risques découlant d'effets de concentration dans le portefeuille, tout en servant d'incitation à viser une plus grande diversification des crédits. La combinaison de ces éléments permet de mieux évaluer les risques de crédit et d'instaurer une approche plus disciplinée de leur gestion. La Banque est aussi en train de se doter, à l'échelle du groupe, d'une fonction de gestion des risques de crédit prenant en compte les risques associés à l'activité de garanties PME de sa filiale, le Fonds européen d'investissement.

Les risques de marché sont pris en considération dans le contexte des systèmes de gestion des risques de marché et de gestion actif-passif (GAP). Les directives applicables à la GAP et à la gestion des risques de marché définissent un processus structuré qui permet d'identifier les risques, de les mesurer, de les gérer et d'en rendre compte. La gestion de ces risques repose sur plusieurs indicateurs, dont l'évolution est suivie à l'aide de diverses analyses et procédures. Ces modèles peuvent être scindés en deux grandes catégories : modèles reposant sur la valeur économique et modèles reposant sur les revenus. En 2002, la Banque a renforcé son système de taux de cession interne en prenant également en compte toutes les activités stratégiques telles que les opérations de capital-risque et les prises de participations à long terme. Des modèles d'analyse des écarts de taux à court terme sont actuellement mis au point dans le but de mesurer l'impact des revenus d'intérêts à court terme et de leur volatilité. Au début de 2004, la Banque se sera dotée d'un nouveau progiciel qui contribuera, sur la base de méthodologies « Earnings-at-Risk » et « Value-at-Risk », à cerner avec une plus grande précision la variabilité de toutes les composantes des revenus et de la valeur économique de la Banque.

Le résultat de l'exercice

Le résultat net pour l'exercice 2002 s'élève à 1 294 millions d'euros, contre 1 311 millions d'euros en 2001, soit une baisse de 1,3 % ; avant dotation aux provisions, réductions de valeur et résultat exceptionnel, le résultat s'établit à 1 460 millions d'euros, contre 1 487 millions d'euros en 2001, soit une baisse de 1,8 %.

Pour l'exercice 2002, la dotation au Fonds pour risques bancaires généraux est de 25 millions d'euros (145 millions d'euros en 2001) et, pour ce qui concerne les opérations de capital-risque, les réductions de valeur et la provision pour garanties émises se montent à 131 millions d'euros (19 millions d'euros en 2001).

S'agissant des taux d'intérêt, les évolutions sont les suivantes : le taux moyen appliqué aux prêts est revenu de 5,64 % en 2001 à 4,74 % en 2002, et le taux moyen des emprunts est passé pour la même période de 5,34 % à 4,33 %.

Le montant des intérêts et commissions sur prêts perçus, en 2002, a atteint 8 938 millions d'euros contre 9 921 millions d'euros en 2001, alors que les intérêts et commissions sur emprunts se sont élevés à 7 966 millions d'euros contre 8 895 millions d'euros en 2001.

Globalement, les activités de trésorerie ont dégagé un revenu net de 724 millions d'euros en 2002, soit 58 millions d'euros de plus qu'en 2001 (666 millions d'euros), ce qui représente un rendement global moyen de 3,55 % en 2002, contre 4,85 % en 2001.

L'accroissement, en valeur absolue, des revenus d'intérêt résultant des activités de trésorerie en 2002 s'explique principalement par une hausse de 60 millions d'euros des recettes des portefeuilles opérationnels par rapport à l'exercice 2001. Cette hausse, due à l'augmentation des encours, demeure toutefois limitée

du fait de l'impact de la baisse des taux à court terme. On trouvera à la page 71 du Rapport financier une analyse détaillée, par compartiment, de la trésorerie de la Banque.

Les dépenses administratives générales et les amortissements sur actifs corporels et incorporels se sont élevés au total à 220,3 millions d'euros en 2002, ce qui représente une hausse de 8,8 % par rapport à 2001 (202,4 millions d'euros).

Le Conseil des Gouverneurs a décidé, à sa séance du 4 juin 2002, d'affecter comme suit le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, soit 1 311 444 923 euros, montant obtenu après dotation de 145 000 000 d'euros au Fonds pour risques bancaires généraux : (i) déduction de 908 728 euros des Fonds affectés aux opérations de capital-risque, après transfert du résultat net au titre de ces opérations au 31 décembre 2001, (ii) versement de 750 000 000 d'euros à la nouvelle Réserve spéciale complémentaire pour les opérations de capital-risque et les opérations au titre du Mécanisme de financement structuré, et (iii) affectation du solde, soit 562 353 651 euros, à la Réserve supplémentaire.

Agissant sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter comme suit le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, à savoir 1 293 866 980 euros, montant obtenu après dotation de 25 000 000 d'euros au Fonds pour risques bancaires généraux :

- déduction de 130 321 808 euros des Fonds affectés aux opérations de capital-risque, après transfert du résultat net de l'exercice au titre de ces opérations au 31 décembre 2002 ;
- versement du solde, soit 1 424 188 788 euros, au Fonds de réserve.

Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2002. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les principes généraux des Directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

- Bilan
- Situation de la section spéciale
- Compte de profits et pertes
- Capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice
- État des souscriptions au capital de la Banque
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux états financiers.

ERNST & YOUNG
Société anonyme



Kenneth A. HAY

Luxembourg, le 25 février 2003

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers ;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 25 février 2003,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

s'est assuré que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;

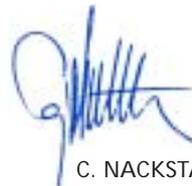
confirme que les états financiers, composés du bilan, de la situation de la section spéciale, du compte de profits et pertes, des capitaux propres et de l'affectation du résultat de l'exercice, de l'état des souscriptions au capital, du tableau des flux de trésorerie ainsi que de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, 18 mars 2003

Le Comité de vérification



M. HARALABIDIS



C. NACKSTAD



E. MARIA

États financiers

au 1^{er} janvier 2003

BILAN AU 1^{er} JANVIER 2003

en milliers d'euros

<i>Actif</i>	<i>01.01.2003</i>	<i>31.12.2002</i>
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	16 100	16 100
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	1 398 458	1 398 458
3. Créances sur les établissements de crédit		
a) à vue	107 236	107 236
b) autres créances (Note C)	9 932 089	9 932 089
c) prêts (Note D)	92 414 790	92 414 790
	<u>102 454 115</u>	<u>102 454 115</u>
4. Créances sur la clientèle		
Prêts (Note D)	102 782 927	102 782 927
Provisions spécifiques (Note A.6)	- 175 000	- 175 000
	<u>102 607 927</u>	<u>102 607 927</u>
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	3 229 725	3 229 725
b) d'autres émetteurs	5 831 782	5 831 782
	<u>9 061 507</u>	<u>9 061 507</u>
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	839 200	839 200
7. Participations (Note E)	269 942	269 942
8. Actifs incorporels (Note F)	9 848	9 848
9. Actifs corporels (Note F)	112 705	112 705
10. Autres actifs		
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G)	283	283
b) débiteurs divers (Note H)	1 106 822	1 106 822
c) compte d'ajustement des contrats d'échange de monnaies (*)	0	0
	<u>1 107 105</u>	<u>1 107 105</u>
11. Comptes de régularisation (Note I)	2 892 516	2 892 516
	<u>220 769 423</u>	<u>220 769 423</u>

POSTES HORS BILAN

	<i>01.01.2003</i>	<i>31.12.2002</i>
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
. Non appelé	442 500	442 500
. À libérer	25 313	25 313
- Capital FEI (Note E)		
. Non appelé	972 000	972 000
- Prêts non décaissés (Note D)		
. Établissements de crédit	7 412 732	7 412 732
. Clientèle	29 109 614	29 109 614
	<u>36 522 346</u>	<u>36 522 346</u>
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 166 113	1 166 113
Garanties (Note D)		
. Au titre de prêts accordés par des tiers	401 626	401 626
. Au titre d'opérations de capital-risque	64 810	64 810
Gestion de trésorerie FEI	530 034	530 034
Gestion de trésorerie Fonds de garantie	1 646 292	1 646 292
Titres reçus en nantissement en relation avec opérations sur produits dérivés (Note U)	4 458 616	5 124 892

(*) Le montant des contrats d'échange de monnaies ne figure pas au bilan.
Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers.

PASSIF

01.01.2003

31.12.2002

1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)			
a) à vue	0		0
b) à terme ou à préavis	1 182 667		1 182 667
		1 182 667	1 182 667
2. Dettes représentées par des titres (Note K)			
a) bons et obligations en circulation	184 019 263		184 019 263
b) autres	898 071		898 071
		184 917 334	184 917 334
3. Autres passifs			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G)	289 954		289 954
b) créditeurs divers (Note H)	1 036 001		1 036 001
c) divers	45 690		45 690
d) compte d'ajustement des contrats d'échange de monnaies (*)	3 549 176		3 549 176
		4 920 821	4 920 821
4. Comptes de régularisation (Note I)		4 599 543	4 599 543
5. Provisions pour risques et charges			
Fonds de pension du personnel (Note L)	517 205		517 205
Provision pour garanties émises	16 835		16 835
		534 040	534 040
6. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)		1 105 000	1 105 000
7. Capital			
Souscrit	150 000 000		100 000 000
Non appelé	- 142 500 000		- 94 000 000
		7 500 000	6 000 000
8. Réserves			
a) Fonds de réserve	12 217 060		10 000 000
b) Réserve supplémentaire	0		3 717 060
c) Réserve spéciale complémentaire	750 000		750 000
		12 967 060	14 467 060
9. Fonds affectés au mécanisme de financement structuré		250 000	250 000
10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque		1 499 091	1 499 091
11. Résultat de l'exercice		1 293 867	1 293 867
		220 769 423	220 769 423

POSTES HORS BILAN

	01.01.2003	31.12.2002
Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note R)	284 367	284 367
Portefeuille-titres		
. Titres à recevoir	17 776	17 776
. Titres à payer	18 132	18 132
Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt et des accords de détermination différée des taux d'intérêt (Note U)	128 418 546	128 418 546
Accords de taux à terme (FRA)		
. Achat	0	0
. Vente	0	0
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à payer	46 633 273	46 633 273
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à recevoir	43 084 097	43 084 097
Emprunts lancés et non signés	889 175	889 175

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE LA BANQUE AU 1^{er} JANVIER 2003

en euros

États membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital versé au 31.12.2002	Transfert de la réserve supplémentaire	Capital versé au 1.1.2003
Allemagne	26 649 532 500	25 316 065 017	1 066 972 158	266 495 325	1 333 467 483
France	26 649 532 500	25 316 065 017	1 066 972 158	266 495 325	1 333 467 483
Italie	26 649 532 500	25 316 065 017	1 066 972 158	266 495 325	1 333 467 483
Royaume-uni	26 649 532 500	25 316 065 017	1 066 972 158	266 495 325	1 333 467 483
Espagne	9 795 984 000	9 307 371 252	390 652 908	97 959 840	488 612 748
Belgique	7 387 065 000	7 018 606 548	294 587 802	73 870 650	368 458 452
Pays-bas	7 387 065 000	7 018 606 548	294 587 802	73 870 650	368 458 452
Suède	4 900 585 500	4 655 556 231	196 023 414	49 005 855	245 029 269
Danemark	3 740 283 000	3 553 721 865	149 158 305	37 402 830	186 561 135
Autriche	3 666 973 500	3 483 624 843	146 678 922	36 669 735	183 348 657
Finlande	2 106 816 000	2 001 475 188	84 272 652	21 068 160	105 340 812
Grèce	2 003 725 500	1 903 781 233	79 907 012	20 037 255	99 944 267
Portugal	1 291 287 000	1 226 879 033	51 495 097	12 912 870	64 407 967
Irlande	935 070 000	888 429 814	37 289 486	9 350 700	46 640 186
Luxembourg	187 015 500	177 687 377	7 457 968	1 870 155	9 328 123
	150 000 000 000	142 500 000 000	6 000 000 000	1 500 000 000	7 500 000 000

À sa réunion annuelle du 4 juin 2002, le Conseil des gouverneurs de la Banque a adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

(1) Le capital souscrit de la Banque est porté de 100 000 millions d'euros à 150 000 millions d'euros.

(2) À compter du 1^{er} janvier 2003, le montant du capital versé sera porté à 7 500 millions d'euros, soit 5 % du capital souscrit de 150 000 millions d'euros ; cette augmentation sera effectuée, à la date du 1^{er} janvier 2003, par prélèvement de 1 500 millions d'euros sur la réserve supplémentaire de la Banque.

États financiers

du FEI

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2002

(en euros)

<i>ACTIF</i>	<i>Notes</i>	<i>2002</i>	<i>2001</i>
Actif de roulement			
Liquidités bancaires et encaisse			
Comptes courants		11 195 881	39 079 199
Dépôts à terme	3.1	15 000 000	10 000 000
		26 195 881	49 079 199
Débiteurs			
		646 585	2 255 558
Titres à revenu fixe			
Papier commercial	3.2	74 862 446	52 578 086
		101 704 912	103 912 843
Immobilisations			
	3.5		
Titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus à long terme	3.3	431 852 442	452 321 997
Investissements dans des sociétés de capital-risque	3.4	49 305 307	48 428 308
Actifs incorporels		35 697	100 622
Actifs corporels et autres immobilisations		4 904 435	5 068 425
		486 097 881	505 919 352
Comptes de régularisation - actif			
	3.6	14 482 767	15 202 680
	Total de l'actif	602 285 560	625 034 875

<i>PASSIF</i>	<i>Notes</i>	<i>2002</i>	<i>2001</i>
Dettes diverses	4.1	3 438 016	31 863 938
Comptes de régularisation - passif	4.2	15 955 426	15 545 636
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour garanties	4.3	25 522 421	24 311 610
Provision pour fonds de pension du personnel	6.4	550 000	-
Autres provisions		1 780 033	1 444 167
		<u>27 852 454</u>	<u>25 755 777</u>
Capital	4.4		
Souscrit		2 000 000 000	2 000 000 000
Non appelé		(1 600 000 000)	(1 600 000 000)
		<u>400 000 000</u>	<u>400 000 000</u>
Primes d'émission d'actions		12 770 142	12 770 142
Réserve statutaire	4.5	54 613 022	39 464 505
Bénéfice reporté	4.5	68 886 360	23 892 297
Résultat de l'exercice	4.5	18 770 140	75 742 580
		<u>602 285 560</u>	<u>625 034 875</u>
Total du passif			

POSTES HORS BILAN

Garanties au titre de prêts accordés par des tiers	5.1		
Tirées		2 642 723 393	2 260 093 563
Non tirées		420 280 619	529 552 812
		<u>3 063 004 012</u>	<u>2 789 646 375</u>
Engagements	5.3	75 512 464	51 777 298
Actifs détenus pour le compte de tiers	5.4	210 683 007	130 745 377
Opérations fiduciaires	5.5	5 109 410 869	3 852 205 889
	5.6	<u>8 458 610 352</u>	<u>6 824 374 939</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

de l'exercice clos le 31 décembre 2002
(en euros)

	<i>Notes</i>	<i>2002</i>	<i>2001</i>
Revenus d'intérêts nets et assimilés	6.1	23 837 716	24 759 424
Revenus d'opérations sur titres			
Revenus d'investissements dans des sociétés de capital-risque		1 943 526	6 332 804
Revenus de commissions	6.2	20 575 145	15 872 131
Bénéfice net / (perte nette) sur opérations financières		(403 108)	(491 187)
Autres produits d'exploitation		24 780	3 897
Frais généraux administratifs :			
Frais de personnel :			
- salaires et traitements	6.3	(6 682 869)	(5 691 120)
- cotisations sociales			
<i>dont</i> : 338 662 euros au titre des pensions (2001 : 244 706 euros)		(411 537)	(298 743)
		<u>(7 094 406)</u>	<u>(5 989 863)</u>
Autres frais administratifs		(4 216 928)	(2 277 584)
		<u>(11 311 334)</u>	<u>(8 267 447)</u>
Corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels		(384 189)	(377 774)
Corrections de valeur sur investissements dans des sociétés de capital-risque	3.4	(11 340 972)	(2 924 364)
Transfert à la provision pour garanties ou prélèvement sur cette provision	4.3	(3 621 424)	20 335 096
Transfert à la provision pour fonds de pension	6.4	(550 000)	-
Résultat exceptionnel	6.5	-	20 500 000
Résultat de l'exercice		<u>18 770 140</u>	<u>75 742 580</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

1 Généralités

Le FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (ci-après « le Fonds ») est une institution financière internationale qui a été créée le 14 juin 1994.

La mission première du Fonds est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs communautaires au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties ;
- et d'activités connexes.

Le Fonds est un partenariat dont les membres sont la Banque européenne d'investissement (ci-après « la BEI »), l'Union européenne représentée par la Commission des Communautés européennes (ci-après « la Commission »), et un groupe d'institutions financières des États membres de l'Union européenne. Les membres du Fonds ne sont responsables des obligations de celui-ci qu'à concurrence de leur quote-part du capital souscrit non versé.

L'exercice financier du Fonds va du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Comme il est précisé à la note 4.4, la BEI détient la majorité des parts du capital du FEI. Le Fonds est par conséquent inclus dans les comptes consolidés du groupe BEI. Pour obtenir ces comptes consolidés, prière de s'adresser au siège de la BEI, 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg.

2 Principes comptables et présentation des comptes annuels

2.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec la méthode du coût historique, selon les principes comptables exposés ci-dessous.

Les principes comptables du Fonds sont conformes aux directives du Conseil de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres institutions financières.

Bien que les données mises en parallèle dans ces comptes annuels n'aient pas été retraitées suite aux modifications des principes comptables, telles qu'indiquées dans les notes 2.4 et 2.6, l'incidence financière de ces changements est mentionnée dans les notes correspondantes.

2.2 Évaluation des soldes et transactions en devises

Le capital du Fonds est libellé en euros (EUR) et les livres comptables sont tenus dans cette monnaie. Les souscriptions au capital-actions payées dans les monnaies nationales ont été converties en euros au taux en vigueur à la date de versement.

Les postes non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de la transaction (coût historique).

Les postes monétaires, qui comprennent tous les autres postes de l'actif, du passif et le hors bilan libellés dans une monnaie autre que l'euro, sont comptabilisés au taux de change à la clôture tel qu'indiqué par la Banque centrale européenne.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les autres différences de change résultant de la conversion des postes monétaires sont inscrites au compte de profits et pertes de la période où elles sont constatées.

2.3 Titres de créance et autres titres à revenu fixe

On considère comme des immobilisations les titres de créance et autres titres à revenu fixe destinés à être utilisés de façon continue pour les activités du Fonds et qui sont normalement détenus jusqu'à leur échéance finale.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe ont été classés et évalués comme suit :

- les obligations à taux variable dont l'échéance est supérieure à un an ont été incluses dans le portefeuille considéré comme « disponible à la vente » et évaluées en conséquence sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes : le coût d'acquisition ou la valeur de marché.

- les bons à taux fixe et les obligations à taux variable dont l'échéance est inférieure à un an sont classés dans le « portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance » et enregistrés à leur valeur d'acquisition.

Les primes sur la valeur à l'échéance et les décotes sur la valeur des titres à l'échéance sont inscrites au compte de profits et pertes en tranches égales sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance. L'amortissement cumulé net à partir de la date d'acquisition est inscrit au poste « Comptes de régularisation - passif » du bilan.

Les autres titres de créance et titres à revenu fixe d'une durée initiale inférieure à un an sont inclus dans l'actif de roulement à leur valeur d'acquisition. Les primes et décotes sont amorties intégralement sur la durée de vie des instruments.

2.4 Investissements dans des sociétés de capital-risque

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des actions et autres titres à revenu variable ainsi que des participations acquises à long terme dans le cours normal des activités du Fonds ; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial.

Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les investissements de capital-risque sont enregistrés ligne par ligne en fonction de la moins élevée des deux valeurs suivantes : la valeur d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable au titre de ce portefeuille.

On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le Fonds, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur exacte de la participation du FEI à la même date telle que calculée par le gestionnaire du fonds.

Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable.

Pour assurer une meilleure conformité avec le principe comptable de la juste valeur, les investissements dans des fonds de capital-risque ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan sont pris en compte selon ce principe. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives liées à ces fonds de création récente sont toutefois ignorées. Cela représente un changement par rapport aux méthodes comptables en vigueur jusqu'au 31 décembre 2001 : aucune correction de valeur n'était alors enregistrée en relation avec les investissements de moins de deux ans d'existence, sauf dans les cas où l'activité d'investissement des fonds concernés était importante.

2.5 Évaluation des actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont évalués à leur prix d'achat, diminué des corrections de valeur cumulées qui sont calculées comme suit en vue de l'amortissement linéaire de ces actifs sur leur durée de vie utile prévue :

	Durée de vie utile
Actifs incorporels	
Logiciels	2 à 5 ans
Actifs corporels	
Immeubles	30 ans
Installations et matériel	3 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique et véhicules	3 ans

2.6 Provisions pour garanties

Les provisions relatives aux garanties ont été calculées conformément à la méthode présentée dans le manuel sur les directives en matière de risques de crédit approuvé par le Conseil d'administration le 4 décembre 2001. Il en résulte une évaluation, transaction par transaction et sur la base des notes de crédit, des besoins de provisionnement.

Par conséquent, à titre prospectif, pour les opérations signées depuis le 1^{er} janvier 2002, la provision est constituée sur les deux tiers de la durée de vie pondérée des garanties pour assurer une meilleure conformité avec le principe comptable de la juste valeur. Cela représente un changement par rapport à la méthode comptable appliquée pour les opérations de garantie signées jusqu'au 31 décembre 2001, qui restent entièrement provisionnées.

2.7 Garanties au titre de prêts accordés par des tiers

Le montant des garanties émises représente l'engagement total, lequel désigne les tranches tirées et non tirées du principal des prêts sous-jacents ainsi que, le cas échéant, la valeur actualisée du flux des futurs paiements d'intérêts couverts par les garanties.

2.8 Revenus d'intérêts nets et assimilés

Les revenus d'intérêts et assimilés sont comptabilisés prorata temporis sur la base du rendement effectif de l'actif concerné.

Les primes sur les titres à revenu fixe détenus à long terme qui sont amorties sur l'exercice, ainsi que les frais financiers et charges assimilées, sont déduits du montant brut des revenus d'intérêts et assimilés.

2.9 Revenus de commissions

Les commissions préalables reçues pour le montage et l'octroi de garanties sont comptabilisées lorsqu'une obligation légale a été contractée.

Les commissions de garantie reçues sont comptabilisées prorata temporis sur la durée des garanties.

3 Précisions sur les postes de l'actif

3.1 Dépôts à terme

La durée restant à courir sur les dépôts à terme se présente comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Trois mois au maximum	15 000 000	10 000 000

3.2 Papier commercial

La valeur de marché du papier commercial se montait à 72 183 089 euros au 31 décembre 2002 (2001 : 52 797 700 euros).

3.3 Titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus à long terme

Les titres détenus par le Fonds sont tous inscrits à une cote officielle.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus à long terme se décomposent comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Titres détenus jusqu'à l'échéance	379 114 792	428 007 727
Titres disponibles à la vente	52 737 650	24 314 270
	431 852 442	452 321 997

3.5 Variations des immobilisations (en euros)

Postes	Valeur d'acquisition à l'ouverture de l'exercice	Ajouts	Cessions	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Report à la clôture de l'exercice
Titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus à long terme	452 321 997	52 410 600	(72 824 914)	431 907 683	(55 241)	431 852 442
Investissements dans des sociétés de capital-risque	51 352 671	13 188 894	(751 931)	63 789 634	(14 484 327)	49 305 307
Actifs incorporels (logiciels)	330 982			330 982	(295 285)	35 697
Actifs corporels et autres immobilisations dont :	6 122 963	155 275		6 278 238	(1 373 803)	4 904 435
a) Terrains et immeubles	5 161 380			5 161 380	(848 560)	4 312 820
b) Installations et matériel	234 203	33 254		267 457	(116 371)	151 086
c) Matériel de bureau	442 330	122 021		564 351	(241 422)	322 929
d) Matériel informatique	192 214			192 214	(87 133)	105 081
e) Véhicules	84 072			84 072	(80 317)	3 755
f) Autres immobilisations	8 764			8 764		8 764
Total	510 128 613	65 754 769	(73 576 845)	502 306 537	(16 208 656)	486 097 881

3.6 Comptes de régularisation - actif

Les « Comptes de régularisation - actif » se répartissent comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Intérêts à recevoir sur titres de créance	10 621 538	10 915 316
Produits à recevoir sur papier commercial	207 875	213 763
Intérêts à recevoir sur dépôts à terme	10 963	7 929
Décote constatée sur titres à revenu fixe		1 531 320
Commissions échues sur garanties	3 642 390	2 533 840
Charges payées d'avances et autres charges		512
	14 482 767	15 202 680

Les titres dont l'échéance est à moins d'un an se montent à 54 756 739 euros (2001 : 62 916 035 euros).

La valeur de marché des titres de créance considérés comme des immobilisations est de 445 090 007 euros (2001 : 453 509 860 euros).

Le Fonds participe en tant que prêteur au programme de prêt et d'emprunt de titres organisé par Euroclear et Clearstream. La valeur de marché des titres prêtés se montait à la clôture de l'exercice à 5 638 772 euros (2001 : 4 257 802 euros).

3.4 Investissements dans des sociétés de capital-risque

Les investissements dans des sociétés de capital-risque se détaillent comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Montant décaissé net (valeur d'acquisition)	63 789 635	51 352 671
Corrections de valeur	(14 265 336)	(2 924 364)
Perte de change latente	(218 992)	-
Valeur comptable nette	49 305 307	48 428 308

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des prises de participations dans leur capital et autres structures de financement connexes.

Les pertes de change latentes provenant de la réévaluation des sociétés de capital-risque aux taux de clôture de l'exercice se montent à 218 992 euros (2001 : gain latent de 1 109 446 euros). Conformément à la politique de provisionnement du Fonds, ce montant est comptabilisé dans la perte de change de l'exercice (le gain latent n'avait pas été enregistré en 2001).

Comme il est précisé à note 2.4, la méthode comptable relative à l'évaluation des investissements dans des sociétés de capital-risque a été modifiée pour tenir compte de corrections de valeur sur des investissements de moins de deux ans d'existence à la date du bilan, qui représentent un montant de 1 640 919 euros. Si cette méthode d'évaluation avait été appliquée en 2001, les corrections de valeur auraient été augmentées d'un montant estimé à 431 890 euros.

Les gains latents sur ces investissements, qui ne sont pas enregistrés dans les comptes, conformément à la méthode d'évaluation décrite à la note 2.4, se montent à 6 706 891 euros (2001 : 16 806 141 euros).

4 Précisions sur les postes du passif

4.1 Dettes diverses

Les dettes se décomposent comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Créanciers commerciaux et autres		
montants dus	3 433 813	1 686 542
Compte courant	4 203	30 177 396
	<u>3 438 016</u>	<u>31 863 938</u>

Les comptes de l'exercice précédent comportaient des fonds avancés par la BEI au titre d'investissements complémentaires à réaliser dans des sociétés de capital-risque gérées pour le compte de la Banque, qui étaient également inclus dans les comptes courants du Fonds au poste « Liquidités bancaires ».

En 2002, les fonds gérés pour le compte de la BEI en relation avec des opérations de capital-risque figuraient dans les postes hors bilan à la rubrique « Actifs détenus pour le compte de tiers », des comptes bancaires séparés et identifiables ayant été ouverts pour ces opérations.

4.2 Comptes de régularisation - passif

Les « Comptes de régularisation - passif » se présentent comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Produits reportés sur garanties émises	11 421 152	10 296 926
Prime amortie sur titres à revenu fixe	4 534 274	5 248 710
	<u>15 955 426</u>	<u>15 545 636</u>

Comme il est mentionné à la note 2.3, les décotes et primes sur les titres à revenu fixe détenus à long terme sont exprimées en valeur nette, ce qui n'était pas le cas en 2001. En l'absence de compensation en 2002, le chiffre comparable pour l'exercice écoulé aurait été de 6 535 557 euros.

Le total de la prime à amortir sur la durée restant à courir des titres de créance se monte à 6 948 245 euros (2001 : 9 029 153 euros).

4.3 Provisions pour garanties

Les mouvements relatifs aux provisions pour pertes éventuelles sur le portefeuille de garanties sont retracés ci-après :

	2002 EUR	2001 EUR
Solde à l'ouverture de l'exercice	24 311 610	45 005 169
Levée de garanties au titre du portefeuille RTE (voir note 1)		(40 000 000)
Transfert à la provision pour garanties PME	3 621 424	19 664 904
Utilisation de la provision	<u>(2 410 613)</u>	<u>(358 463)</u>
Solde à la clôture de l'exercice	25 522 421	24 311 610

Le solde de 25 522 421 euros (2001 : 24 311 610 euros) se rapporte exclusivement au portefeuille de garanties PME sur risques propres du Fonds.

Le programme « Croissance et environnement », mis en œuvre par la Commission mais dont le risque de crédit est assumé par le Fonds, a nécessité le transfert de 3 237 428 euros à la provision pour garanties pour l'exercice et le prélèvement de 2 034 668 euros sur cette provision.

Comme il est indiqué à la note 2.6, les principes comptables relatifs à la provision pour garanties ont été modifiés de manière à étaler la provision sur les deux tiers de la durée de vie pondérée des garanties. Si cette méthode d'évaluation avait été appliquée en 2001, la provision pour garanties aurait été diminuée de 8 328 766 euros.

4.4 Capital

Le capital autorisé se monte à 2 milliards d'euros ; il est scindé en 2 000 parts d'une valeur nominale de 1 million d'euros chacune.

Le capital-actions souscrit de 2 milliards d'euros représentant 2 000 parts est appelé à hauteur de 400 millions d'euros, soit 20 % du capital-actions souscrit.

Le capital-actions souscrit se répartit comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Souscrit et versé (20 %)	400 000 000	400 000 000
Souscrit mais non encore appelé (80 %)	1600 000 000	1600 000 000
Transfert à la provision pour garanties PME	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	<u>2 000 000 000</u>	<u>2 000 000 000</u>

Le capital est souscrit comme suit :

	2002 Nombre de parts	2001 Nombre de parts
Banque européenne d'investissement	1 215	1 215
Commission européenne	600	600
Institutions financières	<u>185</u>	<u>185</u>
	2 000	2 000

4.5 Réserve statutaire et bénéfice reporté

Aux termes de l'article 27 de ses Statuts, le Fonds est tenu d'affecter à une réserve statutaire 20 % au minimum de son bénéfice annuel net jusqu'à ce que le montant total de ladite réserve représente 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

Un montant minimum de 3 754 028 euros devra être affecté en 2003 au titre de l'exercice financier clos le 31 décembre 2002.

Les mouvements des réserves et du bénéfice reporté sont détaillés ci-après (montants exprimés en euros) :

	Réserve statutaire	Bénéfice reporté	Résultat de l'exercice
Solde à l'ouverture de l'exercice	39 464 505	23 892 297	75 742 580 (15 600 000)
Dividende versé			
Autres affectations du résultat de l'exercice précédent	15 148 517	44 994 063	(60 142 580)
Résultat de l'exercice			<u>18 770 140</u>
Solde à la clôture de l'exercice	<u>54 613 022</u>	<u>68 886 360</u>	<u>18 770 140</u>

L'Assemblée générale des membres du Fonds du 29 avril 2002 a approuvé la distribution d'un dividende de 15 600 000 euros (2001 : 12 498 710 euros), soit 7 800 euros par part.

5 Précisions sur les postes hors bilan

5.1 Garanties

Les garanties émises au titre de prêts décaissés et de prêts non encore décaissés au bénéfice du débiteur sont ventilées ci-dessous en fonction de leur échéance :

	Montants décaissés EUR	Montants non décaissés EUR	Total 2002 EUR	Total 2001 EUR
5 ans au maximum	1 117 252 935	129 559 898	1 246 812 833	834 589 358
De 5 à 10 ans	940 467 665	219 142 386	1 159 610 051	1 310 217 396
De 10 à 15 ans	291 599 065	25 000 000	316 599 065	297 752 292
Plus de 15 ans	293 403 728	46 578 335	339 982 063	347 087 329
	<u>2 642 723 393</u>	<u>420 280 619</u>	<u>3 063 004 012</u>	<u>2 789 646 375</u>

Le total ci-dessus comprend également un montant de 1 576 464 993 euros qui représente les opérations de garantie RTE gérées par la BEI à ses propres risques mais pour le compte du Fonds depuis janvier 2001. Sur ce montant, des garanties à hauteur de 1 181 154 329 euros (2001 : 1 322 531 700 euros) ont été émises en faveur de la BEI.

La fraction des garanties émises et tirées comprend un montant de 62 844 104 euros (2001 : 67 461 129 euros) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

5.2 Plafond statutaire applicable à l'ensemble des engagements au titre d'opérations de garantie

Aux termes de l'article 26 des Statuts du FEI, les engagements globaux de celui-ci au titre d'opérations de garantie, à l'exclusion des engagements contractés pour le compte de tiers, ne peuvent excéder trois fois le montant du capital souscrit.

Compte tenu du niveau actuel du capital, le plafond s'établit à 6 milliards d'EUR, pour un encours total de garanties qui est actuellement de 1 486 539 018 euros (2001 : 2 789 646 375 euros).

Les garanties RTE gérées par la BEI à ses propres risques mais pour le compte du Fonds (1 576 464 993 euros) ne sont pas incluses dans le montant des garanties en cours susmentionné.

Conformément à l'article 12 et conjointement à ce que prévoit l'article 26 des Statuts du Fonds, le plafond appliqué actuellement pour les propres opérations de capital-risque du Fonds est de 50 % de ses ressources propres. Compte tenu des résultats de 2002, ce plafond s'établit à 273 819 332 euros, tandis qu'en regard les engagements au titre d'opérations de capital-risque se montent à 162 818 519 euros (2001 : 126 246 832 euros).

5.3 Engagements

Les engagements représentent des investissements dans des sociétés de capital-risque engagés mais non encore décaissés à concurrence de 75 512 464 EUR (2001 : 51 777 298 euros).

5.4 Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom du FEI mais au bénéfice de la Commission et de la BEI. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission et à la BEI tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque projet.

Dans le cadre du projet pilote « Croissance et environnement », le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie en couverture de prêts accordés aux PME pour financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le risque associé à cette garantie est assumé en dernier ressort par le Fonds et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet « Garanties » du programme pluriannuel (MAP) pour les PME, le Fonds est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET - Création d'entreprises et du volet consacré aux prises de participations (« MAP Equity ») du programme pluriannuel pour les PME, le Fonds est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action « Capital d'amorçage » vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements sur le segment du capital d'amorçage.

Dans le cadre de ses activités de capital-risque, le FEI gère, pour le compte de la BEI, les premier et deuxième volets du Mécanisme européen pour les technologies (MET), qui ont été mis en œuvre à compter de 1998.

En outre, dans le cadre du « Mandat capital-risque » qui a fait l'objet d'une convention signée avec la BEI en 2000, le FEI a repris le portefeuille d'opérations de capital-risque existantes de la BEI, d'autres investissements étant financés au titre de l'« Initiative Innovation 2000 » lancée par la BEI.

	2002 EUR	2001 EUR
Projet pilote « Croissance et environnement »	6 714 312	16 091 609
Mécanisme de garantie pour les PME	105 795 347	54 762 256
MET - Création d'entreprises (*)	43 035 289	59 891 512
Action « Capital d'amorçage »	100 337	
Volet « Garanties » du programme pluriannuel pour les PME	5 868 191	
Volet « Participations » du programme pluriannuel pour les PME (*)	18 103 597	
Comptes fiduciaires Commission	179 617 073	130 745 377
Comptes fiduciaires BEI (**)	31 065 934	
	210 683 007	130 745 377

(*) Les données ci-dessus ne comprennent pas les positions nettes sur opérations de capital-risque, soit 46 704 169 euros pour le MET - Création d'entreprises (2001 : 34 466 483 euros) et 860 000 euros pour le volet « Participations » du programme pluriannuel pour les entreprises (MAP Equity Facility) (2001 : 0 euro) prises pour le compte de la Commission et enregistrées au poste 5.5. Si la même méthode avait été appliquée en 2001, le montant des liquidités gérées pour le compte de la Commission au titre du MET - Création d'entreprises aurait été de 25 425 029 euros.

(**) En 2001, les opérations de fiducie pour le compte de la BEI se montaient à 30 098 175 euros et étaient enregistrées au bilan dans les rubriques « Liquidités bancaires - Comptes courants » à l'actif et « Dettes diverses » au passif (Cf. note 4.1).

Si la même méthode avait été appliquée en 2001, le total général des actifs détenus pour le compte de tiers aurait atteint 126 377 069 euros.

5.5 Opérations fiduciaires

Conformément à l'article 28 de ses Statuts, le Fonds acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom mais pour le compte et aux risques de la BEI et de la Commission, sur la base d'accords fiduciaires et de gestion conclus avec la BEI - Mécanisme européen pour les technologies, MET-2 et Transfert, mise en œuvre et gestion d'investissements en capital-risque (Mandat capital-risque) - et avec la Commission (MET - Création d'entreprises, volet « Participations » du programme pluriannuel (MAP) pour les PME et Action « Capital d'amorçage »).

Le Fonds est également habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (Mécanisme de garantie pour les PME et volet « Garanties » du programme pluriannuel pour les PME).

Les opérations de fiducie réalisées en vertu des accords fiduciaires et de gestion se présentent comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Garanties signées pour le compte de la Commission :		
Au titre du Mécanisme de garantie PME		
Tirées	1 937 501 373	1 302 384 060
Non tirées	588 568 708	662 955 077
Au titre du volet « Garanties » du programme pluriannuel (MAP) pour les PME		
Tirées		
Non tirées	295 358 333	
Participations prises pour le compte de la Commission :		
Au titre du MET - Création d'entreprises (*)		
Tirées (**)	62 100 589	50 106 275
Non tirées	52 956 823	55 066 686
Au titre du volet « Participations » du programme pluriannuel (MAP) pour les PME		
Tirées (**)	860 000	
Non tirées	8 440 000	
Participations prises pour le compte de la BEI :		
Au titre du Mandat capital-risque BEI		
Tirées (**)	808 774 334	629 059 524
Non tirées	1 109 821 666	916 986 370
Au titre du Mécanisme européen pour les technologies :		
Tirées (**)	123 312 774	106 063 926
Non tirées	121 716 270	129 583 971
	5 109 410 869	3 852 205 889

(*) Les opérations susmentionnées sont évaluées aux taux de change en cours au 31 décembre 2002. En 2001, c'est le taux de change historique qui était pris en compte pour le programme MET - Création d'entreprises mis en œuvre avec la Commission. Si les taux de change courants avaient été utilisés en 2001, le montant des garanties tirées aurait été de 49 833 340 euros et le montant non tiré de 55 465 948 euros.

(**) Les opérations ci-dessus sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001. Si la méthode d'évaluation décrite à la note 2.4 avait été utilisée pour ces opérations en 2002 et en 2001, les montants suivants auraient été enregistrés :

- en ce qui concerne les investissements réalisés pour le compte de la BEI, une correction de valeur de 150 682 608 euros (2001 : montant estimatif de 30 962 147 euros), soit une valeur ajustée nette de 781 404 500 euros (2001 : montant estimatif de 704 161 303 euros) ;

- en ce qui concerne les investissements réalisés pour le compte de la Commission, une correction de valeur de 11 740 217 euros (2001 : montant estimatif de 4 472 898 euros), soit une valeur ajustée nette de 51 220 372 euros (2001 : montant estimatif de 45 363 377 euros).

5.6 Engagements FEI inclus dans les postes hors bilan

Sur le total de 8 458 610 352 euros (2001 : 6 824 374 939 euros), le Fonds n'assume le risque de crédit ultime que sur les opérations suivantes :

	2002 EUR	2001 EUR
Garanties au titre de prêts accordés par des tiers		
Tirées	1 172 558 275	708 852 939
Non tirées	313 980 743	385 579 486
Engagements au titre d'opérations de capital-risque	1 486 539 018	1 094 432 425
	75 512 464	51 777 298
	1 562 051 482	1 146 209 723

6 Informations détaillées sur le compte de profits et pertes

6.1 Revenus d'intérêts nets et assimilés

Les revenus d'intérêts nets et assimilés se décomposent comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Intérêts à recevoir sur titres de créance . . .	24 043 112	25 405 316
Intérêts à recevoir sur dépôts à terme . . .	977 035	708 218
Décote constatée sur titres de créance . . .		819 505
Intérêts sur comptes courants bancaires . . .	207	628 186
Prime amortie sur titres de créance	(1 287 799)	(2 701 123)
Frais financiers et assimilés	105 162	(100 678)
	<u>23 837 716</u>	<u>24 759 424</u>

Comme il est mentionné à la note 2.3, les décotes et primes sur les titres à revenu fixe détenus à long terme sont exprimées en valeur nette, ce qui n'était pas le cas en 2001. En l'absence de compensation en 2002, le chiffre comparable aurait été de 821 789 euros pour la « Décote constatée sur titres de créances » et de 2 109 587 euros pour la « Prime amortie sur titres de créances ».

6.2 Revenus de commissions

Les revenus de commissions se répartissent comme suit :

	2002 EUR	2001 EUR
Commissions de garantie sur prêts décaissés	6 808 298	4 519 523
Commissions de garantie sur prêts non encore décaissés	159 355	134 257
Commissions préalables au titre de garanties émises	1 031 390	958 786
Commission au titre du MET	767 855	2 291 875
Commission au titre du MET - 2	1 250 000	
Commission au titre du MET - Création d'entreprises	1 253 390	1 400 521
Commission au titre du Mécanisme de garantie PME	3 912 173	2 928 326
Commission au titre du volet « Garanties » du programme pluriannuel pour les PME	250 000	
Commission au titre du volet « Participations » du programme pluriannuel pour les PME	400 500	
Commission au titre du Mandat capital-risque BEI	4 732 188	3 607 843
Autres commissions	9 996	31 000
	<u>20 575 145</u>	<u>15 872 131</u>

6.3 Salaires et traitements

Le poste « Salaires et traitements » comprend des dépenses de 2 723 249 euros (2001 : 2 162 345 euros) au titre du personnel en détachement de la BEI.

6.4 Régime de pension du personnel

À sa réunion du 3 décembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé le principe de la création d'un fonds de pension à prestations définies en remplacement de l'actuel régime de pension à contributions définies. La constitution d'une provision de 550 000 euros a été jugée appropriée au titre de la création du régime de prévoyance.

6.5 Résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice financier précédent, deux postes exceptionnels ont augmenté le résultat de 60 500 000 euros, à savoir 40 millions d'euros au titre de la levée de la provision pour les opérations RTE et 20 500 000 euros au titre du produit de la cession du portefeuille RTE à la BEI.

Si l'on ne prenait pas en compte le revenu lié à la vente du portefeuille RTE comme il convient pour assurer la comparabilité avec l'exercice 2002, le résultat de l'exercice 2001 aurait été positif à hauteur de 15 242 580 euros.

7 Personnel

À la clôture de l'exercice, l'effectif (y compris 15 employés détachés de la BEI, dont l'un est le directeur général du Fonds) se décomposait comme suit :

	2002	2001
Directeur général	1	1
Employés	57	51
Total	<u>58</u>	<u>52</u>
Moyenne pour l'exercice	55	47

8 Transactions avec entités liées

8.1 Banque européenne d'investissement

	2002 EUR	2001 EUR
ACTIF		
Comptes à recevoir	1 284 491	1 128 833
Comptes fiduciaires	0	30 098 175
PASSIF		
Comptes à verser	4 215 141	32 175 909
Commissions différées	230 004	240 000
Capital versé	243 000 000	243 000 000
ÉLÉMENTS HORS BILAN		
Garanties tirées	1 179 728 051	1 265 614 119
Garanties non tirées	27 937 615	56 917 581
Actifs détenus pour le compte de tiers	31 065 934	0
Investissements de capital-risque tirés	932 087 108	735 123 450
Investissements de capital-risque non tirés	1 231 537 936	1 046 570 341
PRODUITS		
Commissions de gestion	6 760 039	5 930 718
Produits exceptionnels		20 500 000
CHARGES		
Salaires et traitements	2 723 249	2 386 348
Dépenses en technologies de l'information	1 450 000	452 786
Services	938 918	437 851

La méthode comptable appliquée aux comptes de fiducie a été modifiée (Cf. 4.1).

8.2 Commission des Communautés européennes

	2002 EUR	2001 EUR
ACTIF		
Comptes à recevoir	1 694 365	2 697 782
PASSIF		
Comptes à verser	25 035	0
Commissions différées	11 190 721	10 040 637
Capital versé	120 000 000	120 000 000
ÉLÉMENTS HORS BILAN		
Garanties tirées	1 937 501 373	1 302 384 060
Garanties non tirées	883 927 041	662 955 077
Actifs détenus pour le compte de tiers	179 617 073	130 745 377
Investissements de capital-risque tirés	62 960 589	50 106 275
Investissements de capital-risque non tirés	61 396 823	55 066 686
PRODUITS		
Commissions de gestion	5 816 063	4 328 847
Commissions perçues	3 027 344	2 685 399
CHARGES		
Commissions de gestion de trésorerie	53 468	0

La méthode comptable appliquée pour les actifs détenus pour compte de tiers a été modifiée en 2002 (Cf. note 5.4).

La méthode comptable appliquée pour les investissements en capital-risque au titre du programme MET - Création d'entreprises mis en oeuvre avec la Commission a été modifiée en 2002 (Cf. note 5.5).

Les commissions reçues dans le cadre du projet « Croissance et environnement » sont structurées de manière à couvrir les risques et les dépenses qui sont à la charge du Fonds (cf. 4.3).

8.3 Autres entités liées

Les participations dans des fonds de capital-risque détenues par le FEI ne doivent pas être considérées comme relevant des « entités liées » car l'objectif poursuivi n'est pas d'exercer un contrôle sur les politiques financière et opérationnelle des gestionnaires des fonds.

9 Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes s'applique au Fonds, ce qui signifie que les avoirs, revenus et autres biens du Fonds sont exonérés de tous impôts directs.

Résultats de l'exercice

En 2002, le FEI a réalisé un bénéfice net de 18 770 140 euros, chiffre à comparer aux 15 242 580 euros enregistrés en 2001 (montant du bénéfice net de l'exercice précédent, déduction faite de deux postes exceptionnels de recettes : à savoir, 40 millions d'euros correspondant à la libération de la provision au titre du portefeuille de garanties RTE et 20 500 000 euros résultant de la cession du portefeuille RTE).

Sur un résultat d'exploitation brut de 46 381 167 euros, 51,4 % proviennent du revenu des placements financiers, 44,4 % de commissions sur opérations et 4,2 % du revenu des opérations de capital-risque (respectivement 52,7 %, 33,8 % et 13,5 % en 2001).

Un montant net de 3 621 424 euros a été transféré cette année aux provisions pour garanties.

Le poste Corrections de valeur sur investissements dans des sociétés de capital-risque effectuées sur ressources propres au cours de l'exercice a augmenté de 11 340 972 euros pour atteindre 14 265 336 euros à la date de clôture du bilan.

En 2002, les ressources gérées au titre du Mandat capital-risque confié par la BEI ont été inscrites à un compte fiduciaire et n'apparaissent donc plus au bilan. Ce changement explique la baisse du total du bilan, qui passe de 625 034 875 euros au 31 décembre 2001 à 602 285 560 euros au 31 décembre 2002.

Au passif, la provision pour garanties s'élève à 25 522 421 euros. La réserve statutaire se monte à 54 613 022 euros, soit une augmentation de 38,4 % par rapport à 2001.

Les engagements hors bilan se sont accrus de 23,9 %, passant de 6 824 374 939 euros au 31 décembre 2001 à 8 458 610 352 euros au 31 décembre 2002. Sur le solde à fin 2002, 62,9 % se rapportaient à des opérations fiduciaires et le reste, pour l'essentiel, à des opérations de garantie sur ressources propres.

Rapport du Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes, constitué en vertu de l'article 22 des Statuts,

- agissant conformément aux normes habituelles de la profession de vérificateur des comptes,
- ayant étudié les livres comptables et les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant examiné le rapport établi par PricewaterhouseCoopers, S. à r.l. Réviseur d'entreprises, en date du 21 février 2003,

vu les articles 17, 18 et 19 du Règlement intérieur,

confirme par la présente :

- que les opérations du Fonds ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts, le Règlement intérieur et les orientations et directives adoptées, de temps à autre, par le Conseil d'administration ;
- que le bilan et le compte de profits et pertes du Fonds donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice considéré.

Luxembourg, le 21 février 2003

Le Collège des commissaires aux comptes



Sylvain SIMONETTI



Michael HARALABIDIS



Henk KROEZE

Contrôle et évaluation

COMITÉ DE VÉRIFICATION - Organe statutaire indépendant, directement responsable devant le Conseil des gouverneurs, le Comité de vérification s'assure que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les procédures prévues dans ses Statuts et le Règlement intérieur et vérifie la régularité de ses livres. Le Conseil des gouverneurs prend note du Rapport du Comité de vérification et de ses conclusions, ainsi que des Déclarations du Comité (sur les états financiers consolidés et non consolidés), avant d'approuver le Rapport annuel du Conseil d'administration. Le Comité de vérification se réunit mensuellement pour coordonner ses propres travaux ainsi que ceux des auditeurs externes et internes et rencontre régulièrement des membres du Comité de direction et les principaux responsables des services de la Banque.

En 2002, sous la supervision étroite du Comité de vérification et conformément aux « meilleures pratiques bancaires », la Banque a continué à renforcer ses structures de contrôle au travers de l'intégration plus poussée, dans ses systèmes de contrôle interne, de la méthode et des recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BRI - Banque des règlements internationaux) rassemblées dans le « Framework for Internal Control Systems in Banking Organisations ».

AUDITEURS EXTERNES - Les Auditeurs externes indépendants font directement rapport au Comité de vérification qu'ils tiennent informé, chaque année, de leur programme de travail et de la coordination de leurs activités avec celles de l'Audit interne de la Banque. Le cabinet Ernst & Young a été nommé, en 1997, par le Comité de vérification, après consultation avec le Comité de direction de la Banque. Le contrat a été reconduit pour une période de trois ans à partir de 2002.

AUDIT INTERNE - Fonction au service de tous les niveaux de gestion du groupe de la Banque, et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confère sa Charte, qui a été révisée en 2001, l'Audit interne examine et évalue la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des procédures. Il est également chargé d'introduire un cadre de contrôle interne basé sur les directives émises par la BRI. C'est ainsi que l'Audit interne analyse et teste les contrôles dans les secteurs critiques de l'activité bancaire, des technologies de l'information et de l'administration au cours d'un cycle de deux à cinq ans. Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, le chef de l'Audit interne a autorité pour mener des enquêtes. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête, y compris aux services de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF).

GESTION ACTIF-PASSIF (GAP) ET RISQUES DE MARCHÉ - La division « Politique financière, gestion actif-passif et gestion des risques de marché » de la Direction des finances est responsable au premier chef de la gestion actif-passif au travers d'allocation d'emplois et de ressources financiers et de règles d'investissements stratégiques. Dans ce contexte, cette activité comprend la mesure et l'attribution des contributions économiques des différentes activités de la Banque. Elle est naturellement aussi chargée d'évaluer l'impact des risques de marché sur les positions d'actif et de passif de la Banque, ainsi que de mesurer les performances des portefeuilles de trésorerie. L'identification, la mesure et la gestion des risques, ainsi que la diffusion de rapports sur ces derniers, sont organisées selon un processus structuré approuvé par le Comité de direction. Les politiques et procédures appropriées en matière de suivi et de limitation des risques sont traduites en directives.

Le Comité de gestion actif-passif (ALCO), composé de membres de plusieurs directions de la Banque qui se réunissent une fois par mois, est également chargé du suivi de la mise en oeuvre de la stratégie de la Banque dans le domaine de la GAP et de la validation des rapports.

CONTRÔLE FINANCIER - Ce département indépendant, créé dans le cadre du renforcement des contrôles financiers au sein de la Banque, est responsable de la comptabilité générale et de l'établissement des états financiers de la Banque. De plus, le Contrôle financier est appelé à exprimer une deuxième opinion sur certains aspects des politiques financières de la Banque et de leur mise en oeuvre. Les examens auxquels se livre le Contrôle financier couvrent toutes les activités de la Banque dont les flux ont un impact important sur sa situation financière : les risques de crédit, les mesures de performances, les systèmes d'information et de gestion, le budget administratif, la gestion actif-passif et les risques de marché, par exemple.

RISQUES DE CRÉDIT - La politique de la BEI en matière de crédit est codifiée dans un corps de directives définissant les types de risques de crédit qui sont acceptables. Ces directives fixent des niveaux minimums de qualité du crédit en ce qui concerne les emprunteurs et les garants dans le cadre d'opérations de prêt, ainsi qu'en ce qui concerne les opérations de trésorerie et sur produits dérivés. Les critères d'admissibilité applicables aux prêts dans l'UE ont été récemment étendus aux opérations de prêt réalisées dans les futurs États membres. Les directives énoncent en outre, de manière détaillée, les normes minimales obligatoires auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire, s'agissant des clauses juridiques essentielles et d'autres dispositions contractuelles, pour garantir que la Banque soit au moins sur un pied d'égalité avec les autres bailleurs de fonds privilégiés et qu'elle puisse faire appel rapidement aux garanties en cas de besoin. En outre, grâce au système des limites concernant les contreparties et les secteurs, les directives assurent un degré acceptable de diversification du portefeuille des prêts de la Banque. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des « grands encours », qui sont énoncées dans les principales directives bancaires de l'UE, encore que la Banque adopte généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que celle des banques commerciales.

Les directives font l'objet d'adaptations périodiques visant à accompagner l'évolution des circonstances sur le plan des opérations et à prendre en compte les nouveaux mandats que les actionnaires de la Banque peuvent lui assigner. Les dernières adaptations des directives, conçues pour accroître la capacité de la Banque à gérer ses prêts en cours dans un environnement de crédit plus instable et difficile, ont été adoptées en décembre 2002.

En application des « meilleures pratiques » en vigueur dans le secteur bancaire, et conformément à la méthode des notations internes recommandée par « Bâle II », la Banque a mis en place un système de classement interne des prêts (fondé sur la méthode de la « perte attendue ») pour ses opérations de prêt. Ce système occupe désormais une place importante dans le processus d'instruction des prêts et dans le suivi des risques de crédit et il sert de base au calcul du provisionnement général annuel requis, tout en offrant un cadre de référence permettant de « tarifier » les risques de crédit en fonction de la part du prêt dans le provisionnement général. De surcroît, une évaluation, à l'échelle du portefeuille, des engagements en cours est obtenue au moyen d'un progiciel spécifique récemment mis en place. Cette évaluation permet d'intégrer pleinement les effets de concentration et de corrélation que provoque, au sein du portefeuille des prêts de la Banque, le fait que différents encours peuvent dépendre de facteurs de risque communs. En donnant une vision globale des risques de crédit associés au portefeuille, ce nouvel instrument complète la méthode d'évaluation du crédit basée sur le classement des prêts considérés individuellement. S'agissant des prêts non garantis accordés à des entreprises, cet instrument d'un genre nouveau peut être utilisé, au cas par cas, lorsque les circonstances s'y prêtent, pour quantifier une majoration tarifaire des-

tinée à compenser les risques découlant des effets de concentration au sein du portefeuille des prêts, tout en encourageant une meilleure diversification des crédits.

La combinaison de ces éléments permet de mieux évaluer les engagements en matière de crédit et d'introduire davantage de discipline dans la gestion de ceux-ci. Par ailleurs, la Banque est en train d'adopter un système de gestion des risques de crédit à l'échelle de son groupe, tenant compte des encours générés par les activités d'octroi de garanties en faveur des PME que réalise sa filiale, le Fonds européen d'investissement.

ÉVALUATION DES OPÉRATIONS - Le département « **Évaluation des opérations** » est chargé des activités d'évaluation *ex post* et de la coordination du processus d'auto-évaluation de la Banque. Il assure la transparence vis-à-vis des instances dirigeantes de la Banque, ainsi que des parties intéressées extérieures à l'institution, en procédant, après l'achèvement des projets que la Banque a financés, à des évaluations thématiques, sectorielles et régionales (ou par pays), dont il affiche les résultats sur le site Internet de la Banque. Par le travail qu'il réalise, ce département familiarise les observateurs externes avec les performances de la Banque et encourage l'institution à tirer les enseignements de l'expérience acquise.

En 2002, le département a achevé et publié des rapports d'évaluation concernant la pratique de l'attestation globale pour les prêts globaux en faveur des PME et ses activités de financement de projets relatifs à la gestion des déchets solides.

Les contrôles susmentionnés résultent des Statuts de la Banque ou d'autres dispositions internes régissant son organisation. La Banque, qui est à la fois un organe communautaire et une institution financière, coopère avec d'autres organismes de contrôle indépendants auxquels le Traité ou d'autres textes réglementaires confient l'exécution de ce type de tâches.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE - L'Article 248 du Traité CE stipule que la Cour est chargée d'examiner les comptes de la totalité des recettes et dépenses de la Communauté. Les résultats des contrôles effectués par la Cour sont publiés (www.eca.eu.int). Conformément à l'Accord dont il est fait mention à l'Article 248, alinéa 3, et qui définit les modalités du contrôle réalisé par la Cour pour ce qui concerne l'utilisation des fonds communautaires que la Banque gère sur mandat, cette dernière a continué, en 2002, à fournir à la Cour des comptes l'ensemble des informations requises.

OLAF (Office européen de lutte anti-fraude) - La politique suivie par la Banque en matière d'enquêtes sur les cas de fraude ou de corruption présumée prévoit une coopération étroite avec l'OLAF. En 2002, aucun dossier n'a été soumis, de même qu'aucune demande d'information n'a été présentée par l'OLAF.

MÉDIATEUR EUROPÉEN - En application de l'Article 195 du Traité, le Médiateur européen mène des enquêtes sur des cas supposés de mauvaise administration de la part d'institutions et d'organes de la Communauté européenne. Le Traité confère au Médiateur une totale indépendance dans l'exercice de ses fonctions. Les réponses que la Banque apporte aux demandes d'information ou d'avis, soit dans le contexte d'une plainte déposée par un citoyen de l'Union ou d'une enquête ouverte à la propre initiative du Médiateur, visent à démontrer que la Banque respecte les règles qui s'imposent à elle. Le Médiateur publie les résultats de ses enquêtes (www.euro-ombudsman.eu.int). En 2002, la Banque a répondu à des demandes d'information en préalable à des décisions du Médiateur à propos de trois plaintes.

Adresses du Groupe BEI

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
Tél. (+352) 43 79-1
Fax (+352) 43 77 04

Internet : www.bei.org
E-mail : info@bei.org



Département des Affaires inter-institutionnelles Bureau de Bruxelles :

Rue de la Loi 227
B-1040 Bruxelles
Tél. (+32-2) 235 00 70
Fax (+32-2) 230 58 27

Département des opérations des prêts Italie, Grèce, Chypre, Malte :

Via Sardegna 38
I-00187 Roma
Tél. (+39) 06 47 19-1
Fax (+39) 06 42 87 34 38

Bureau d'Athènes :

364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR-152 33 Halandri/Athens
Tél. (+30) 21 06 82 45 17
Fax (+30) 21 06 82 45 20

Bureau de Berlin :

Lennéstraße 11
D-10785 Berlin
Tél. (+49-30) 59 00 47 90
Fax (+49-30) 59 00 47 99

Bureau de Lisbonne :

Avenida da Liberdade, 144-156, 8°
P-1250-146 Lisboa
Tél. (+351) 213 42 89 89
Fax (+351) 213 47 04 87

Bureau de Londres :

2 Royal Exchange Buildings
London EC3V 3LF
Royaume-Uni
Tél. (+44) 20 73 75 96 60
Fax (+44) 20 73 75 96 99

Bureau de Madrid :

Calle José Ortega y Gasset, 29
E-28006 Madrid
Tél. (+34) 914 31 13 40
Fax (+34) 914 31 13 83

Bureau du Caire :

6 Boulos Hannah Street
Dokki, Giza (Cairo)
Égypte
Tél. (+20-2) 762 00 77

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy
L-2968 Luxembourg
Tél. (+352) 42 66 88-1
Fax (+352) 42 66 88-200

Internet : www.eif.org
E-mail : info@eif.org



**Fonds
européen
d'investissement**



ISSN 1725-3454

© EIB - FR - 03/2003

